

Plan directeur des parcs, espaces verts et sentiers



MORIN-HEIGHTS
1855

Plan directeur des parcs, espaces verts et sentiers de la Municipalité de Morin-Heights

RÉALISÉ PAR	Institut des territoires
ÉQUIPE DE PROJET	Marie-Claude Bonneville, professionnelle en ressources renouvelables et en changements climatiques, M.Sc., D.A.A. Isabelle Marcoux, géographe, DESS A.A., médiatrice accréditée André Goulet, aménagiste des territoires naturels, ing.f., M.Sc.
DOSSIER	24-022-MORINH
POUR	Municipalité de Morin-Heights
DÉPOSÉ LE	2025-05-13

Référence à citer :

Institut des territoires, 2025. Plan directeur des parcs, espaces verts et sentiers de la Municipalité de Morin-Heights, 131 pages.

Table des matières

1.	Introduction	6
2.	Contexte territorial	8
2.1.	Le territoire, en bref	9
2.2.	Profil démographique actuel	13
2.3.	Perspectives démographiques	15
3.	Portrait des parcs, espaces verts et sentiers	18
3.1.	Définitions et normes	19
3.2.	Offre en matière de parcs et espaces verts	21
3.3.	Offre en matière de sentiers	25
3.4.	Analyse de la demande	35
4.	Diagnostic	55
4.1.	Analyse de la desserte – parcs et espaces verts	56
4.2.	Analyse de la desserte – sentiers	62
4.3.	Atouts, contraintes et opportunités	65
5.	Vision	72
6.	Plan d'action	74
7.	Annexes	78
	ANNEXE I : Fiches descriptives des parcs	79
	ANNEXE II : Plan d'action détaillé	117
8.	Limitations	123
9.	Références	128

Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition de la population par groupe d'âge pour les années 2003 et 2023, et variation de la population pour la période 2003-2023.	13
Tableau 2. Évolution de la population de 2003 à 2023 pour différents territoires.	14
Tableau 3. Perspectives de croissance de la population de Morin-Heights par groupe d'âge (2021-2041) [6].	15
Tableau 4. Perspectives de croissance de la population pour différents territoires (2021-2041) [6].	16
Tableau 5. Typologie des parcs.	20
Tableau 6. Liste des parcs de Morin-Heights, typologie et dimension. Une fiche descriptive de chaque parc se trouve en Annexes.	22
Tableau 7. Répartition des équipements, aires de jeux et accès aux plans d'eau.	24
Tableau 8. Les différents gestionnaires du réseau de sentiers sur le territoire de Morin-Heights.	26
Tableau 9. Longueur et proportion des sentiers dans les différentes catégories de pentes.	27
Tableau 10. Longueur des sentiers pour les usages d'été (vélo, vélo de montagne et randonnée) et d'hiver (raquette, vélo d'hiver, ski de fond et ski nordique) selon le niveau de difficulté.	27
Tableau 11. Longueur des sentiers selon les différents usages et les niveaux de difficulté.	27
Tableau 12. Caractéristiques des secteurs de sentiers.	28
Tableau 13. Longueur de sentiers dans les municipalités offrant une connexion au réseau de Morin-Heights.	34
Tableau 14. Besoins et intérêts selon des groupes d'âge.	35
Tableau 15. Exemples d'aménagements répondant aux besoins selon les groupes d'âge.	36
Tableau 16. Principaux constats relatifs aux parcs et espaces verts et aux sentiers issus du sondage.	50
Tableau 17. Besoins qui pourraient s'accroître et exemples d'aménagements répondant à ces besoins.	51
Tableau 18. Principales tendances en matière de récréation.	52
Tableau 19. Nombre et proportion de bâtiments de la municipalité selon la distance au parc le plus près.	58
Tableau 20. Typologie et superficie des parcs de Morin-Heights.	59
Tableau 21. Comparaison avec les ratios recommandés pour l'offre en parcs.	59
Tableau 22. Aménagements, activités et événements les plus largement souhaités dans les parcs par les personnes de 65 ans et plus, selon les réponses au sondage.	61
Tableau 23. Nombre et proportion de lots de la municipalité selon la distance jusqu'à l'accès le plus près du réseau de sentiers.	62
Tableau 24. Atouts, contraintes et opportunités relatifs aux parcs et espaces verts de Morin-Heights.	65

Tableau 25. Atouts, contraintes et opportunités relatifs au réseau de sentiers de Morin-Heights.....	66
Tableau 26. Évaluation des différents points d'accueil.	69

Liste des figures

Figure 1. Localisation de la Municipalité de Morin-Heights et domanialité.	10
Figure 2. Hydrologie et sites de conservation volontaire.	11
Figure 3. Classes de pente.	12
Figure 4. Comparaison du poids relatif des groupes d'âge pour l'année 2023.	14
Figure 5. Comparaison de la proportion de la population pour les différents groupes d'âge entre 2021 et 2041.....	16
Figure 6. Vocations des territoires récréatifs.	19
Figure 7. Localisation générale des parcs situés sur le territoire de Morin-Heights.	23
Figure 8. Usages des sentiers l'été.....	29
Figure 9. Usages des sentiers l'hiver.	30
Figure 10. Sentiers, milieux humides et hydrographie.	31
Figure 11. Sentiers de ski patrimoniaux.	32
Figure 12. Principaux secteurs de sentiers de Morin-Heights.....	33
Figure 13. Répartition de l'âge des membres des ménages des répondants en comparaison avec le profil de recensement 2021.	37
Figure 14. Fréquence de fréquentation des parcs.	38
Figure 15. Proportion des usagers qui fréquentent les parcs selon la saison.	39
Figure 16. Principales raisons de non-fréquentation des parcs.	39
Figure 17. Aménagements souhaités dans les parcs.....	41
Figure 18. Participation aux événements et activités en plein air organisés dans les parcs.....	41
Figure 19. Activités et événements que les répondants souhaitent voir se développer dans les parcs.	42
Figure 20. Répartition des moyens de transport utilisés pour se rendre aux parcs.	42
Figure 21. Proportion des répondants selon le niveau de contribution des parcs à leur qualité de vie.	43
Figure 22. Niveau de satisfaction des répondants par rapport à certains éléments relatifs aux parcs.....	43

Figure 23. Fréquence de fréquentation des secteurs de sentiers.	46
Figure 24. Proportion des usagers qui fréquentent les secteurs de sentiers selon la saison.	46
Figure 25. Principales raisons de non-fréquentation des secteurs de sentiers.	47
Figure 26. Activités pratiquées par les répondants selon les secteurs de sentiers.	47
Figure 27. Proportion des répondants selon le niveau de contribution des sentiers à leur qualité de vie.	48
Figure 28. Niveau de satisfaction des répondants par rapport à certains éléments relatifs aux sentiers.	48
Figure 29. Nuisibilité de divers éléments par rapport à l'accessibilité du réseau de sentiers.	49
Figure 30. Niveau d'accord avec des irritants potentiels relatifs au réseau de sentiers.	49
Figure 31. Localisation approximative des secteurs pouvant accueillir des ménages dans les prochaines années.	54
Figure 32. Desserte des parcs de Morin-Heights.	57
Figure 33. Desserte du réseau de sentiers selon la distance d'un lot à un accès de sentier.	64

1. Introduction



Les territoires récréatifs, parcs, espaces verts et sentiers, contribuent à la qualité de vie d'une collectivité et soutiennent ses besoins en matière de loisirs et de récréation.

La Municipalité de Morin-Heights, en tant que « Capitale du ski de fond » jouit d'une réputation favorable de longue date en matière de récréation, en particulier en période hivernale. Depuis près de 100 ans, elle se distingue et rayonne grâce à son vaste réseau de ski de fond sillonné chaque année par de nombreux skieurs. Avec le temps, le réseau de sentiers s'est diversifié pour accueillir une multitude d'activités (randonnée, vélo de montagne, raquette, ski de fond, ski de randonnée/nordique, etc.). De plus, la prédominance de milieux naturels ainsi que des secteurs aux ambiances diversifiées offrent un contexte exceptionnel pour mettre en valeur des activités récréatives et sportives dans les parcs de la Municipalité.

Ce Plan directeur des parcs, espaces verts et sentiers a pour objectif de doter la Municipalité de Morin-Heights d'un outil de travail permettant la planification de ses territoires récréatifs à court et à long terme. Avec ce plan, la Municipalité confirme son souhait d'offrir à la population un réseau récréatif adapté aux besoins actuels et futurs, qui pourra bénéficier à l'ensemble de ses citoyens ainsi qu'aux nombreux visiteurs qui découvrent le territoire via ce réseau.

En cohérence avec la mission, la vision et les objectifs de la Municipalité, le Plan directeur des parcs, espaces verts et sentiers conjugue les atouts identitaires et territoriaux, ainsi que divers enjeux et contraintes, et propose des interventions prioritaires à mettre en place afin de mettre en valeur et d'assurer la pérennité de ce réseau d'exception.

Le plan directeur comprend les sections suivantes :

- ▶ L'analyse du contexte territorial ;
- ▶ Le portrait de l'offre en matière de parcs, espaces verts et sentiers ;
- ▶ Le portrait de la demande en matière de parcs, espaces verts et sentiers ;
- ▶ Le diagnostic, incluant les constats, enjeux et opportunités ;
- ▶ Le plan d'action et les recommandations d'interventions.

Pour réaliser cet outil de planification, un comité de suivi a été mis sur pied afin d'encadrer le processus d'élaboration du Plan directeur. Une caractérisation sur le terrain a été réalisée pour chacun des parcs du territoire de la Municipalité. Les espaces verts dont il est question dans le plan directeur sont ceux compris dans les parcs. Ainsi, le terme « parcs » est parfois employé seul pour fin de simplification, mais il désigne à la fois les parcs et les espaces verts. La caractérisation des sentiers a été réalisée à partir des données cartographiques disponibles.

Une consultation en ligne des citoyens et usagers a été menée via un sondage dans le but de documenter leurs habitudes de fréquentation des territoires récréatifs, ainsi que leurs intérêts, attentes et préoccupations à l'égard des parcs, espaces verts et sentiers de la municipalité. Finalement, divers documents et sources de données ont été consultés afin d'assurer une harmonisation du Plan directeur avec d'autres planifications en vigueur.

2. Contexte territorial



2.1. Le territoire, en bref

La Municipalité de Morin-Heights est située dans la région des Laurentides, dans la MRC des Pays-d'en-Haut (Figure 1).

- ▶ Superficie totale de la municipalité : 59,38 km² [1]
 - 7,4 % du territoire (437,73 ha) appartient à la Municipalité ;
 - 7,4 % du territoire (434,17 ha) est de tenure publique ;
 - 0,26 % du territoire (15,18 ha) appartient à la MRC des Pays-d'en-Haut (le Corridor aérobique) (Figure 1);
 - Le territoire restant appartient à des propriétaires privés.
- ▶ 5 007 ha de forêt (897 peuplements écoforestiers regroupés en 38 types écologiques), dont 401 ha en terre publique [2]
- ▶ 94% de la municipalité se retrouve dans le bassin-versant de la rivière à Simon [2]
- ▶ 279,23 km de cours d'eau, 75 lacs totalisant 244,12 ha et 488 milieux humides couvrant 667 ha [2] (Figure 2)
- ▶ 3 sites de conservation volontaire totalisant 189 ha [3] (Figure 2)
 - Site naturel protégé par la conservation volontaire du Corridor des Laurentides méridionales – 7 : 53,69 ha
 - Site naturel protégé par la conservation volontaire du Corridor des Laurentides méridionales – 8 : 68,56 ha
 - Site naturel protégé par la conservation volontaire du Ruisseau Jackson (future réserve naturelle) : 66,73 ha
- ▶ Des zones inondables cartographiées se retrouvent aux abords de la rivière à Simon et certains de ses tributaires.
- ▶ Aucune zone potentiellement exposée aux glissements de terrain ne se retrouve dans la municipalité [4].
- ▶ Relief montagneux dont certains secteurs ont une pente de plus de 30 % (Figure 3).
 - 16,8 km de sentiers se retrouvent dans un secteur ayant une pente de plus de 30%.
- ▶ Offre touristique et plusieurs attraits reposant sur les milieux naturels

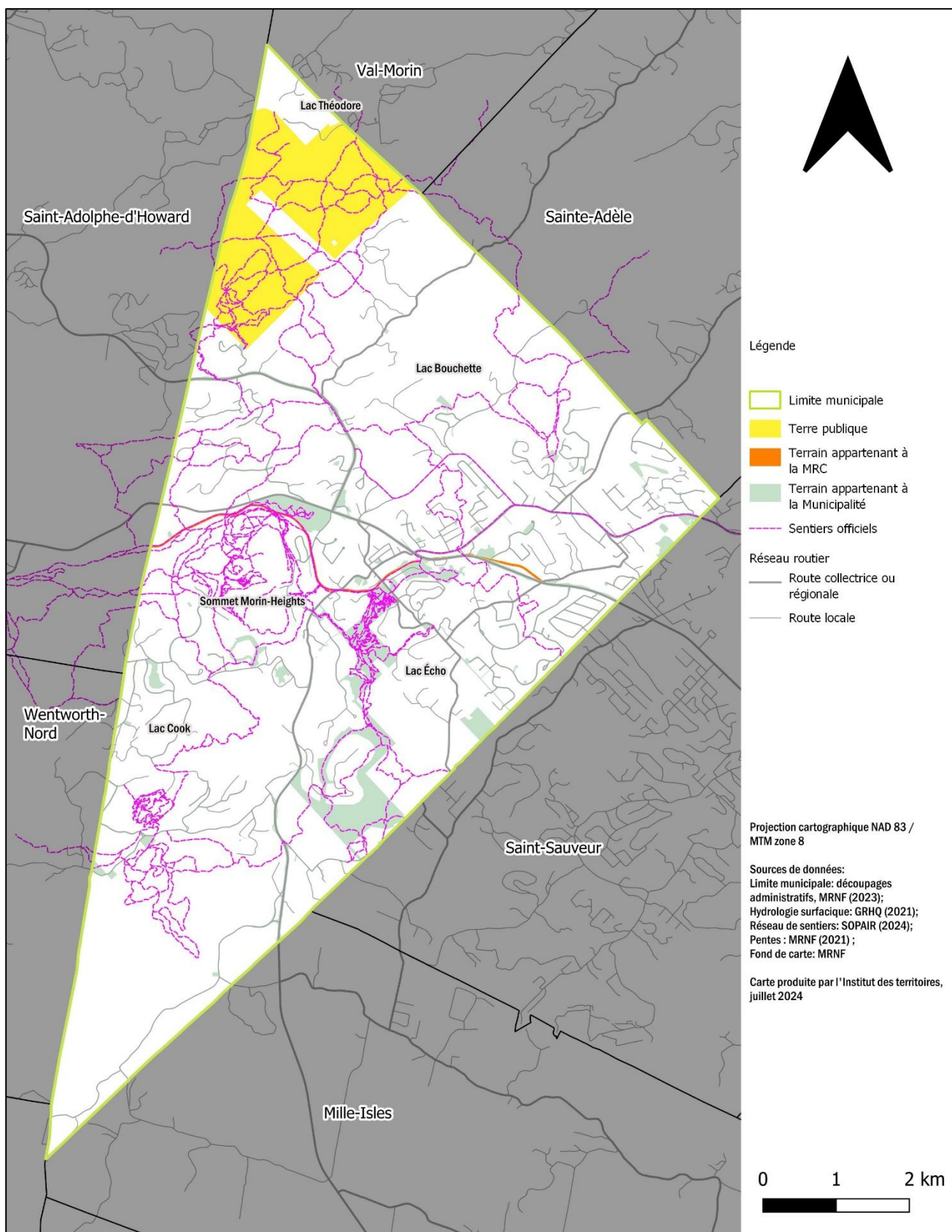


FIGURE 1. LOCALISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE MORIN-HEIGHTS ET DOMANIALITÉ.

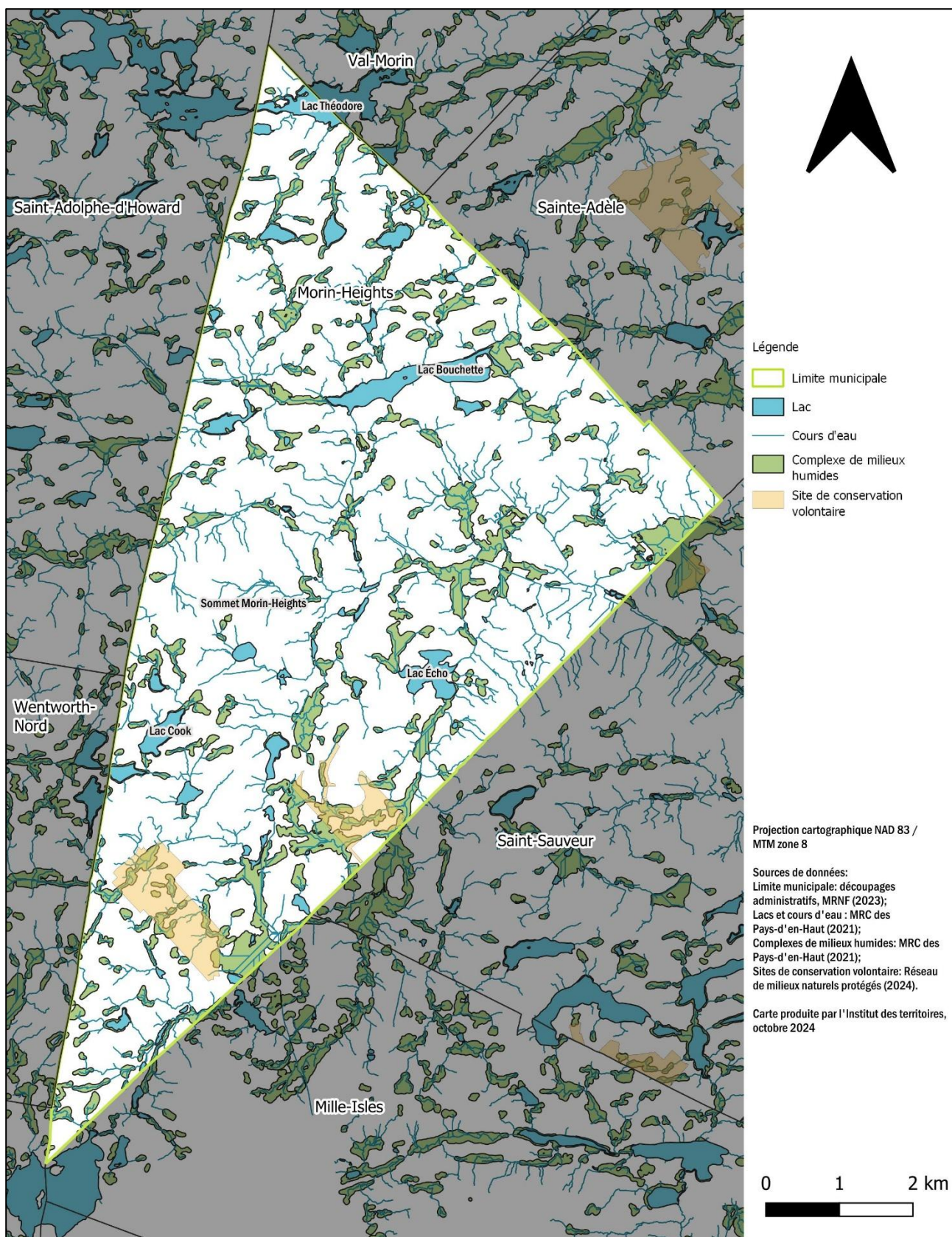


FIGURE 2. HYDROLOGIE ET SITES DE CONSERVATION VOLONTAIRE.

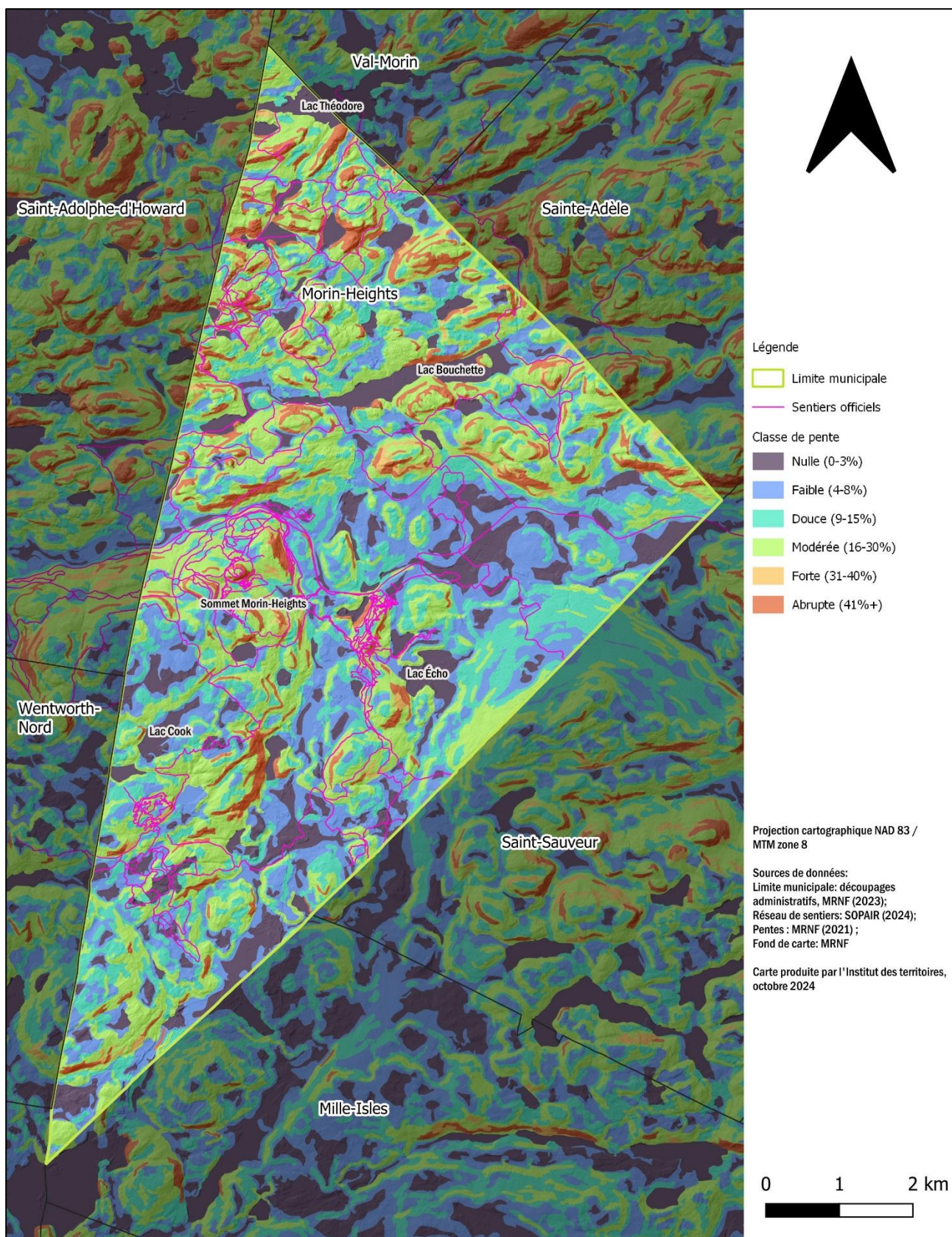


FIGURE 3. CLASSES DE PENTE.

2.2. Profil démographique actuel

- La population de Morin-Heights en 2023 était de 4 846 habitants, ce qui place la Municipalité au 51^e rang parmi les 77 municipalités de la région des Laurentides, et au 8^e rang parmi les 10 municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, juste après Sainte-Adèle et Saint-Sauveur [5]. À cette population permanente s'ajoutent des centaines de villégiateurs (1 461 villégiateurs en 2001 [4]).
- De 2003 à 2023, la population de la Municipalité a bondi de 65%. Les hausses les plus marquées sont associées aux personnes de 65 ans et plus (Tableau 1).
- De manière générale, la répartition de la population de Morin-Heights dans les différents groupes d'âge est similaire à la répartition observée pour la MRC des Pays-d'en-Haut. En comparaison avec l'ensemble du Québec et la région des Laurentides, la proportion de personnes âgées de 55 ans et plus est plus élevée dans la Municipalité de Morin-Heights, et similaire à l'ensemble de la MRC des Pays-d'en-Haut : 50% de la population de Morin-Heights se situe dans cette tranche d'âge, contre 37% dans la région des Laurentides et 34% pour la province. Le groupe d'âge de 40 à 54 ans représente une proportion équivalente à Morin-Heights, dans les Laurentides et au Québec (19%). La population de 20 à 40 ans est moins représentée à Morin-Heights (16%) que dans la région (23%) et l'ensemble du territoire québécois (26 %), tout comme la population de jeunes de 0 à 19 ans (15 % à Morin-Heights contre 21 % dans la région et au Québec) (Figure 4) [5].
- On observe une augmentation plus marquée de la population de 2003 à 2023 pour la Municipalité de Morin-Heights (65%) que pour la MRC (44%), la région des Laurentides (35%) et l'ensemble du Québec (19%) (Tableau 2) [5].

TABLEAU 1. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE POUR LES ANNÉES 2003 ET 2023, ET VARIATION DE LA POPULATION POUR LA PÉRIODE 2003-2023.

Groupe d'âge	2003	2023	Variation 2003-2023 (%)
0-4 ans	129	172	33
5-14 ans	321	394	23
15-24 ans	240	362	51
25-44 ans	772	874	13
45-64 ans	1 038	1 600	54
65-84 ans	412	1 366	232
85 ans et plus	31	78	152
Total	2 943	4 846	65

TABLEAU 2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 2003 À 2023 POUR DIFFÉRENTS TERRITOIRES.

Territoire	2003	2023	Variation 2003-2023 (%)
Morin-Heights	2 943	4 846	65
MRC des Pays-d'en-Haut	33 849	48 675	44
Région des Laurentides	490 836	664 510	35
Ensemble du Québec	7 485 488	8 874 683	19

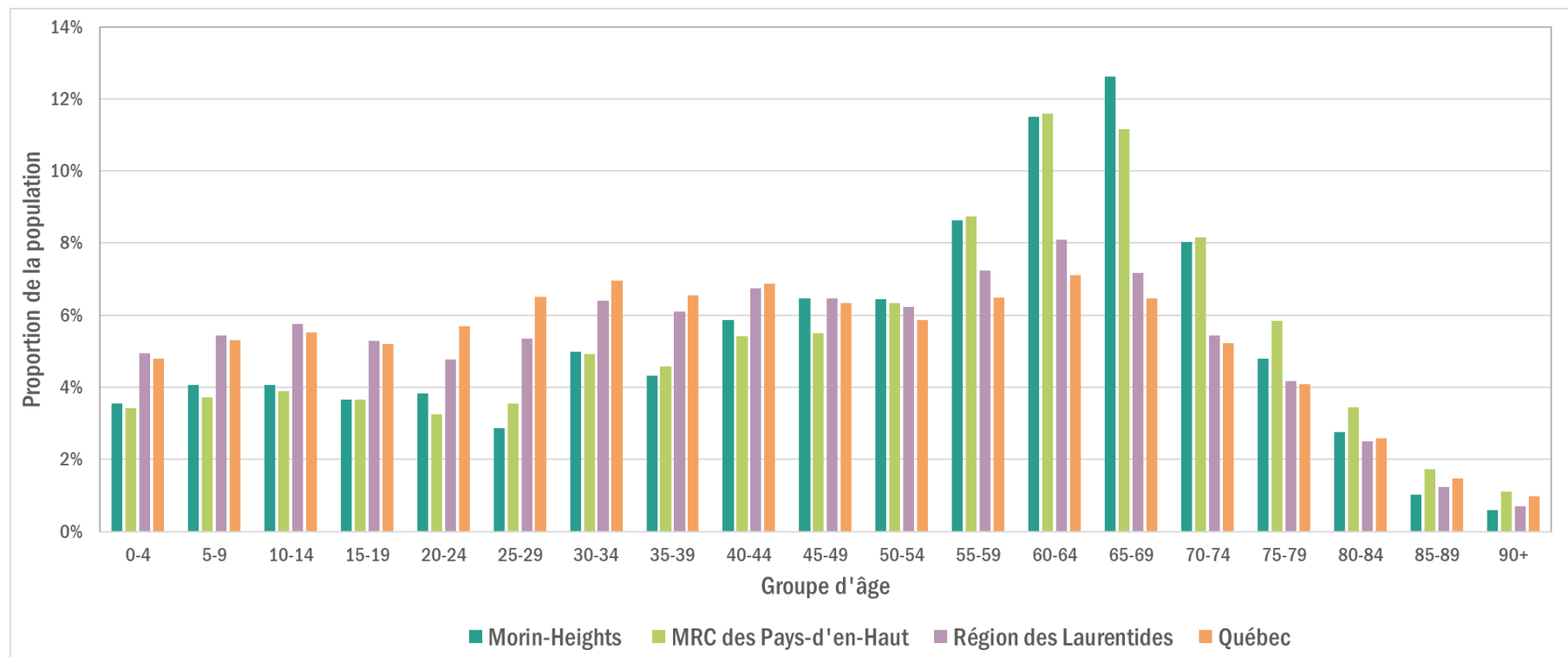


FIGURE 4. COMPARAISON DU POIDS RELATIF DES GROUPES D'ÂGE POUR L'ANNÉE 2023.

Constats relatifs au profil démographique actuel

Entre 2003 et 2023, la population de Morin-Heights a augmenté de **65%**, une hausse **supérieure** à ce qui est observé pour la MRC, la région et l'ensemble du territoire québécois

Entre 2003 et 2023, la population âgée de **65 ans et plus** a augmenté de **226%**

Entre 2003 et 2023, la population a **augmenté** dans toutes les tranches d'âge

En 2023, **63%** de la population était âgée de **45 ans ou plus**

2.3. Perspectives démographiques

Entre 2021 et 2041, une croissance de 25% de la population est prévue pour la Municipalité de Morin-Heights (Tableau 3) [6]. Cette croissance est légèrement plus marquée que pour la MRC (21%) et pour la région des Laurentides (21%), et davantage importante que pour l'ensemble du Québec (10%) (Tableau 4). L'âge moyen de la population passera à 52,3 ans en 2041, comparativement à 48,5 ans en 2021.

TABLEAU 3. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA POPULATION DE MORIN-HEIGHTS PAR GROUPE D'ÂGE (2021-2041) [6].

Groupe d'âge	2021	2041	Variation projetée 2021-2041 (%)
0-4 ans	172	197	15
5-14 ans	405	412	2
15-24 ans	361	452	25
25-44 ans	871	1 004	15
45-64 ans	1 681	1 768	5
65-84 ans	1 207	1 795	49
85 ans et plus	74	335	353
Total	4 771	5 963	25

TABLEAU 4. PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA POPULATION POUR DIFFÉRENTS TERRITOIRES (2021-2041) [6].

Territoire	2021	2041	Variation 2021-2041 (%)
Morin-Heights	4 771	5 963	25
MRC des Pays-d'en-Haut	47 179	57 226	21
Région des Laurentides	647 179	785 161	21
Ensemble du Québec	8 604 495	9 489 422	10

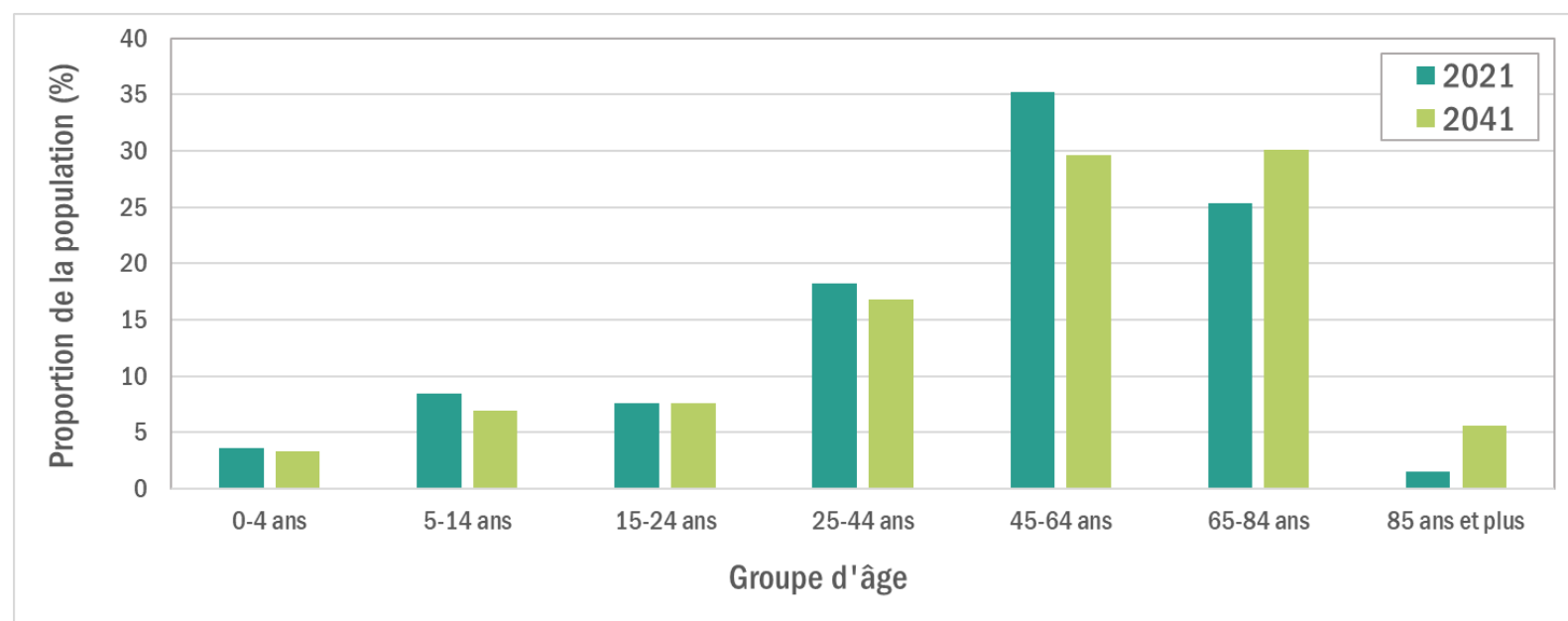


FIGURE 5. COMPARAISON DE LA PROPORTION DE LA POPULATION POUR LES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE ENTRE 2021 ET 2041.

Constats relatifs aux perspectives démographiques futures

D'ici 2041, une croissance de la population de **25%** est prévue pour Morin-Heights, ce qui est **supérieur** à la situation prévue pour la MRC, la région et pour l'ensemble du Québec

D'ici 2041, la population âgée de **65 ans et plus** augmentera de **66%**, alors que la population de **14 ans et moins** augmentera de seulement **5,5%**

La **proportion** relative de la population subira une **baisse** pour tous les groupes d'âge de **64 ans et moins**

3. Portrait des parcs, espaces verts et sentiers



3.1. Définitions et normes

Les territoires récréatifs ont diverses vocations permettant de combler les nombreux besoins sociaux, mais aussi environnementaux d'une collectivité (Figure 6). Dans un souci d'utilisation optimale de l'espace disponible et des ressources, les parcs peuvent combiner plus d'une vocation à l'aide d'aménagements polyvalents. Chaque parc de la municipalité de Morin-Heights a fait l'objet d'une caractérisation afin d'en déterminer la typologie et la vocation.

Il existe certaines normes permettant d'apprécier l'offre récréative d'un territoire en termes de superficie minimale de parcs et d'espaces verts en fonction du nombre d'habitants. En raison de nombreuses variables socioéconomiques, environnementales et culturelles, ainsi que de l'aménagement du territoire municipal, ces normes doivent être considérées à titre d'indicateurs. Ainsi, c'est en alliant cette approche normative avec une approche participative (tenant compte des besoins exprimés par la population) que les carences en matière de territoires récréatifs de la Municipalité de Morin-Heights seront déterminées.

On considère qu'un territoire municipal devrait minimalement comprendre de 2,5 à 4 hectares (25 000 à 40 000 m²) de parcs et d'espaces verts par 1000 habitants [7]. Le Tableau 5 détaille les types de parcs, leur rayon de desserte, leur dimension moyenne et le ratio minimal recommandé (superficie par 1000 habitants). Les rayons de desserte de 400 et de 800 mètres indiquent les aires géographiques desservies par un parc et correspondent respectivement à 5 et 10 minutes de marche.

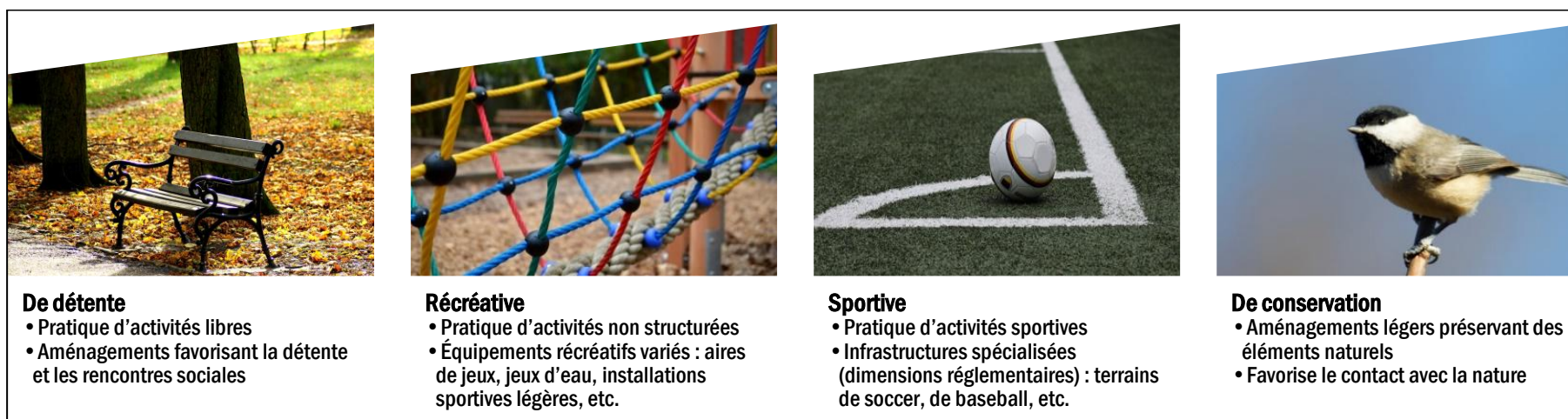


FIGURE 6. VOCATIONS DES TERRITOIRES RÉCRÉATIFS.

TABLEAU 5. TYPOLOGIE DES PARCS.

Typologie	Principales caractéristiques et composantes	Vocation	Rayon de desserte	Dimension moyenne (m²)	Ratio recommandé (m²/1 000 hab.)
Mini-parc	▶ Pertinent en milieu urbain où la densité est élevée ▶ Espace gazonné, bancs, poubelles et (parfois) équipements légers	De détente	400 mètres	Variable	1 000 à 2 000
Parc de secteur	▶ Accessible depuis les écoles, centres communautaires et installations sportives ▶ Facile d'accès à pied ou à vélo, n'est pas entravé par des barrières physiques importantes ▶ Espace de jeu pour les 0-5 ans et pour les 5-12 ans ▶ Équipements permettant une pratique libre d'activités récréatives et/ou sportives (p. ex. : jeux d'eau, terrain sportif)	De détente, récréative et sportive	800 mètres	10 000 à 50 000	10 000 à 50 000
Parc municipal	▶ Aires de jeux et de détente ▶ Équipements récréatifs et sportifs spécialisés aux dimensions réglementaires et des équipements culturels ▶ Destiné à l'ensemble des citoyens et propice aux grands rassemblements (sportifs et communautaires)	De détente, récréative et sportive	Municipalité	50 000 et plus	20 000 à 40 000
Parc-école	▶ Parcs localisés au sein d'un établissement scolaire ou adjacent à celui-ci ▶ Destiné à une population de jeunes (6-12 ans)	Récréative	Variable	Variable	s.o.
Parc-nature	▶ Espace naturel utilisé aux fins d'éducation, de contact avec la nature et de préservation de la nature	De conservation, de détente et récréative	Variable	Variable	s.o.
Parc linéaire	▶ Sentier récréatif facilitant les déplacements hors du réseau routier ▶ Multifonctionnel (vélo, marche, ski de fond)	Récréative	Variable	Variable	s.o.
Parc canin	▶ Espace public spécialement aménagé pour que les chiens puissent s'ébattre librement, sans laisse, et sociabiliser entre eux ▶ Espace d'échanges, de mixité sociale et de convivialité pour les propriétaires de chiens	Récréative	Variable	Variable	s.o.

3.2. Offre en matière de parcs et espaces verts

Le territoire de la Municipalité de Morin-Heights compte 12 parcs accessibles à la population, dont plusieurs sont constitués d'espaces verts (Figure 7).

Description des parcs et espaces verts

- La municipalité compte un total de 3 parcs-nature, 2 parcs municipaux, 2 parcs-écoles, 2 parcs canins, 1 parc de secteur, 1 mini-parc ainsi que 1 parc linéaire (Tableau 6).
- La superficie totale occupée par les parcs est de 2,09 km² (2 087 136 m²).
- Comme les parcs-écoles ne sont pas sous gestion municipale, le présent Plan directeur n'émettra pas de recommandations les concernant. Les parcs-écoles seront toutefois considérés dans l'analyse générale de l'offre récréative.
- Le Tableau 6 présente la liste des parcs et leurs principales caractéristiques. Chaque parc fait l'objet d'une fiche-résumé détaillée disponible en Annexe dans les fiches P1 à P12.

TABLEAU 6. LISTE DES PARCS DE MORIN-HEIGHTS, TYPOLOGIE ET DIMENSION. UNE FICHE DESCRIPTIVE DE CHAQUE PARC SE TROUVE EN ANNEXES.

Nom du Parc	No de la fiche	Typologie	Justification de la typologie	Dimension (m ²)
Halte-municipale	P1	Mini-parc	► Halte pour cyclistes et passants dans un espace naturel, avec accès à la rivière à Simon pour les embarcations et vue sur les milieux humides environnants ► Peu d'aménagement, sans aire de jeu ► Accessible par le réseau cyclable	24 385
Parc canin	P2	Parc canin	► Parc aménagé pour les chiens ► Situé dans le cœur villageois ► Destiné à l'ensemble des citoyens	3 531
Parc Basler	P3	Parc municipal	► Parc situé dans le cœur villageois avec desserte municipale ► Équipements récréatifs et sportifs ► Destiné à l'ensemble des citoyens et propice aux grands rassemblements (sportifs et communautaires)	1 736 698
Terrain de baseball de la légion ¹	P4	Parc de secteur	► Terrain sportif, géré par la Légion Royale canadienne ► Facile d'accès pour l'ensemble des citoyens	9 627
Corridor canin	P5	Parc canin	► Milieu naturel boisé avec sentier ► Éloigné des habitations	19 710
Terrain de jeu de l'école primaire ¹	P6	Parc-école	► Parc situé sur le terrain de l'école primaire, incluant des aires de jeux pour les 5-12 ans et des équipements sportifs et récréatifs ► Ouvert au public après les heures de cours, la fin de semaine et lors des vacances estivales	26 066
Terrain de soccer de l'école primaire ¹	P7	Parc-école	► Terrain sportif situé sur le terrain de l'école primaire	
Parc Lummis	P8	Parc municipal	► Parc situé dans un espace naturel, avec accès à la rivière à Simon ► Équipements récréatifs, aires de jeux ► Aires de détente	12 796
Parc des Bouleaux	P9	Parc-nature	► Milieu boisé avec sentiers ► Éloigné des habitations	5 188
Parc Geai Bleu	P10	Parc-nature	► Milieu boisé avec sentiers ► Éloigné des habitations	20 694
Parc Rivière-à-Simon	P11	Parc linéaire	► Sentier récréatif facilitant les déplacements hors du réseau routier ► Multifonctionnel (vélo, marche, ski de fond)	6 456
Parc Castel-Marie	P12	Parc-nature	► Milieu naturel de grande superficie, plusieurs secteurs boisés avec sentiers ► Plusieurs étangs ► Aires de détente ► Éloigné des habitations	221 985

¹ Parc situé sur un terrain n'appartenant pas à la Municipalité et faisant l'objet d'un partenariat.

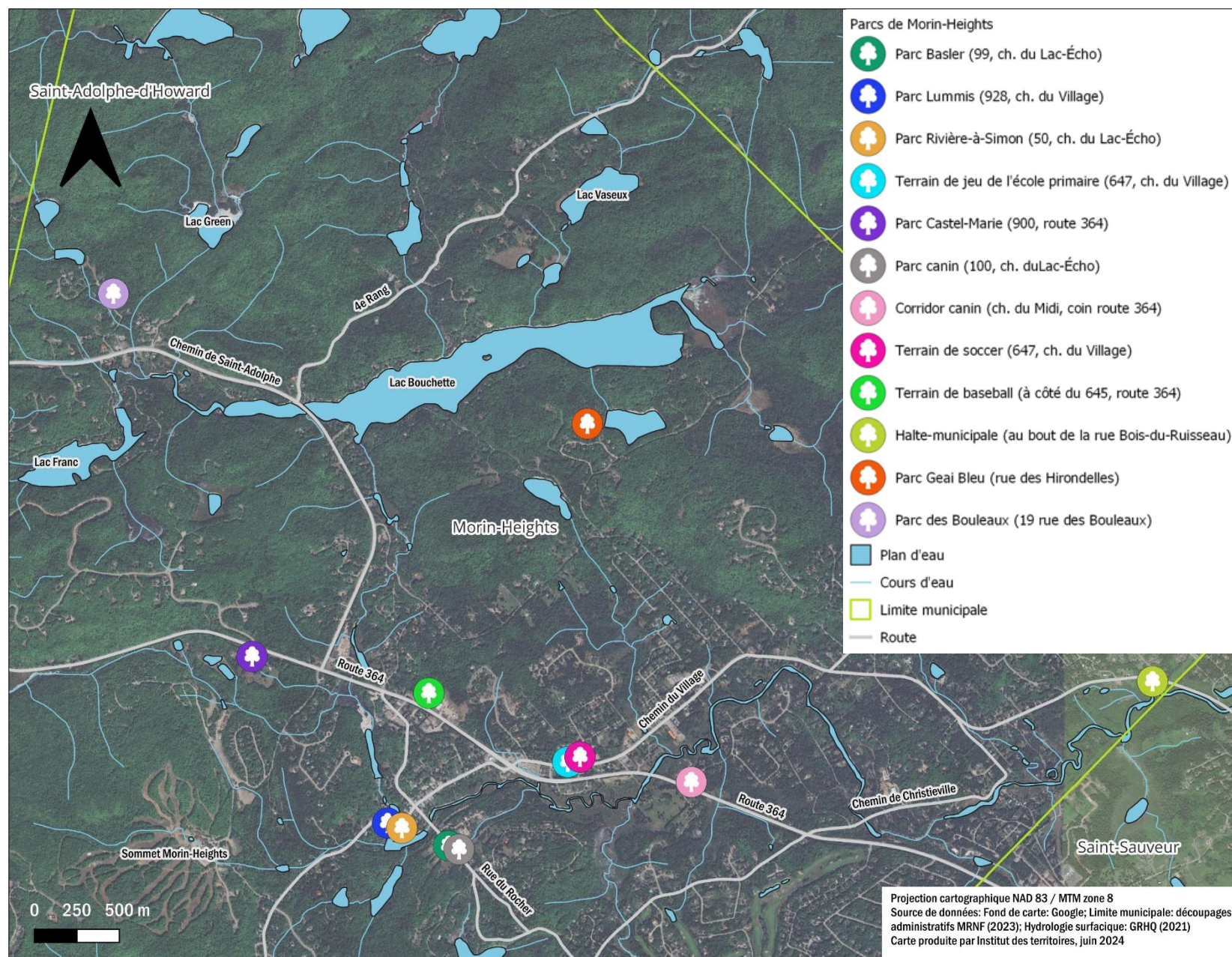


FIGURE 7. LOCALISATION GÉNÉRALE DES PARCS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE MORIN-HEIGHTS.

Offre d'équipements et de plateaux sportifs

Il n'existe pas de normes largement reconnues afin de déterminer le nombre de plateaux sportifs et récréatifs extérieurs dont devrait disposer une municipalité en fonction de ses caractéristiques démographiques. L'évaluation des carences s'appuiera donc sur les résultats du sondage et sur une évaluation qualitative de la répartition spatiale des équipements et plateaux sportifs.

La Municipalité comprend quelques équipements pour la pratique d'activités sportives (Tableau 7).

- Certaines infrastructures s'adressent à tous (p. ex. tennis, patinoire extérieure), alors que d'autres s'adressent principalement aux adultes (p. ex. pickleball), aux jeunes (p. ex. panier de basketball) ou aux enfants.
- On compte seulement 3 aires de jeux pour les enfants, dont 2 se trouvent à l'école primaire (Tableau 7).
- Aucun parc ne comprend d'aire de jeux pour les enfants d'âge préscolaire (18 mois - 5 ans).
- Des aires d'exercices multigénérationnelles sont également absentes des parcs. Les orientations de développement devront tenir compte de cette carence, particulièrement dans le contexte où les perspectives démographiques annoncent une augmentation de la population d'âge préscolaire et du groupe d'âge de 65 ans et plus.
- La localisation stratégique de la nouvelle halte-municipale avec accès à la rivière à Simon permet de répondre au besoin d'accès à l'eau d'une clientèle géographique plus vaste et complémentaire aux accès déjà aménagés aux parcs Lummis et Rivière-à-Simon.

TABLEAU 7. RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS, AIRES DE JEUX ET ACCÈS AUX PLANS D'EAU.

Parc	Terrain de baseball	Terrain de soccer	Panier de basketball	Terrain de tennis	Terrain de volleyball	Terrain de pickleball	Patinoire extérieure	Accès à un plan d'eau	Aire de jeux 5-12 ans
Parc des Bouleaux									
Parc Basler				2		4	2		
Parc Lummis					1			1	1
Parc Rivière-à-Simon								1	
Terrain de jeu de l'école primaire			4		1				2
Parc Geai Bleu									
Parc Castel-Marie								1	
Halte-municipale								1	
Parc canin									
Corridor canin									
Terrain de soccer de l'école primaire		1							
Terrain de baseball de la légion	1								
Total	1	1	4	2	2	4	2	4	3

3.3. Offre en matière de sentiers

Le réseau de sentiers permet la pratique d'une diversité d'activités, en toute saison. La municipalité est toutefois reconnue pour l'étendue de son réseau pour le ski de fond et le ski de randonnée. D'ailleurs, on retrouve plusieurs sentiers de ski patrimoniaux à Morin-Heights, témoins de la riche histoire du ski sur le territoire. La majorité du réseau de sentiers est constituée de sentiers naturels et est sous la gestion de la Municipalité (Tableau 8). Notons qu'une entente existe entre la MRC des Pays-d'en-Haut et la Municipalité relativement à l'entretien d'une portion du Corridor aérobique située sur le territoire de Morin-Heights. Plusieurs partenaires contribuent au développement et à l'attractivité du réseau de sentiers (p. ex. Club de ski Viking, Club de ski Fondeurs Laurentides, les Sommets). La facilité d'entretien du réseau de sentiers, en particulier l'hiver, est propositionnelle au niveau de difficulté des sentiers, c'est-à-dire qu'un sentier de ski de fond de niveau très difficile peut également présenter un enjeu pour le damage. La représentation du réseau de sentiers selon différents secteurs est utilisée afin de faciliter l'explication de certaines informations (Figure 12).

Description du réseau de sentiers

Le réseau de sentiers de Morin-Heights se déploie sur l'ensemble de son territoire. Les informations présentées relatives au réseau de sentiers concernent uniquement les sentiers officiels :

- ▶ Plus de 187 km de sentiers officiels pour la pratique de différentes activités (Figure 8 et Figure 9)
- ▶ 24 km de sentiers se trouvent en terre publique, 41 km passent sur des terrains municipaux et 6,5 km sur des terrains de la MRC
- ▶ Près de 115 km de sentiers traversent des propriétés privées avec des servitudes ou droits de passage. L'accès à la majorité de ces sentiers est permis l'hiver seulement, c'est-à-dire entre le 1^{er} décembre et le 15 avril
- ▶ Réseau principalement linéaire, mais intégrant plusieurs boucles
- ▶ 23,6 km de sentiers passent par un milieu humide (Figure 10)
- ▶ 77,9 km de sentiers (41,6% des sentiers) se trouvent dans une pente modérée de 16% à 30% (Tableau 9)
- ▶ Chaque secteur de sentiers possède au moins un stationnement et différentes infrastructures et commodités (Tableau 12)
- ▶ Le Corridor aérobique sert de piste multifonctionnelle et de lien avec d'autres municipalités

- ▶ Sentiers pour les usages d'été (vélo, vélo de montagne et randonnée) :
 - Le réseau totalise 45 km, dont 37% sont de niveau intermédiaire (Tableau 10)
 - La majorité des sentiers de randonnée et de vélo de montagne sont de niveau intermédiaire (Tableau 11)
 - Le secteur Viking ne comprend aucun sentier pour usage en été
 - 2,1 km de sentiers de randonnée et 1,6 km de sentiers de vélo de montagne passent par un milieu humide
 - Le circuit de Vélocité est sous gestion de la MRC des Pays-d'en-Haut et sillonne le territoire de Morin-Heights sur une longueur de 10,2 km, auquel s'ajoute 3,1 km de voie cyclable sur le chemin Bélisle, gérée par la Municipalité.

- **Sentiers pour usages hivernaux (raquette, vélo d'hiver, ski de fond) :**
 - Sentiers de ski de fond entretenus mécaniquement et sentiers de ski de fond nordique (sans entretien)
 - 12,2 km de sentiers de ski de fond officiels (et 11,4 km de sentiers de ski de fond non officiels) passent par un milieu humide
 - Le réseau s'étend sur près de 170 km, dont 41% sont de niveau intermédiaire et 36% sont de niveau très difficile (Tableau 10)
 - La majorité des sentiers de vélo d'hiver et de raquette sont de niveau intermédiaire, tandis que la majorité des sentiers de ski nordique sont de niveau très difficile et ceux de ski de fond sont majoritairement de niveau intermédiaire et difficile (Tableau 11)
 - Présence de sentiers de ski de fond de calibre international pour l'entraînement et la compétition
 - Les usagers doivent se procurer un billet journalier ou une passe de saison pour utiliser le réseau de sentiers de ski et de raquette

- **5 sentiers de ski patrimoniaux, faisant partie d'itinéraires plus étendus, possèdent des tronçons sur le territoire de Morin-Heights (Figure 11) :**
 - Portageur : 10 808 m
 - Western : 7 632 m
 - Corbeau : 957 m
 - Edelweiss : 761 m
 - Loup-Garou : 173 m

TABLEAU 8. LES DIFFÉRENTS GESTIONNAIRES DU RÉSEAU DE SENTIERS SUR LE TERRITOIRE DE MORIN-HEIGHTS.

Gestionnaires des sentiers	Longueur (m)
Club de plein air Val-Morin	107
Club de ski Viking	19 847
Municipalité de Morin-Heights	150 495
MRC des Pays-d'en-Haut	9410
Plein air Sainte-Adèle	324
ND*	7 032
Total	187 215

*ND=non disponible

TABLEAU 9. LONGUEUR ET PROPORTION DES SENTIERS DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PENTES.

Catégorie de pentes	Longueur de sentiers (km)	Proportion de sentiers (%)
Nulle (0-3%)	17,5	9,3
Faible (4-8%)	32,7	17,6
Douce (9-15%)	45,1	24,1
Modérée (16-30%)	77,9	41,6
Forte (31-40%)	2,7	1,4
Abrupte (41%+)	11,3	6,1
Total	187,2	100

TABLEAU 10. LONGUEUR DES SENTIERS POUR LES USAGES D'ÉTÉ (VÉLO, VÉLO DE MONTAGNE ET RANDONNÉE) ET D'HIVER (RAQUETTE, VÉLO D'HIVER, SKI DE FOND ET SKI NORDIQUE) SELON LE NIVEAU DE DIFFICULTÉ.

Niveau de difficulté	Usages d'été		Usages d'hiver	
	Longueur des sentiers (m)	Proportion (%)	Longueur des sentiers (m)	Proportion (%)
Facile	7 337	16,2	10 741	6,3
Intermédiaire	16 886	37,2	70 379	41,4
Difficile	2 970	6,6	22 407	13,2
Très difficile	-	-	60 653	35,6
ND	18 150	40,0	5 994	3,5
Total	45,3 km	100	170,2 km	100

*ND=non disponible

TABLEAU 11. LONGUEUR DES SENTIERS SELON LES DIFFÉRENTS USAGES ET LES NIVEAUX DE DIFFICULTÉ.

Niveau de difficulté	Longueur des sentiers (usages d'été) (m)			Longueur des sentiers (usages d'hiver) (m)			
	Vélo de montagne	Randonnée	Vélo	Vélo d'hiver	Raquette	Ski nordique	Ski de fond
Facile	2 417	2 151	4 920	2 595	2 433	4 373	7 534
Intermédiaire	11 489	13 965	-	9 600	35 095	3 327	35 284
Difficile	2 970	-	-	-	-	-	22 407
Très difficile	-	-	-	-	-	54 612	6 041
ND	9 939	7 408	7 617	205	2 122	2 879	1 220
Longueur totale	26,8 km	23,5 km	12,5 km	12,4 km	39,7 km	65,2 km	72,5 km

*ND=non disponible

TABLEAU 12. CARACTÉRISTIQUES DES SECTEURS DE SENTIERS.

Caractéristiques	Secteurs de sentiers			
	Des Bouleaux	Basler/cœur villageois	Sommet Morin-Heights	Viking
Stationnement	▶ Stationnement au parc des Bouleaux	▶ Stationnement au parc Basler, au pavillon d'accueil du Corridor aérobique et au Chalet Bellevue	▶ 2 stationnements	▶ Exige d'être membre du club ▶ Membres de plein droit : stationnement au chalet en tout temps ▶ Membres « sentiers » : stationnement au chalet hors des moments de formation
Infrastructures et commodités	▶ Toilette sèche à l'entrée du parc des Bouleaux	▶ Station de réparation de vélos au parc Basler ▶ Chalet Bellevue : toilettes, eau potable, Wi-fi ▶ Aires de pique-nique (parc Basler, Chalet Bellevue, accueil du Corridor aérobique) ▶ Pavillon d'accueil du Corridor aérobique : toilettes, eau potable, douches	▶ Chalet avec aire de nettoyage de vélos ▶ Toilettes (1 emplacement) ▶ Eau potable ▶ Aires de repos ▶ Tables à pique-nique ▶ Location de vélos	▶ Pour les membres de plein droit, chalet avec ○ Cuisine (four, réfrigérateur, four à micro-ondes) ○ Coin repas (60 places) ○ Salon ○ Salles de bain (incluant saunas, douches) ○ Salle de fartage
Entretien	▶ 65 km de sentiers de ski de fond et de raquette damés, tracés mécaniquement et entretenus par des employés à motoneige ▶ 65 km de sentiers hors-pistes nettoyés à l'automne, mais pas entretenus mécaniquement durant l'hiver			▶ Damage par deux travailleurs salariés ▶ Autre entretien fait bénévolement par les membres et des employés à temps partiel
Attraits	▶ Points de vue	▶ 1 point de vue panoramique sur le lac Lefebvre ▶ Paysages diversifiés le long du Corridor aérobique	▶ Point de vue ▶ Aire de camping	
Notes		▶ Accès interdit dans les 24 h suivant la pluie		▶ Aucune patrouille

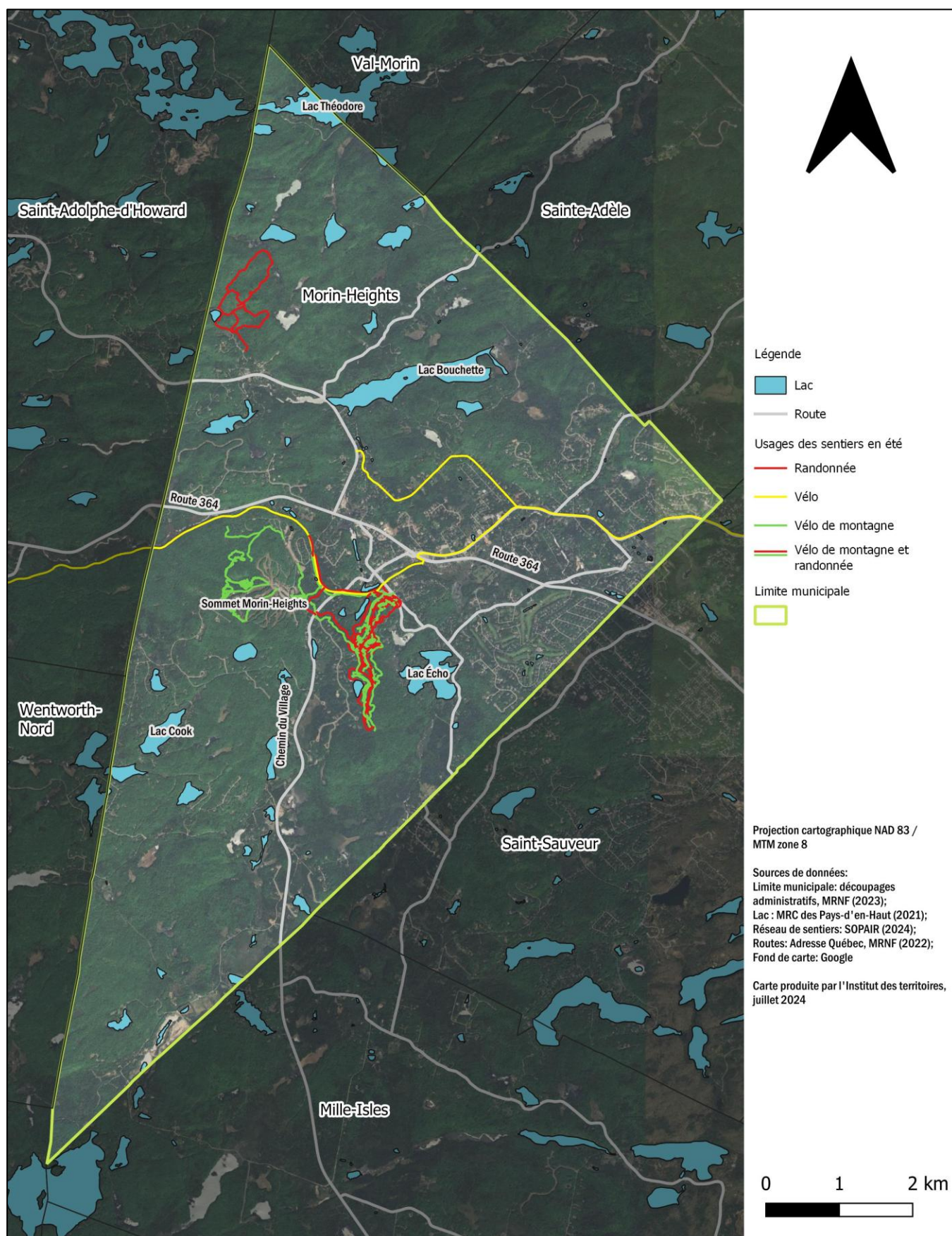


FIGURE 8. USAGES DES SENTIERS L'ÉTÉ.

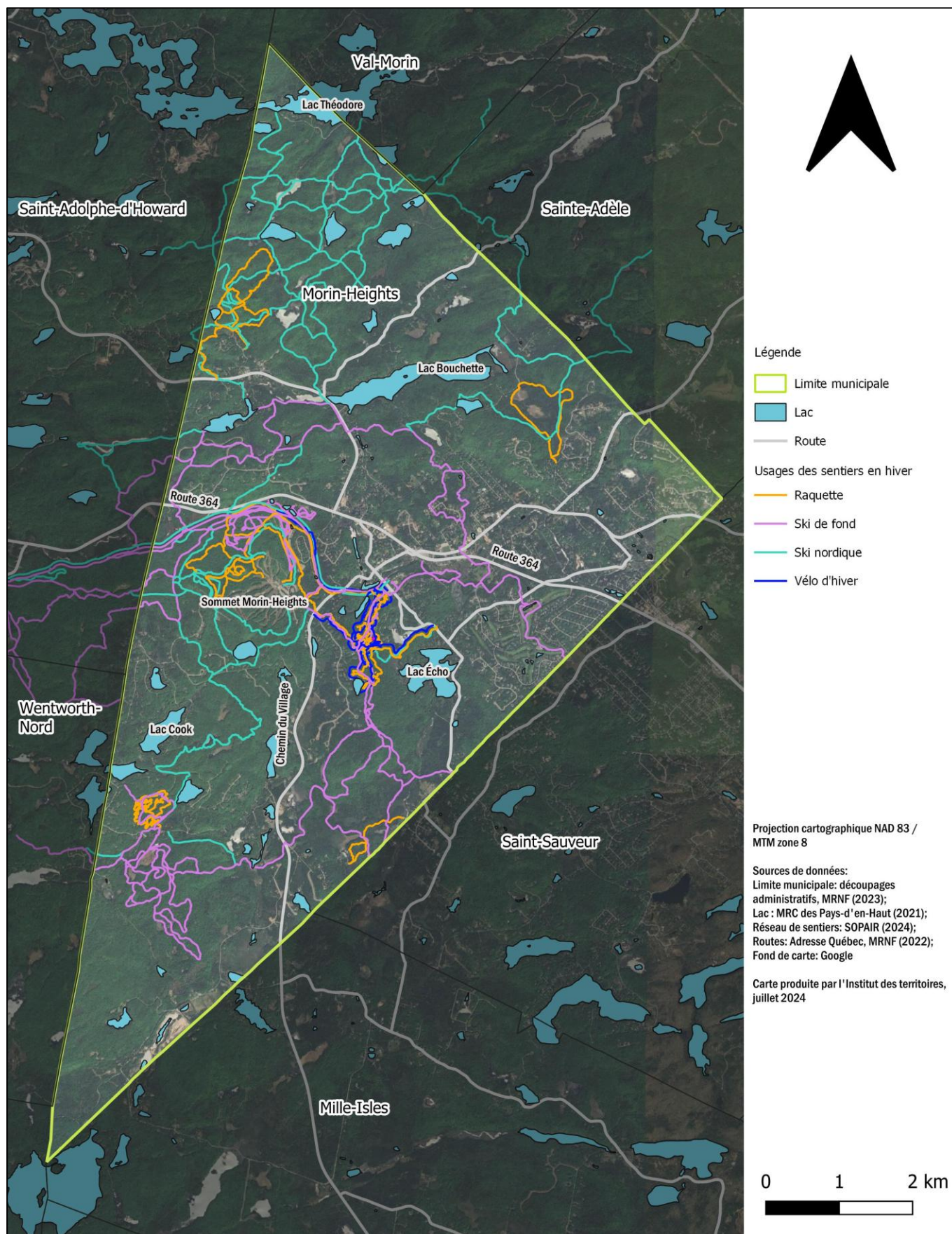


FIGURE 9. USAGES DES SENTIERS L'HIVER.

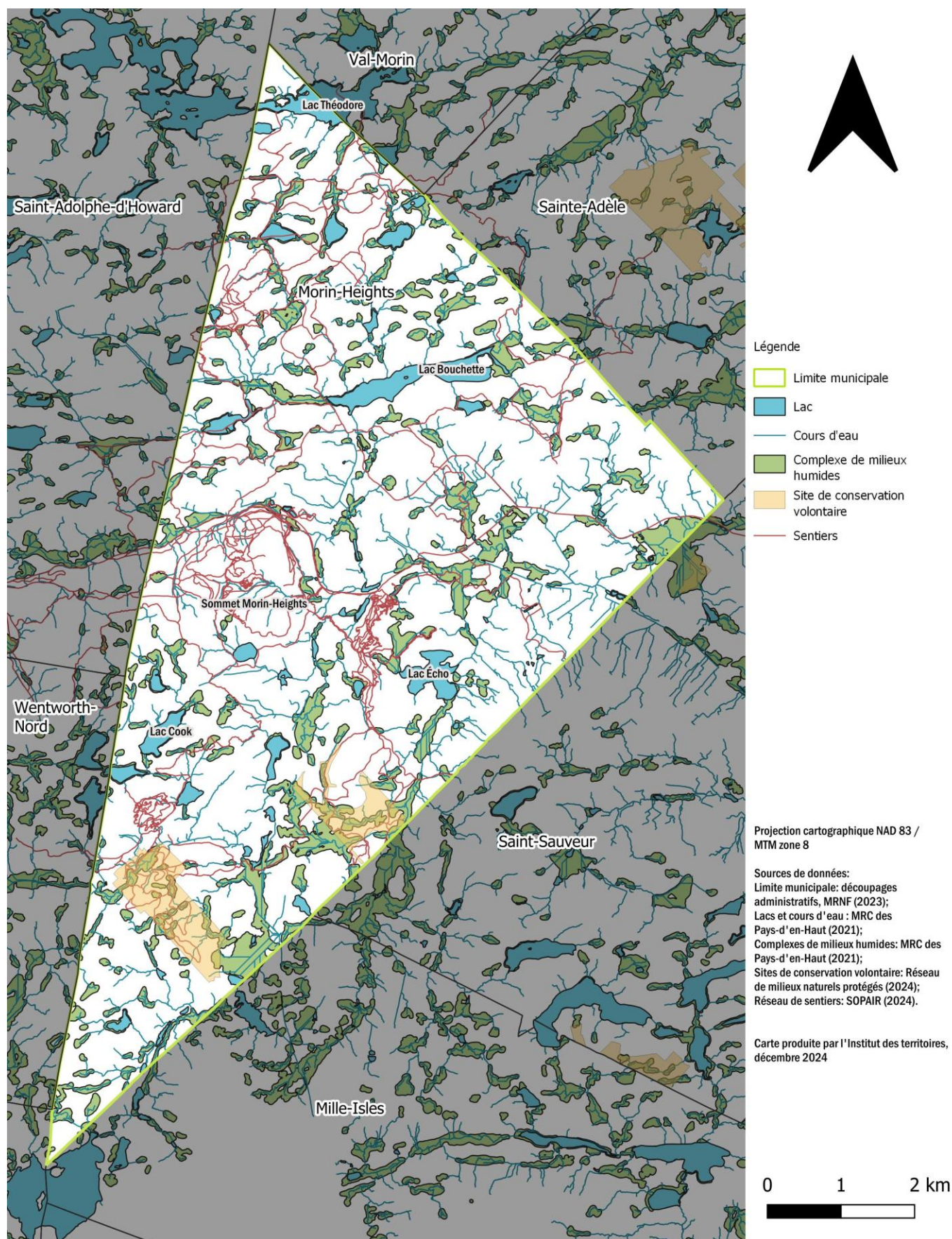


FIGURE 10. SENTIERS, MILIEUX HUMIDES ET HYDROGRAPHIE.

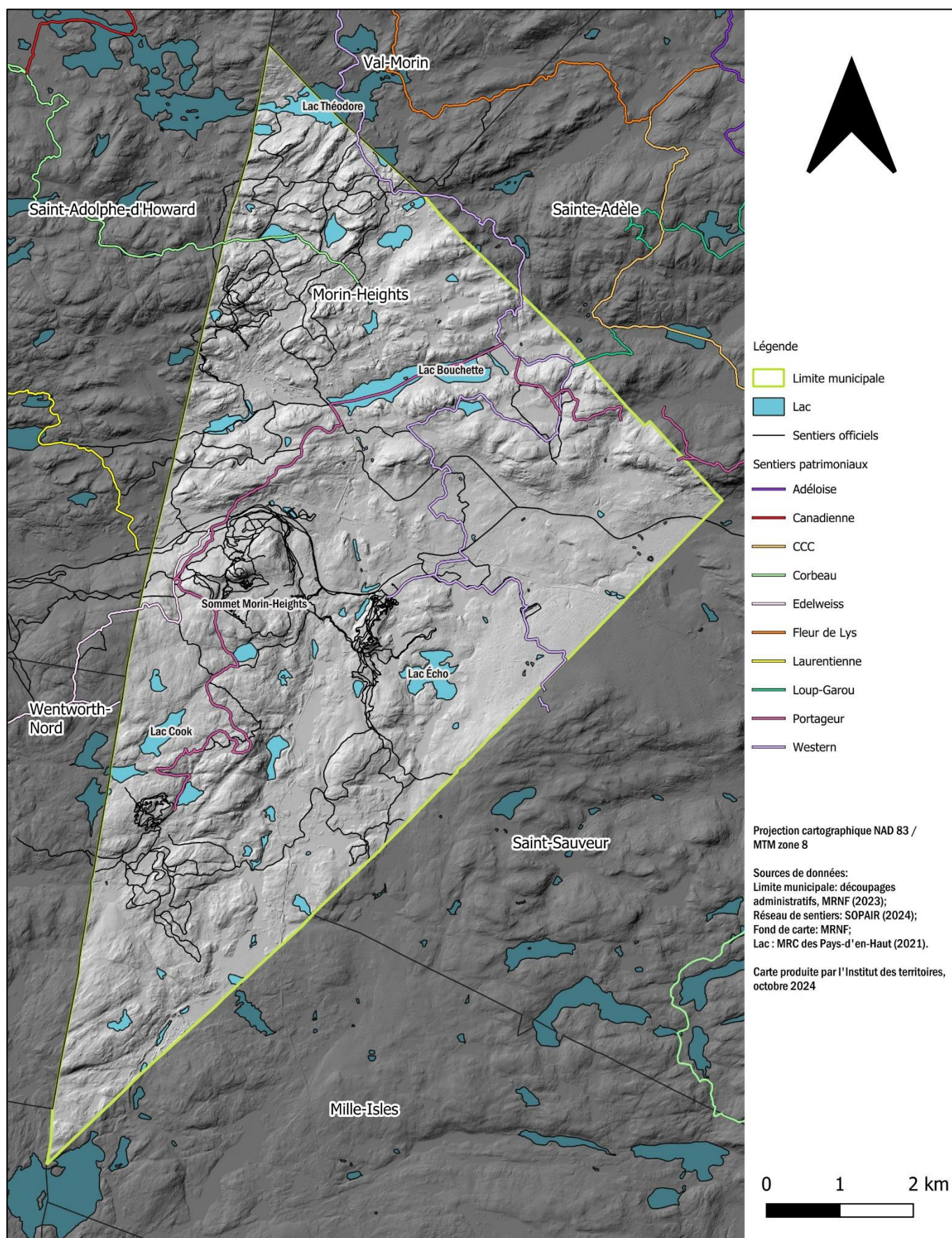


FIGURE 11. SENTIERS DE SKI PATRIMONIAUX.

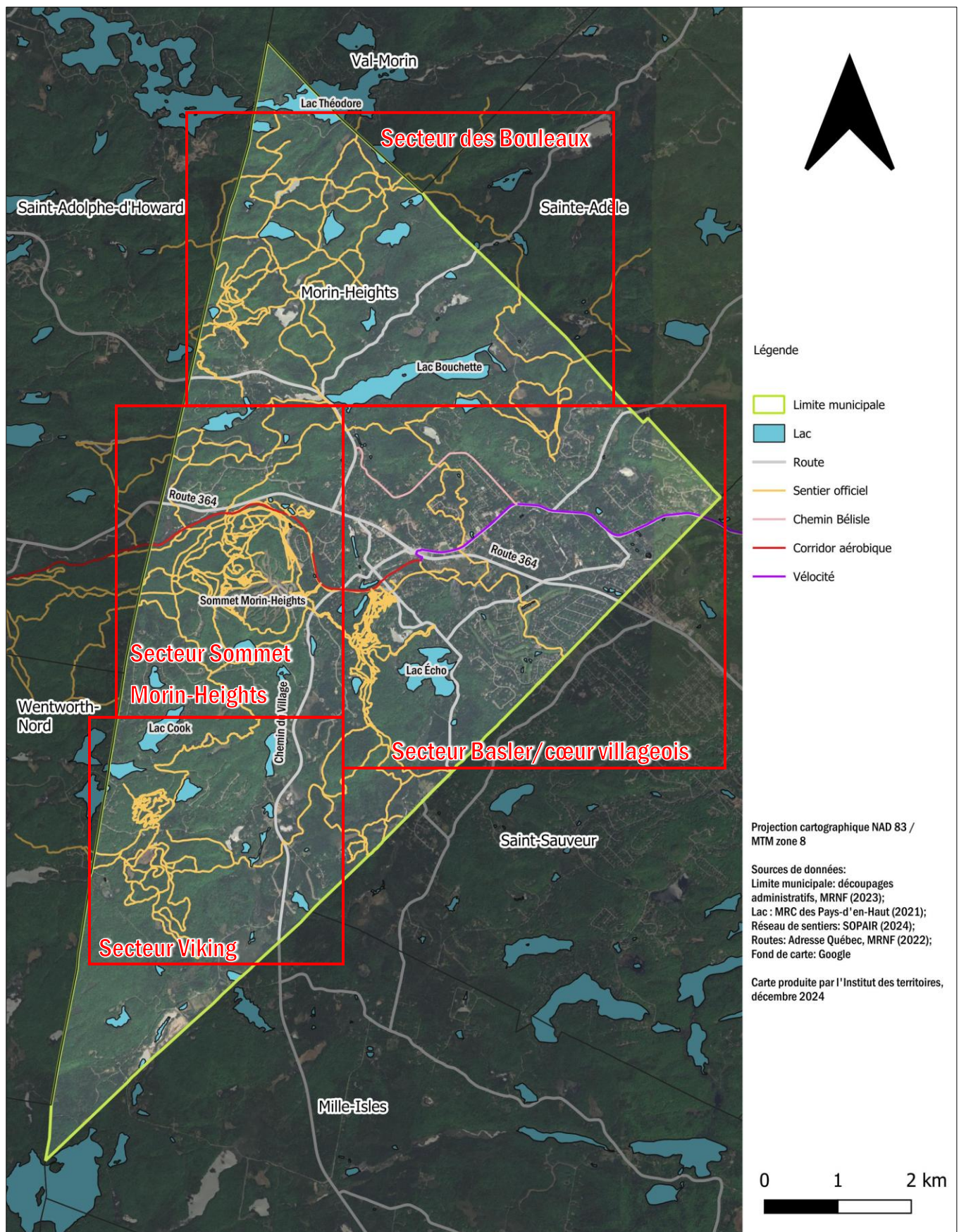


FIGURE 12. PRINCIPAUX SECTEURS DE SENTIERS DE MORIN-HEIGHTS.

Connectivité des sentiers

Le vaste réseau de sentiers de la municipalité offre une connexion entre différents endroits à l'intérieur de la municipalité, et sert aussi de connexion avec le territoire de certaines municipalités limitrophes. La connectivité du réseau est toutefois différente selon la saison et les usages.

Connectivité intramunicipale :

- ▶ Sentiers pour usages d'été :
 - Présence d'un sentier de vélo de montagne connectant les secteurs Basler/cœur villageois et Sommet Morin-Heights;
 - Secteur des Bouleaux non connecté aux autres secteurs.
- ▶ Sentiers pour usages d'hiver :
 - Les quatre secteurs de sentiers sont connectés par les sentiers de ski de fond ou de ski nordique (p. ex. Portageur, Western, JRJ, Penny Lane Birkebeiner, Viking South, Edelweiss), ce qui permet aux usagers de parcourir de grandes distances sur le territoire de la Municipalité. Toutefois, ces sentiers sont généralement de niveau très difficile.

Connectivité intermunicipale

- ▶ Deux liens cyclables d'importance permettent des liens à l'extérieur de la Municipalité :
 - Le Corridor aérobique, qui se prolonge sur 58 km, traversant 8 municipalités de Morin-Heights à Amherst [8].
 - Vélocité, un trajet cyclable reliant les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut, entre autres entre le corridor aérobique et le parc linéaire le P'tit Train du Nord.
- ▶ Plusieurs sentiers s'étendent au-delà de limites de la municipalité, offrant un lien vers d'autres municipalités (Tableau 13).

TABEAU 13. LONGUEUR DE SENTIERS DANS LES MUNICIPALITÉS OFFRANT UNE CONNEXION AU RÉSEAU DE MORIN-HEIGHTS.

Municipalité	Longueur de sentiers (m)
Saint-Adolphe-d'Howard	22 714
Sainte-Adèle	6 111
Wentworth-Nord	5 777
Saint-Sauveur	4 792
Val-Morin	2 259
Piedmont	1 026
Total	42 679

3.4. Analyse de la demande

Les aménagements dans les espaces récréatifs visent à répondre à divers besoins de la population. Le Tableau 14, tiré et adapté du Cadre de référence des parcs et autres espaces publics [9], présente les besoins et les intérêts des différents groupes d'âge. Cette approche par groupes d'âge ne vise pas à compartimenter les parcs, mais à s'assurer que les aménagements conviennent à toutes les clientèles. Le Tableau 15, également adapté du Cadre de référence, présente des exemples d'aménagements qui répondent à ces besoins.

TABLEAU 14. BESOINS ET INTÉRÊTS SELON DES GROUPES D'ÂGE.

0-5 ans	5-12 ans	12-18 ans	18-35 ans
► Besoin de découverte, de sécurité, de mouvement et de manipulation ► Besoin de développer des habiletés motrices de base ► Apprentissage de la vie sociale ► Curiosité ► Stimulation des sens	► Besoin de développer des habiletés motrices de base et des compétences ► Besoin de développer les habiletés sociales et intellectuelles ► Capacité de s'engager dans des jeux collectifs et organisés ► Besoin de défis, curiosité	► Besoin de se retrouver entre eux ► Importance des pairs et de la famille ► Besoin de défis ► Besoin de valorisation de se sentir impliqués et utiles ► Quête de liberté ► Diversification des intérêts ► Branchés sur nouvelles tendances	► Développement de spécialités ► Esprit de groupe ► Responsabilisation ► Intérêt pour la nature et l'environnement ► Sortie en famille ou entre amis ► Branchés sur les nouvelles tendances
35-65 ans	65-80 ans	80 ans et +	
► Besoin d'être en forme ► Besoin de calme, de pauses ► Intérêt pour la nature et l'environnement ► Interaction avec les autres groupes d'âge ► Sortie en famille ou entre amis	► Besoin de socialiser et de se retrouver entre eux ► Besoin d'être actif et en santé ► Besoin de sécurité ► Besoin d'être informé ► Besoin de variété ► Besoin d'aménagements de qualité ► Besoin d'accès par transport collectif	► Besoin de conserver leur autonomie fonctionnelle ► Besoin de confort et de sécurité ► Besoin d'accompagnement ► Rythme lent, capacités physiques plus restreintes ► Besoin de pauses fréquentes	

TABEAU 15. EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS RÉPONDANT AUX BESOINS SELON LES GROUPES D'ÂGE.

Exemples d'aménagements permettant de répondre aux besoins	0-5 ans	5-12 ans	12-18 ans	18-35 ans	35-65 ans	65-80 ans	80 ans et +
Sentier pédestre	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙
Espace vert (dégagé ou boisé)	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙
Plage	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙
Patinoire	⊙	⊙	⊙				
Aire et structure de jeu variées pour ramper, grimper, glisser, courir, se tenir en équilibre	⊙	⊙					
Jeux d'eau et piscine	⊙	⊙					
Aire de glissade hivernale	⊙	⊙					
Aire de sable	⊙						
Piste cyclable		⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	
Terrain multisport et terrain de sport spécialisé		⊙	⊙	⊙			
Scène ou endroit pour des représentations et événements culturels			⊙	⊙	⊙	⊙	
Accès Wi-Fi			⊙	⊙			
Espace de socialisation et aire de pique-nique				⊙	⊙		
Circuit de mise en forme					⊙	⊙	
Endroit calme pour méditer, relaxer, faire du yoga, avec abris					⊙	⊙	⊙
Activité de nature : photographie, ornithologie					⊙		
Zone de jeu traditionnel (p. ex : pétanque)						⊙	
Service sanitaire et autres						⊙	⊙

Afin de comprendre les attentes des usagers des territoires récréatifs, un sondage électronique bilingue a été effectué auprès de la population. Le sondage visait à cerner les besoins, intérêts, idées et préoccupations de la population, tout en favorisant l'appropriation sociale du projet. Les réponses au sondage ont été collectées via la plateforme Survey Monkey, du 15 juillet au 2 août 2024. Cette enquête a été réalisée de manière autoadministrée, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'interviewer, les répondants complétaient le sondage de manière autonome. Ce mode d'échantillonnage ne permet pas de garantir que l'échantillon soit représentatif de la population (échantillonnage non probabiliste) et comprend certains biais dont le biais d'autosélection (ce sont les personnes déjà intéressées par le sujet qui risquent davantage d'y répondre davantage) et le biais de couverture (les personnes ne peuvent pas répondre à l'enquête sans avoir accès à l'internet). Néanmoins, les réponses au sondage constituent une source d'informations importante afin de comprendre les besoins de la population.

Le sondage était séparé en 3 sections : une section sur les parcs de la Municipalité et une section sur les sentiers de la Municipalité comprenant 12 questions chacune, ainsi qu'une section servant à recueillir quelques informations sur le répondant et comprenant 3 questions. Un total de 313 réponses a été recueilli (228 pour le sondage français et 85 pour le sondage anglais). La majorité des répondants sont des résidents de Morin-Heights, mais on retrouve tout de même

13 % (42 répondants) qui ne résident pas dans la municipalité. Comme il était indiqué que le sondage « s'adresse aux citoyens de Morin-Heights, ainsi qu'à l'ensemble des usagers des parcs et sentiers sur le territoire de la municipalité », les réponses des non-résidents n'ont pas été exclues.

Profil des répondants et de leur ménage

En comparant l'âge des membres des familles des répondants au sondage avec le profil de recensement 2021, on remarque que les classes d'âges 0-4 ans, 5-11 ans et 18-34 ans sont surreprésentées dans les répondants, alors que les 35-64 ans et les 65-84 ans sont sous-représentées. Il y a moins d'un pour cent d'écart entre la répartition des âges dans les répondants au sondage par rapport au recensement pour les 12-17 ans et les 85 ans et plus (Figure 13). Ainsi, bien que le profil des ménages des répondants soit similaire à celui du recensement, les recommandations devront tenir compte des classes d'âges surreprésentées et sous-représentées.

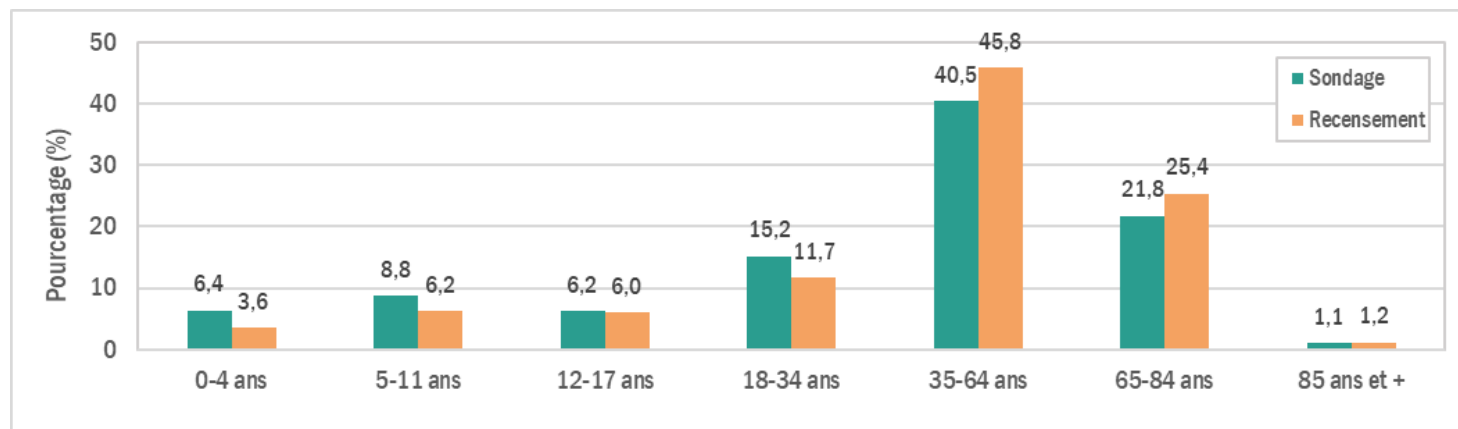


FIGURE 13. RÉPARTITION DE L'ÂGE DES MEMBRES DES MÉNAGES DES RÉPONDANTS EN COMPARAISON AVEC LE PROFIL DE RECENSEMENT 2021.

Les résultats du sondage sont présentés dans les deux sections suivantes. Le Tableau 16 résume les principaux constats issus du sondage relativement aux parcs et sentiers de la municipalité.

Besoins actuels en matière de parcs et espaces verts

Fréquentation des parcs et espaces verts

- Le parc qui est fréquenté le plus régulièrement est le parc Basler, suivi du parc Lummis. Les parcs qui sont utilisés de manière moins fréquente sont : le terrain de baseball de la Légion, le parc canin et le parc Geai bleu (Figure 14).
- Les parcs sont généralement plus fréquentés en été. En moyenne, 40 % des personnes qui les fréquentent le font durant l'été. La saison où les parcs sont le moins fréquentés est l'hiver (moyenne de 16 % des personnes qui les fréquentent le font durant l'hiver). Notons que le parc des Bouleaux est le seul dont la saison de fréquentation la plus populaire est l'hiver (Figure 15).
- Les 2 principales raisons (parmi les choix de réponses) pour lesquelles les répondants ne fréquentent pas certains parcs sont « je ne sais pas où ils sont » et « les aménagements ne correspondent pas à ce que je recherche » (Figure 16). Les répondants pouvaient également indiquer d'autres raisons sous la forme de commentaires. D'autres raisons, fournies sous forme de commentaires, et qui reviennent un peu plus souvent sont qu'il manque d'information sur les parcs et, pour les propriétaires de chiens, que les chiens ne sont pas admis dans tous les parcs.

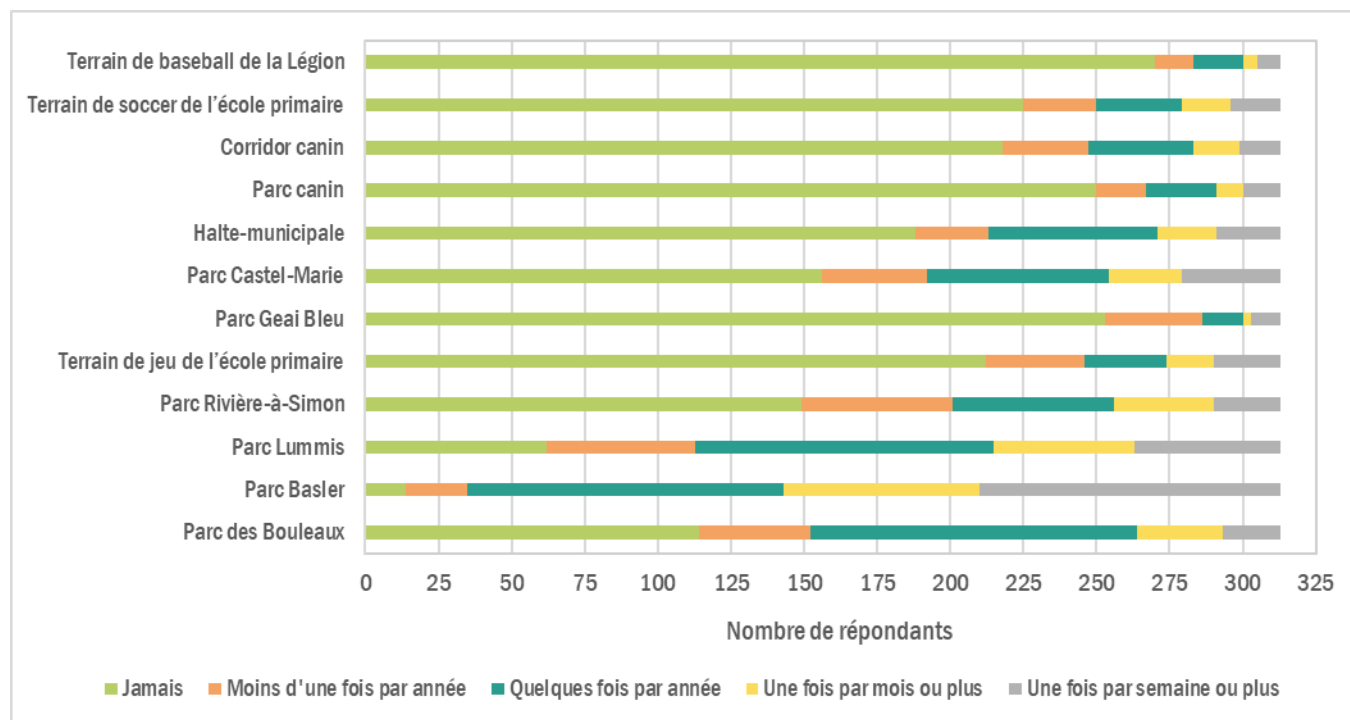


FIGURE 14. FRÉQUENCE DE FRÉQUENTATION DES PARCS.

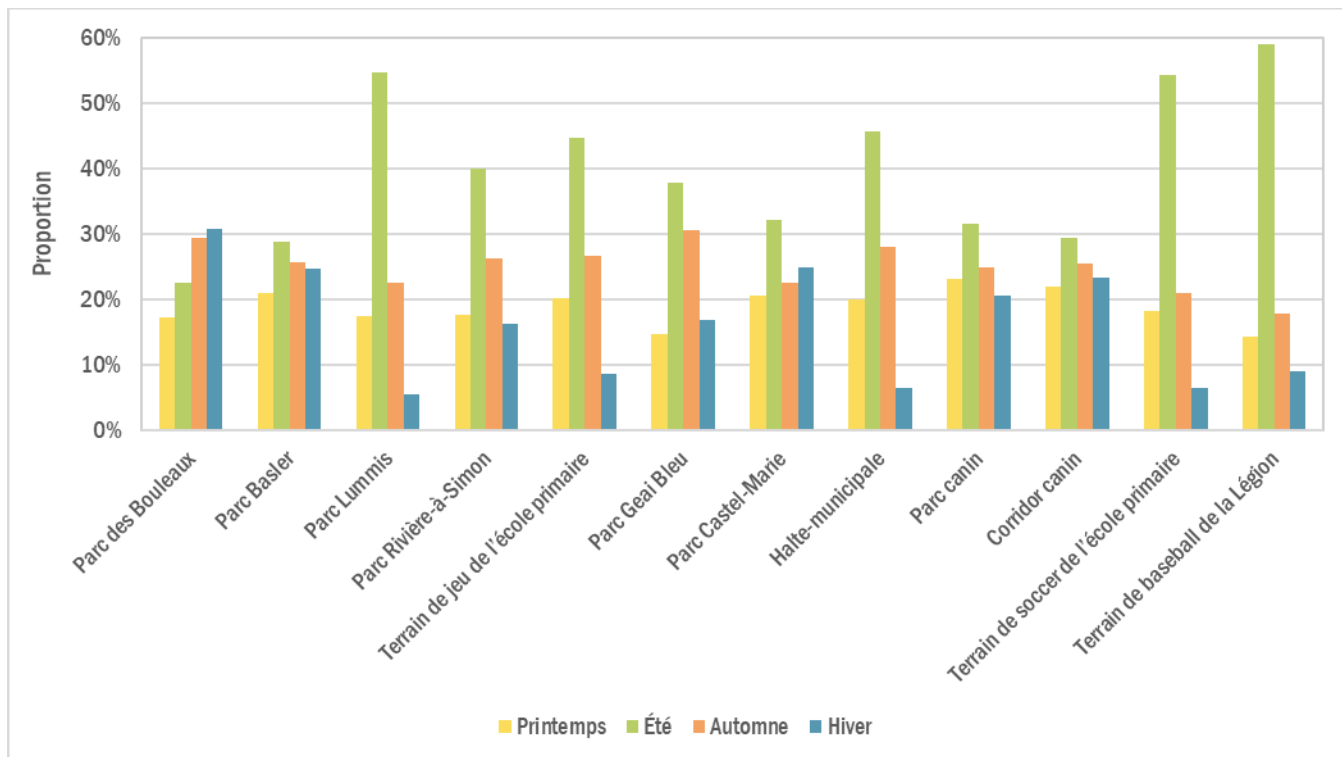


FIGURE 15. PROPORTION DES USAGERS QUI FRÉQUENTENT LES PARCS SELON LA SAISON.

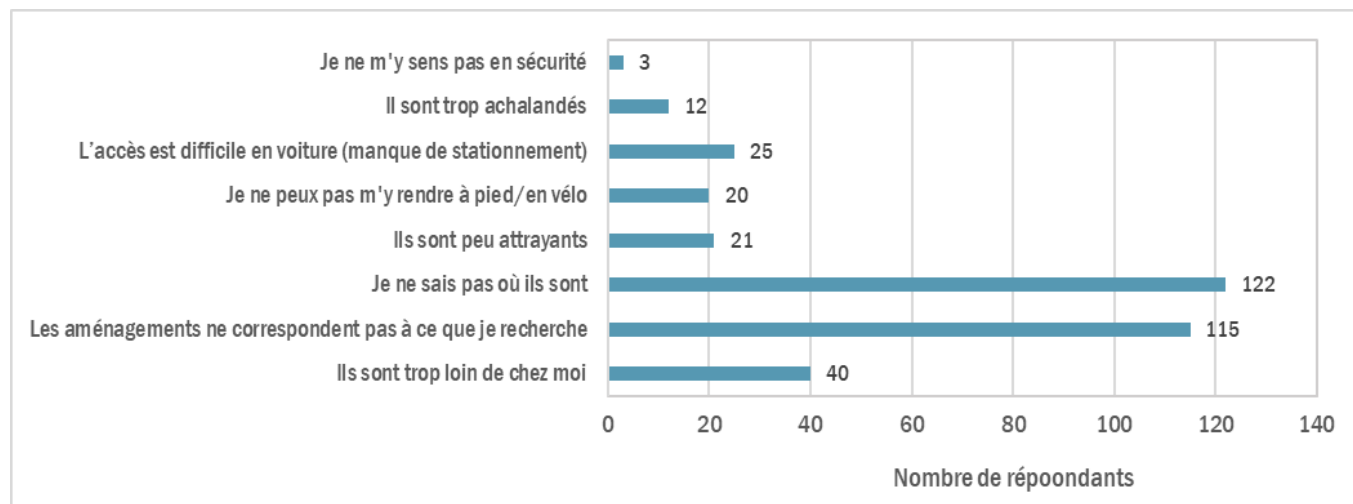


FIGURE 16. PRINCIPALES RAISONS DE NON-FRÉQUENTATION DES PARCS.

Aménagements et activités dans les parcs et espaces verts

Les répondants au sondage ont précisé les aménagements qu'ils souhaiteraient voir se développer dans les parcs de la Municipalité.

- ▶ L'aménagement le plus en demande actuellement est un accès à un plan d'eau, suivi des zones ombragées et d'aires de pique-nique. On retrouve en 4^e et 5^e positions les jardins communautaires ou aménagements comestibles, ainsi que les jeux d'eau.
- ▶ En revanche, les terrains de football, de hockey, de shuffleboard, de disque-golf et de basketball sont les moins demandés (Figure 17).
- ▶ Dans une question ouverte, les répondants ont également proposé d'autres types d'aménagements. Les suggestions les plus fréquentes sont les sentiers (ce sujet était traité plus loin) et l'accès à un lac (il s'agissait d'un des choix de réponses proposés, mais les répondants ont ajouté cela dans « autres aménagements »).

La Municipalité organise occasionnellement des événements en plein air dans certains parcs (p. ex. spectacles, concerts, heure du conte, marché fermier).

- ▶ La majorité des répondants indique participer « à l'occasion » aux événements en plein air (Figure 18).
- ▶ Parmi des suggestions de types d'activité ou d'événement à développer dans les parcs de la municipalité, l'idée du marché fermier est celle qui fut la plus populaire, suivie des spectacles de musique et du marché de produits artisanaux.
- ▶ En revanche, moins de répondants (74 et 75 répondants) ont souhaité des spectacles pour la famille et des activités découverte en nature pour enfants.
- ▶ Parmi les propositions reçues des répondants pour d'autres types d'événements, celle qui revient le plus souvent est une activité d'éducation environnementale et sur les sciences naturelles. On propose également des soirées d'observations d'étoiles, des concerts classiques, des activités sportives et des spectacles de théâtre.

Moyen de déplacement

La majorité des déplacements vers les parcs se fait en voiture, à l'exception de la halte-municipale, du parc Castel-Marie et du Parc de la Rivière-à-Simon. Une dizaine de répondants ont également mentionné se déplacer en ski de fond (Figure 20).

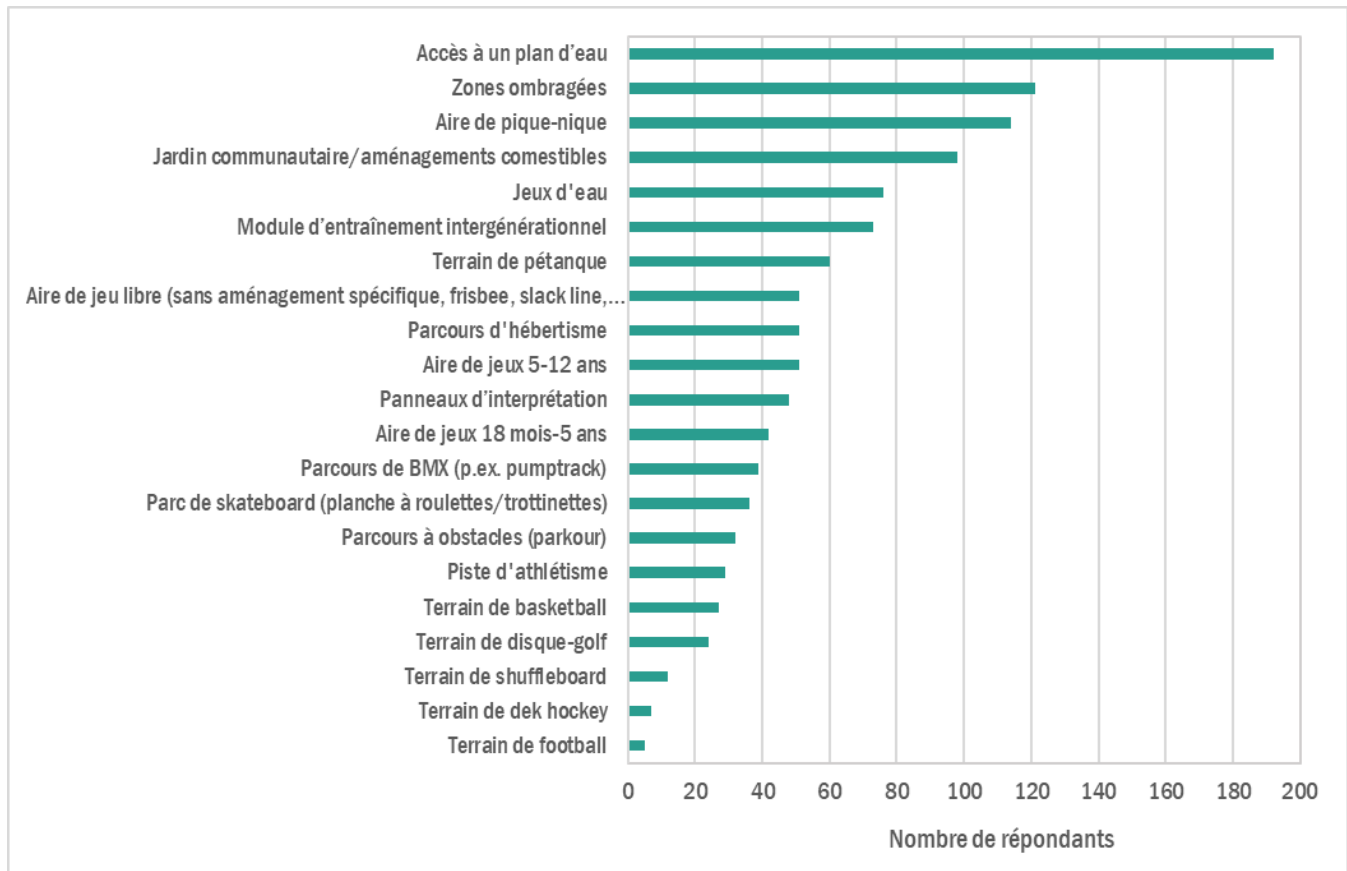


FIGURE 17. AMÉNAGEMENTS SOUHAITÉS DANS LES PARCS.

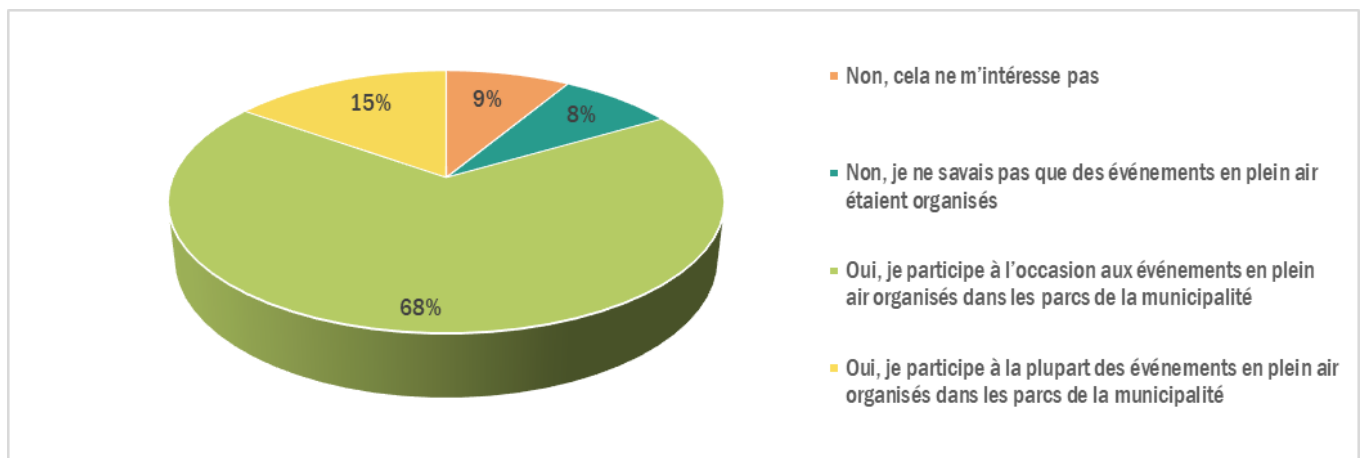


FIGURE 18. PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS EN PLEIN AIR ORGANISÉS DANS LES PARCS.

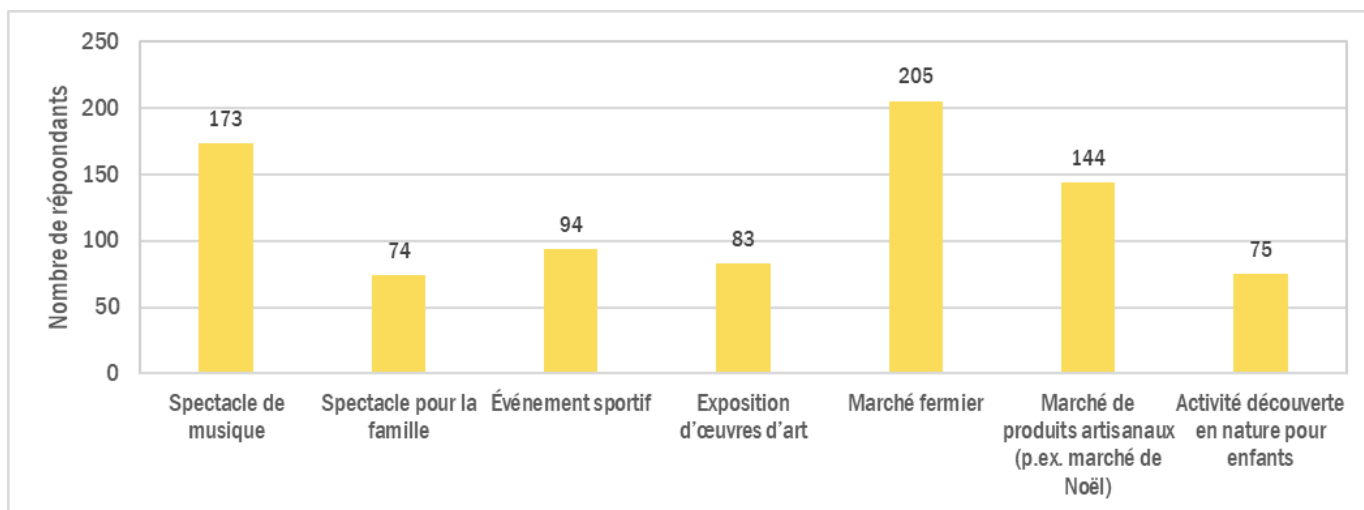


FIGURE 19. ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS QUE LES RÉPONDANTS SOUHAITENT VOIR SE DÉVELOPPER DANS LES PARCS.

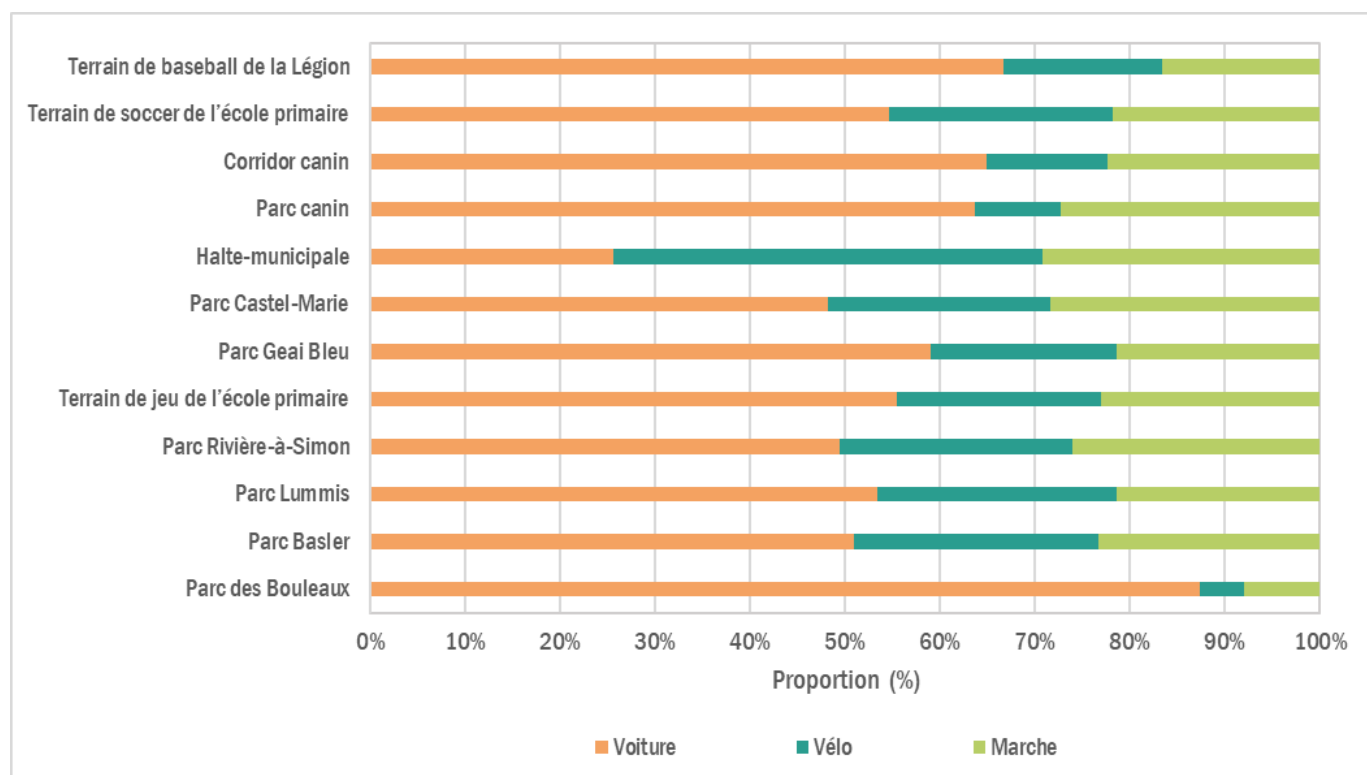


FIGURE 20. RÉPARTITION DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AUX PARCS.

Expérience des usagers

- De manière générale, le niveau de satisfaction moyen des répondants par rapport aux parcs actuels est de 7,2/10.
- Une majorité de répondants indique que les parcs contribuent beaucoup à leur qualité de vie (Figure 21).
- Les répondants sont généralement satisfaits pour la majorité des critères d'évaluation, à l'exception de l'accès aux personnes à mobilité réduite, critère pour lequel la majorité n'avait pas d'opinion. Notons que le critère concernant l'information et la signalisation dans les parcs est celui pour lequel un plus grand nombre de répondants s'est dit insatisfait ou très insatisfait (Figure 22).
- En général, il semble y avoir peu de désagrément lié au fait de résider à proximité d'un parc. Les 14 répondants qui ont indiqué subir des désagréments ont évoqué plusieurs raisons : le bruit, les déchets, le fort achalandage, la présence de voitures, la présence de chiens, les odeurs (toilette chimique), la circulation hors sentier (sur terrain privé) et la consommation d'alcool et de cannabis.

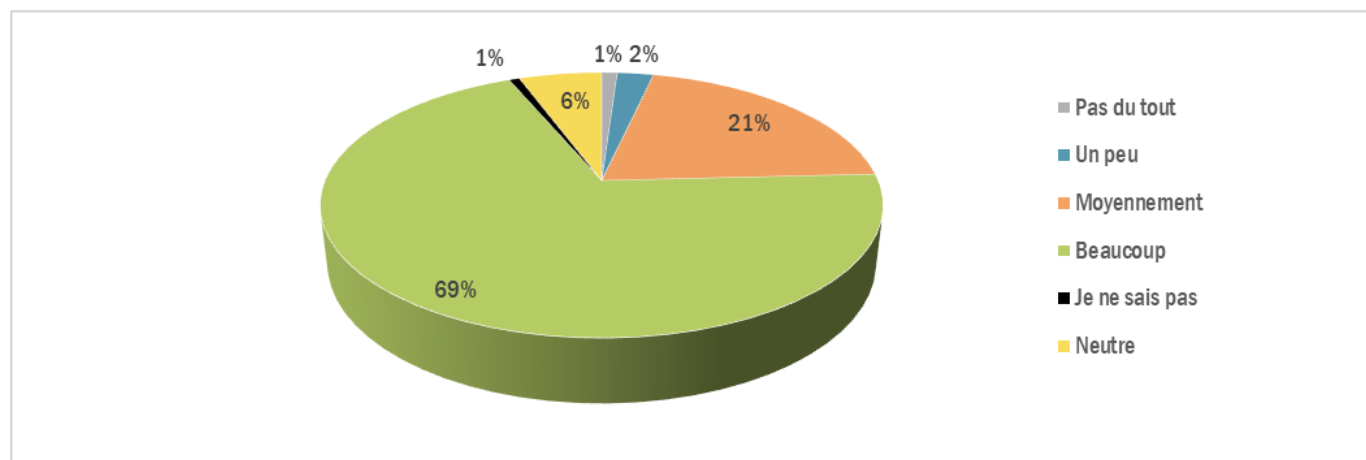


FIGURE 21. PROPORTION DES RÉPONDANTS SELON LE NIVEAU DE CONTRIBUTION DES PARCS À LEUR QUALITÉ DE VIE.

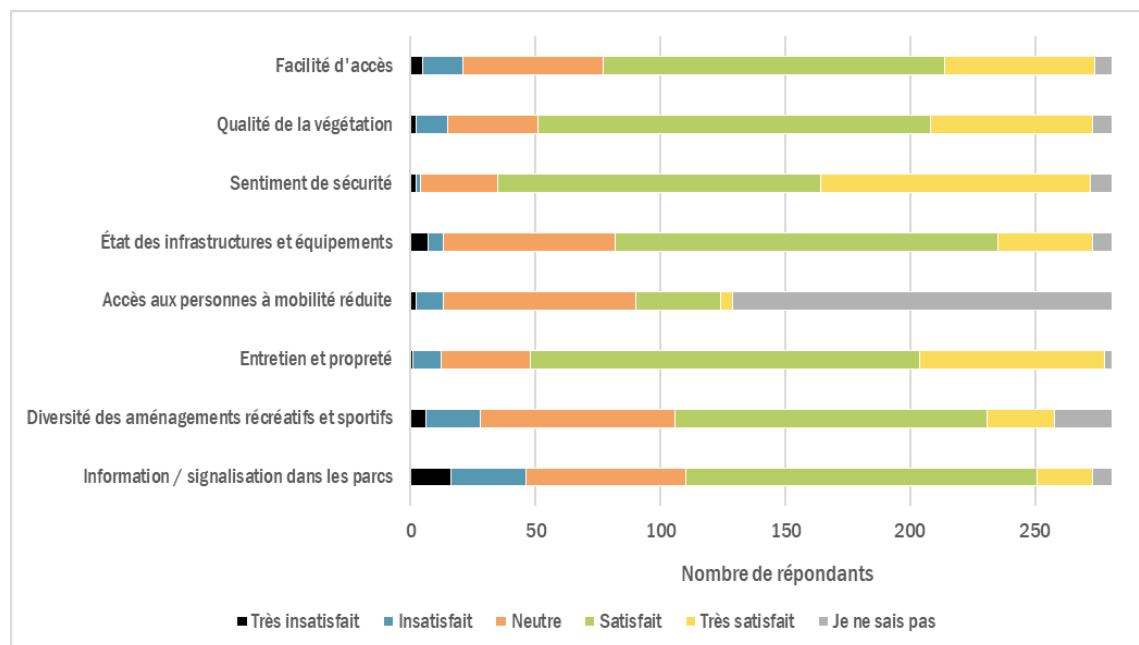


FIGURE 22. NIVEAU DE SATISFACTION DES RÉPONDANTS PAR RAPPORT À CERTAINS ÉLÉMENTS RELATIFS AUX PARCS.

Besoins actuels en matière de sentiers

Fréquentation des sentiers

- ▶ Le secteur de sentiers qui est fréquenté le plus régulièrement est le secteur Basler/cœur villageois, suivi du secteur Sommet Morin-Heights. Le secteur qui est utilisé de manière moins fréquente est le secteur Viking (Figure 23).
- ▶ Les sentiers sont généralement plus fréquentés en hiver (à l'exception du secteur Basler, où l'été est la saison la plus populaire). En moyenne, 77 % des personnes qui fréquentent les sentiers le font durant l'hiver. La saison où les sentiers sont le moins fréquentés est le printemps (Figure 24).
- ▶ Les 3 principales raisons (parmi les choix de réponses) pour lesquelles les répondants ne fréquentent pas certains secteurs de sentiers sont « je ne sais pas où ils sont » et « les usages permis ne correspondent pas à ce que je recherche » et « ils sont trop loin de chez moi » (Figure 25). Les répondants pouvaient également indiquer d'autres raisons sous la forme de commentaires. Les répondants pouvaient également indiquer d'autres raisons sous la forme de commentaires. La raison qui revient plus souvent est : je n'en ai pas besoin.

Activités pratiquées dans les sentiers

- ▶ L'activité la plus populaire est la randonnée pédestre, sauf pour le secteur Viking où le ski de fond classique est l'activité la plus populaire. La marche hivernale est également populaire, de même que la raquette et le ski de fond. L'activité la moins pratiquée parmi les suggestions est la course d'orientation (Figure 26).

Accessibilité du réseau de sentiers

- ▶ Parmi les éléments qui semblent les plus nuisibles à l'accessibilité du réseau de sentiers, notons le manque de stationnements, le manque de services et l'accès aux informations et aux cartes de sentiers (Figure 29).

Connexions potentielles

- ▶ Certaines personnes ont proposé de créer des connexions déjà existantes entre divers lieux, ce qui suggère que certains liens existants ne sont pas bien connus de la population, par exemple :
 - Un lien entre le parc linéaire du P'tit Train du Nord et le Corridor aérobique (déjà présent avec Vélocité)
 - Lien pédestre entre Corridor aérobique et Castel-Marie
- ▶ Plusieurs autres possibilités de connexions ont été proposées et seront prises en compte dans les analyses en lien avec le diagnostic.

Besoins en matière de sécurité

Les répondants ont soulevé des préoccupations relatives à la sécurité des déplacements dans le réseau de parcs et sentiers. La nécessité d'améliorer la sécurité a été mentionnée de manière générale pour tous les liens pédestres et les liens cyclables, et en particulier pour les endroits suivants :

- ▶ Entre l'école et le Corridor aérobique
- ▶ L'accès au Parc Basler via le Chemin du Lac Écho pour les piétons entre le Chemin de Christieville et Sunset
- ▶ L'accès au Corridor aérobique à partir du chemin du Village (le trottoir arrête subitement près du bureau de poste)
- ▶ Sur le chemin Bélisle
- ▶ Sur Vélocité (et évaluer la possibilité de revoir le trajet)
- ▶ Sur la route vers Saint-Adolphe-d'Howard (p. ex. en améliorant la signalisation pour protéger les cyclistes)

Expérience des usagers

- ▶ Une large majorité indique que les sentiers contribuent beaucoup à leur qualité de vie (Figure 27).
- ▶ Les répondants sont généralement satisfaits pour la majorité des critères d'évaluation, à l'exception du maillage du réseau de sentiers avec l'extérieur de la municipalité (Figure 28).
- ▶ Le plus grand irritant par rapport au réseau de sentiers est la fermeture des sentiers sur terrain privé. À l'inverse, la tenue d'événements sportifs dans les sentiers constitue un irritant pour une faible proportion de répondants. La Figure 30 présente le niveau d'accord envers des irritants potentiels.

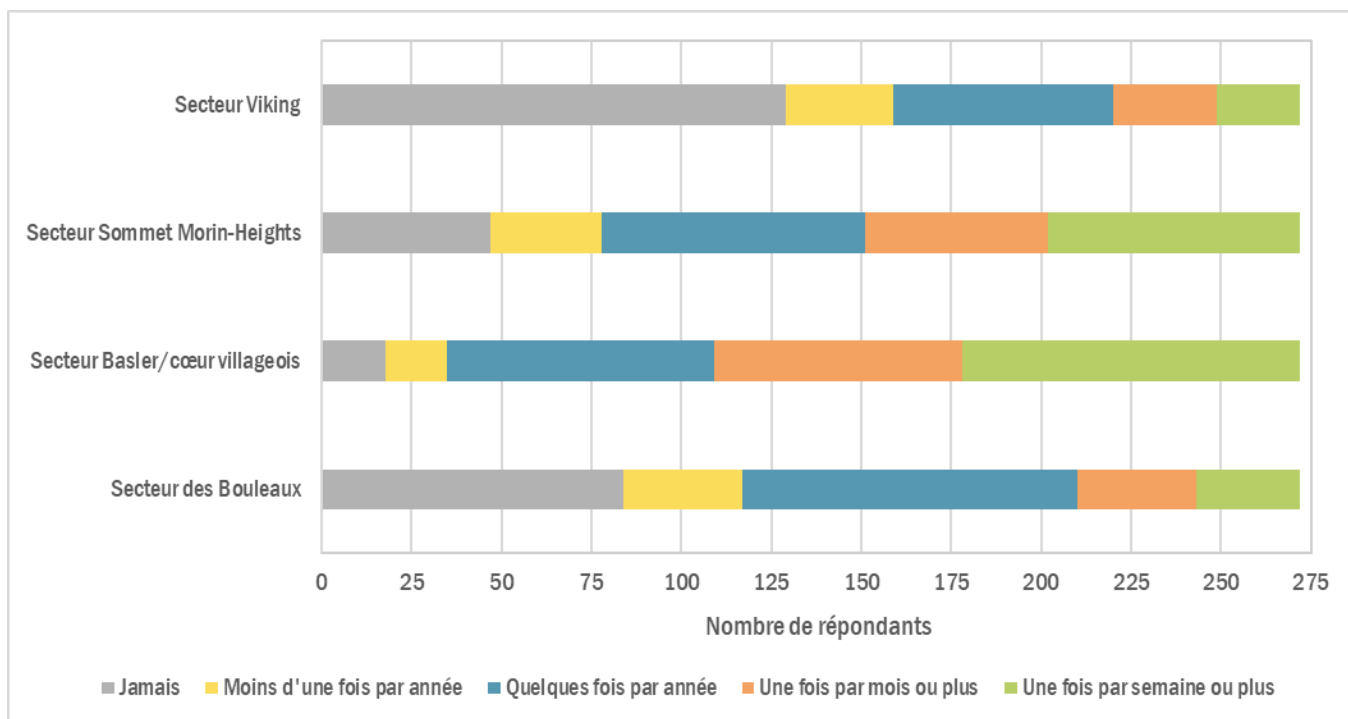


FIGURE 23. FRÉQUENCE DE FRÉQUENTATION DES SECTEURS DE SENTIERS.

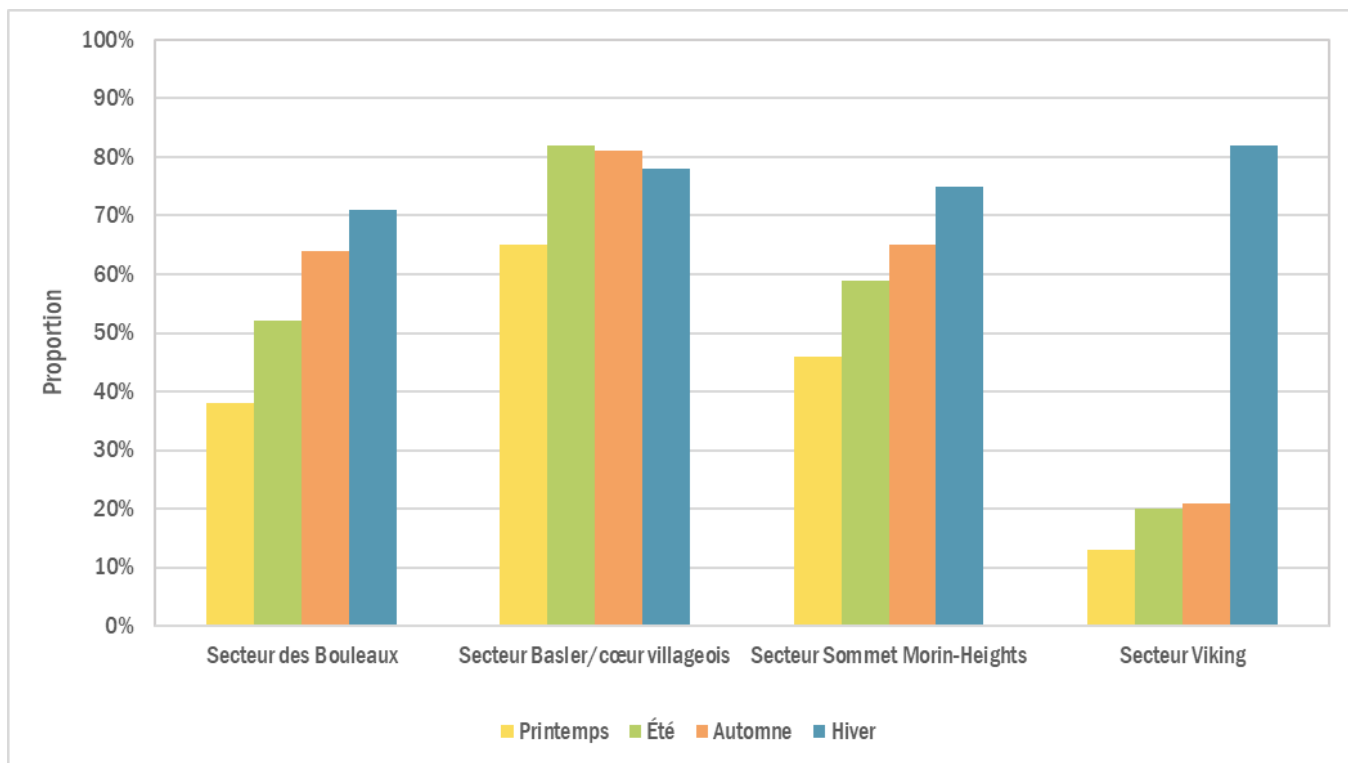


FIGURE 24. PROPORTION DES USAGERS QUI FRÉQUENTENT LES SECTEURS DE SENTIERS SELON LA SAISON.

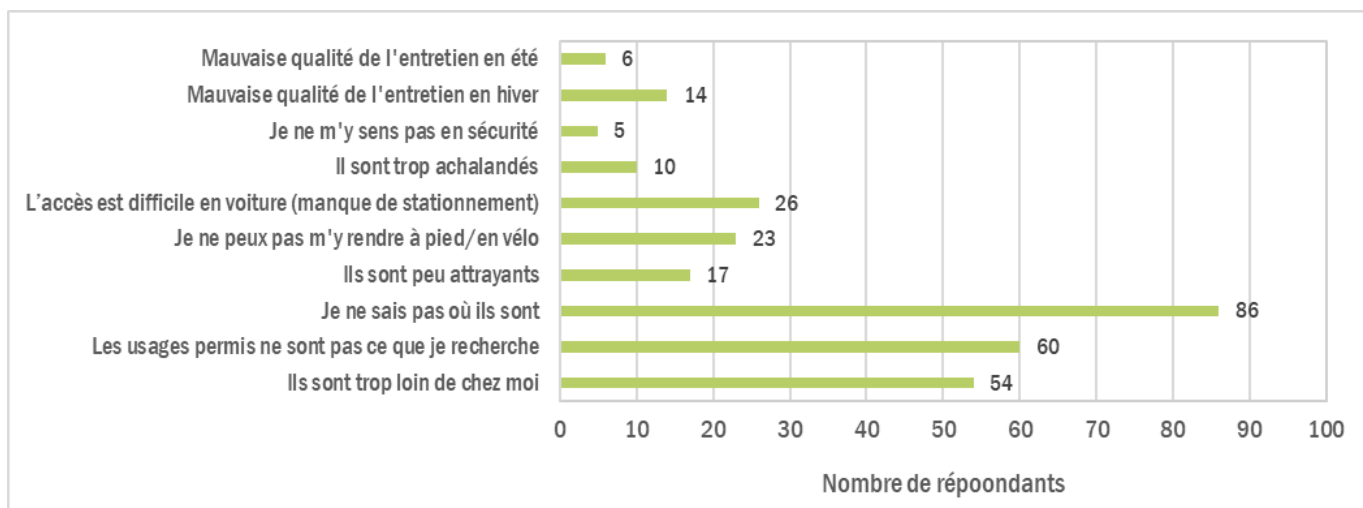


FIGURE 25. PRINCIPALES RAISONS DE NON-FRÉQUENTATION DES SECTEURS DE SENTIERS.

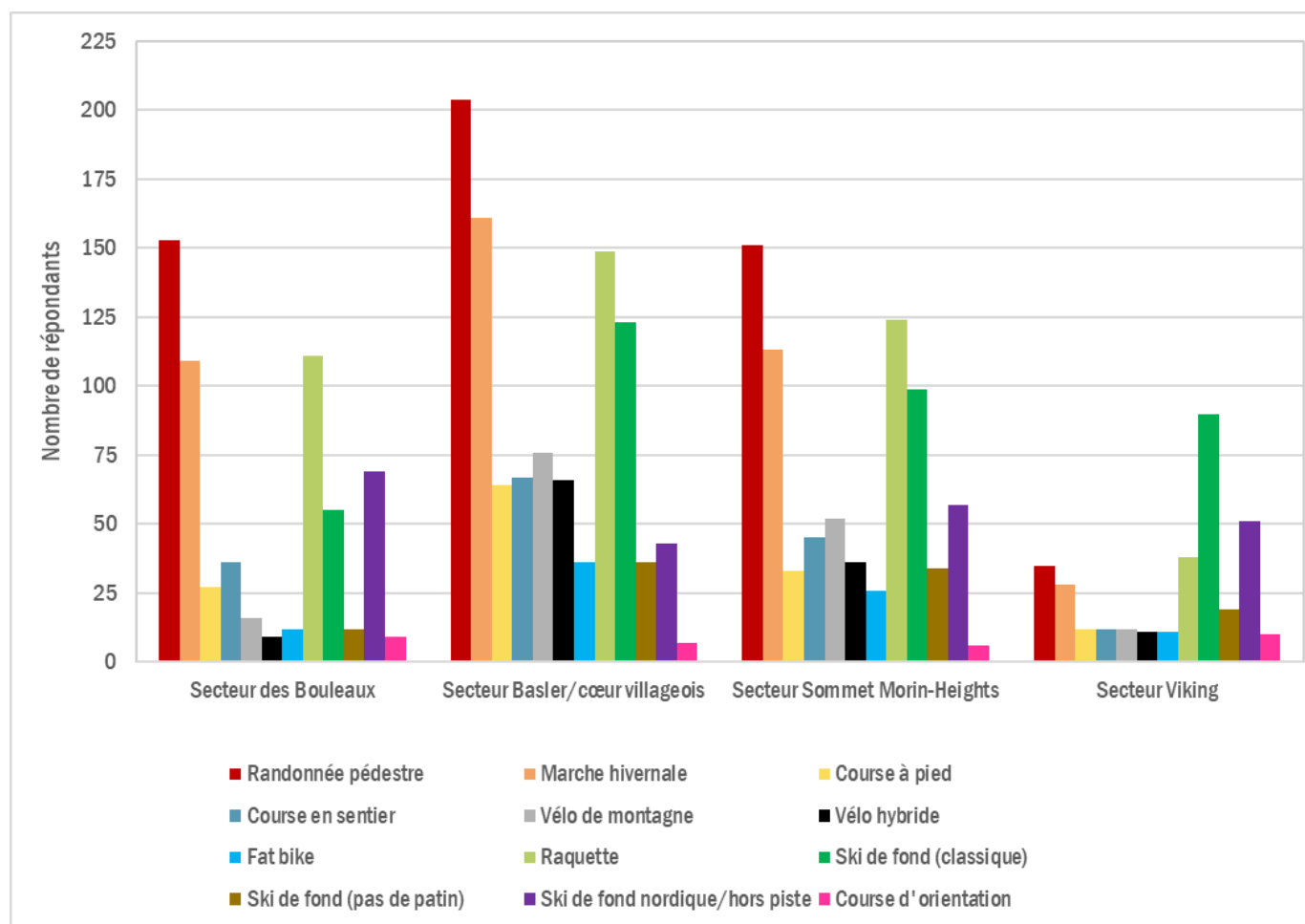


FIGURE 26. ACTIVITÉS PRATIQUÉES PAR LES RÉPONDANTS SELON LES SECTEURS DE SENTIERS.

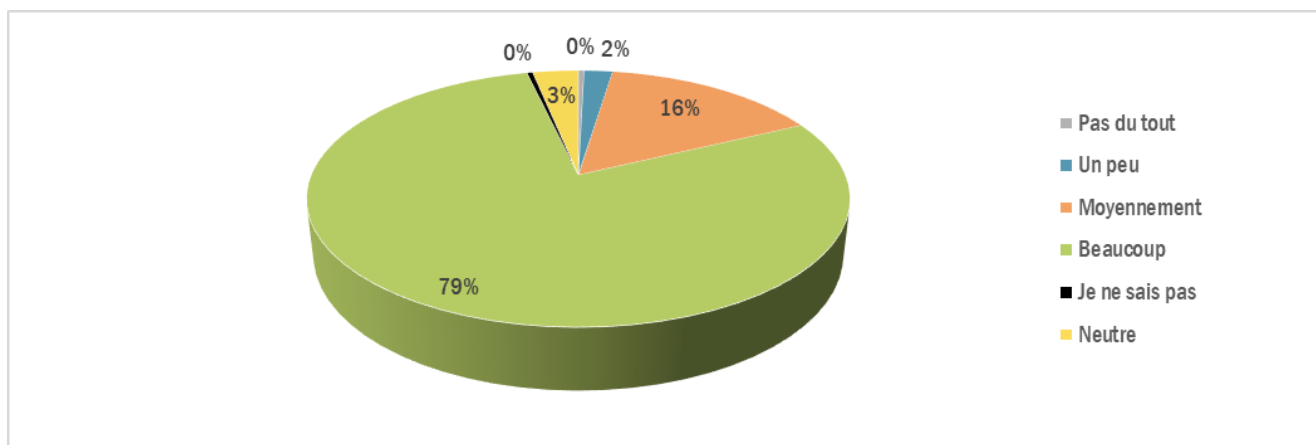


FIGURE 27. PROPORTION DES RÉPONDANTS SELON LE NIVEAU DE CONTRIBUTION DES SENTIERS À LEUR QUALITÉ DE VIE.

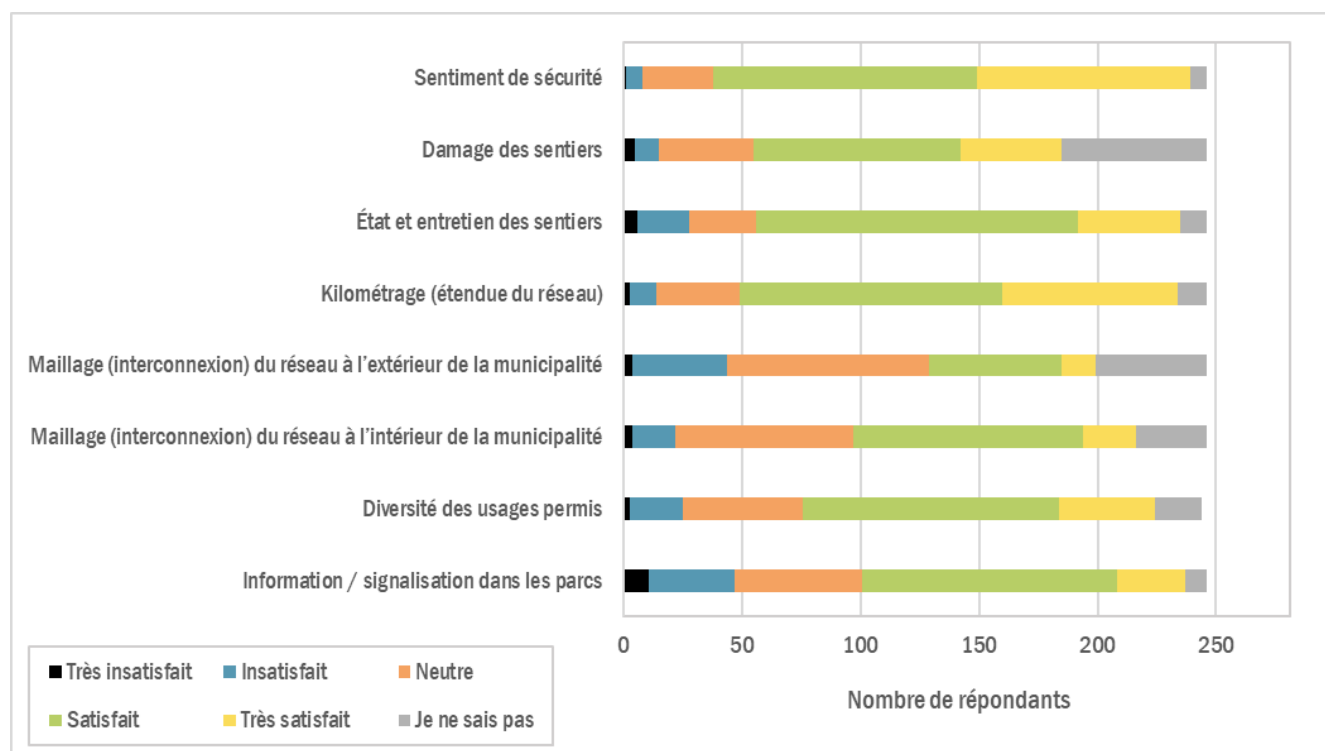


FIGURE 28. NIVEAU DE SATISFACTION DES RÉPONDANTS PAR RAPPORT À CERTAINS ÉLÉMENTS RELATIFS AUX SENTIERS.

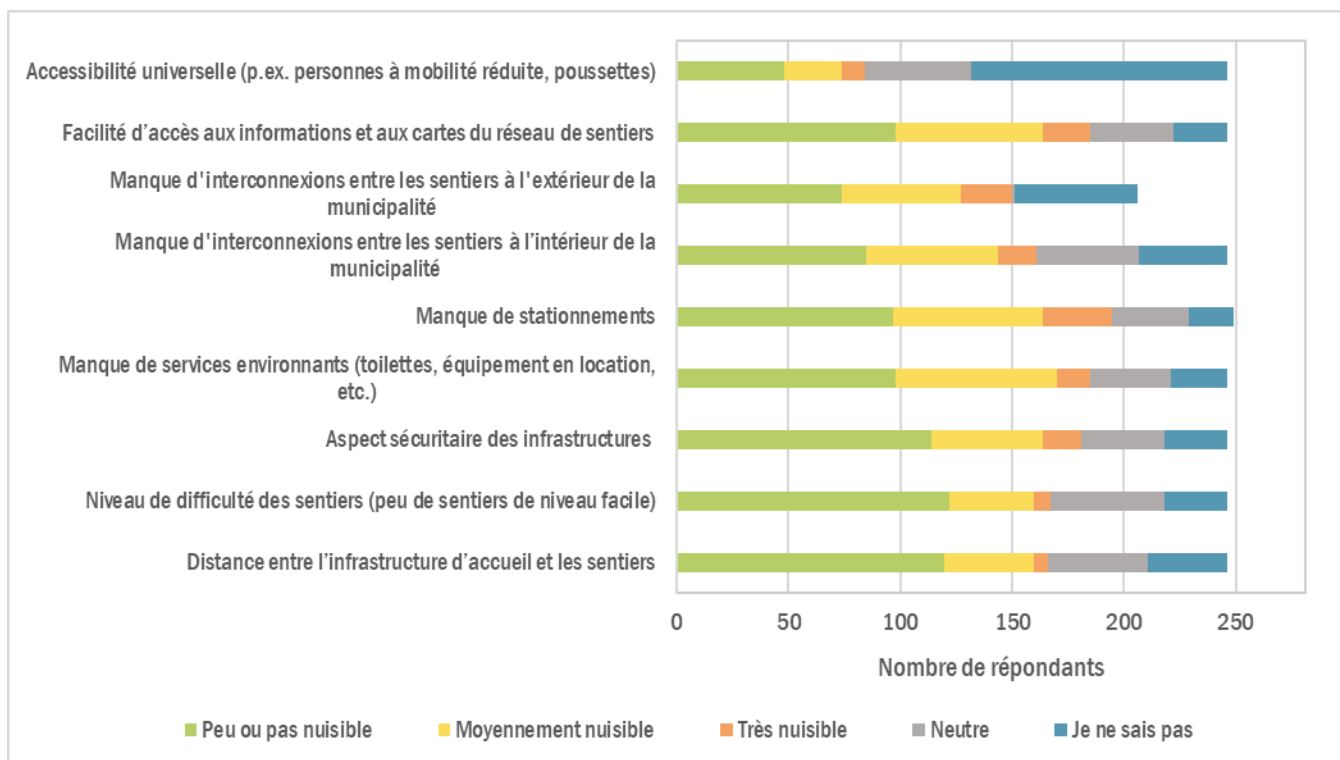


FIGURE 29. NUISIBILITÉ DE DIVERS ÉLÉMENTS PAR RAPPORT À L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE SENTIERS.

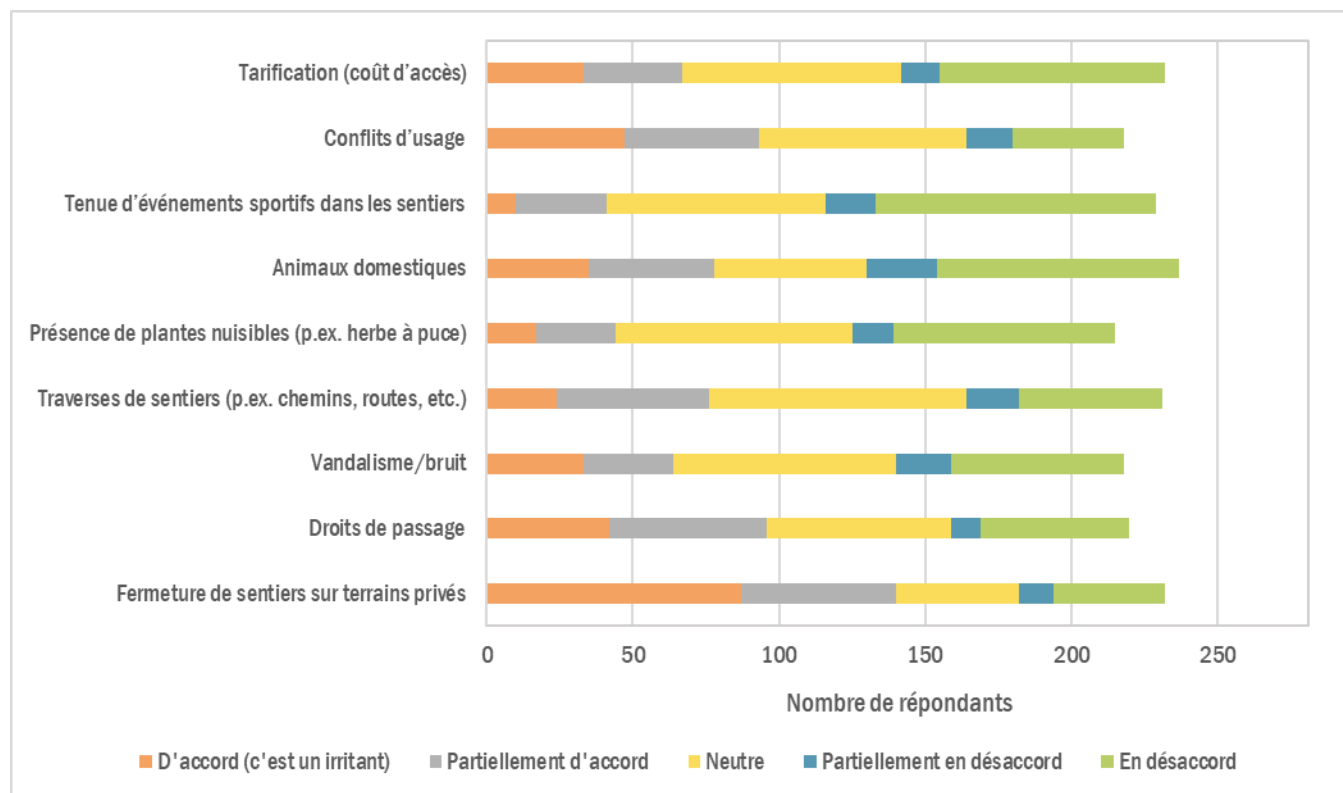


FIGURE 30. NIVEAU D'ACCORD AVEC DES IRRITANTS POTENTIELS RELATIFS AU RÉSEAU DE SENTIERS.

TABLEAU 16. PRINCIPAUX CONSTATS RELATIFS AUX PARCS ET ESPACES VERTS ET AUX SENTIERS ISSUS DU SONDAGE.

Constats relatifs aux parcs et espaces verts	Constats relatifs aux sentiers
► Sur une échelle de 0 à 10 (très insatisfait à très satisfait), le niveau de satisfaction moyen des répondants par rapport aux parcs actuels est de 7,2/10 ► 6,9 répondants sur 10 estiment que les parcs contribuent beaucoup à leur qualité de vie ► Les parcs les plus fréquentés sont les parcs Basler et Lummis ► En revanche, le terrain de baseball de la Légion, le parc canin et le parc Geai bleu sont moins fréquentés ► Une majorité de répondants participent à l'occasion aux événements en plein air organisés dans les parcs ► Les répondants sont généralement satisfaits pour la majorité des critères d'évaluation ► Le critère pour lequel le niveau de satisfaction est le plus bas concerne l'information et la signalisation ► La voiture est le principal moyen de transport utilisé pour accéder aux parcs ► Le vélo est principalement utilisé pour se rendre à la halte-municipale, tandis qu'il est peu utilisé pour accéder au parc des Bouleaux ► Plusieurs répondants mentionnent ne pas connaître l'emplacement des parcs ou que les aménagements de certains parcs ne correspondent pas à ce qu'ils cherchent	► Le secteur de sentiers fréquenté le plus régulièrement est le secteur Basler/cœur villageois, suivi du secteur Sommet Morin-Heights. Le secteur le moins fréquenté est le secteur Viking ► L'activité la plus populaire est la randonnée pédestre. La marche hivernale, la raquette et le ski de fond sont également populaires. ► L'activité la moins pratiquée parmi les suggestions est la course d'orientation ► Le manque de stationnements, le manque de services et l'accès aux informations et aux cartes de sentiers sont parmi les éléments qui nuisent à l'accessibilité du réseau de sentiers ► La connectivité du territoire via les réseaux de sentiers, particulièrement les liaisons avec le cœur villageois, est jugée importante par les répondants ► Une large majorité indique que les sentiers contribuent beaucoup à leur qualité de vie ► Les répondants sont généralement satisfaits pour la majorité des critères d'évaluation, à l'exception du maillage du réseau de sentiers avec l'extérieur de la municipalité ► Le plus grand irritant par rapport au réseau de sentiers est la fermeture des sentiers sur terrain privé. La tenue d'événements sportifs dans les sentiers constitue un irritant pour une faible proportion de répondants ► Plusieurs répondants mentionnent ne pas connaître l'emplacement des sentiers

Besoins futurs

Les besoins futurs de la population sont évalués en fonction des perspectives démographiques de la ville et du phénomène de vieillissement de la population. Les aménagements et équipements répondant aux groupes d'âge qui s'accroîtront devraient donc être favorisés (Tableau 17).

TABLEAU 17. BESOINS QUI POURRAIENT S'ACCENTUER ET EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS RÉPONDANT À CES BESOINS.

Besoins qui pourraient s'accentuer	Aménagements dont la demande pourrait augmenter
▶ Besoin de conserver une autonomie fonctionnelle ▶ Besoin de confort et de sécurité ▶ Besoin d'accompagnement ▶ Besoin de pauses fréquentes ▶ Besoin de socialiser ▶ Besoin d'accès universel et par transport collectif	▶ Espaces verts ▶ Endroit calme, avec abris, pour méditer, relaxer ou faire des entraînements adaptés ▶ Sentiers pour la marche, le jogging, le ski de fond, la raquette ▶ Piste cyclable ▶ Trottoirs larges et plats ▶ Scène ou endroit pour des représentations et événements culturels ▶ Circuit de mise en forme (p. ex. modules intergénérationnels) ▶ Zones de jeu traditionnel (p. ex : pétanque) ▶ Services sanitaires (eau, toilettes) et autres (p. ex. Wi-Fi, bancs, tables, stationnement)) ▶ Éclairage et signalisation adéquats ▶ Jardins ou potagers ▶ Lieux de rencontres divers ▶ Espaces de stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite

Principales tendances en matière de récréation

La demande sociale à l'égard des territoires récréatifs est portée par divers facteurs socioéconomiques. La pratique de loisirs, d'activités récréatives et d'activités sportives évolue, de même que les pratiques d'aménagements des parcs et sentiers. Les territoires récréatifs deviennent des lieux de rencontre, contribuent à la qualité de vie et se veulent des endroits favorisant l'accessibilité universelle, l'équité, l'inclusion et l'interaction. On note un intérêt pour l'augmentation des zones naturelles plutôt que des parcs entretenus, même à l'intérieur des parcs aménagés. Les parcs naturalisés favorisent la biodiversité, la santé mentale et physique et l'adaptation de la population et des écosystèmes aux changements climatiques, en plus de demander moins d'entretien. Les parcs et sentiers peuvent donc offrir de nombreuses opportunités de répondre à la popularité grandissante de l'activité physique en plein air et attirer de nouveaux résidents et une clientèle récréotouristique. En tenant compte des tendances en matière de récréation, la Municipalité pourra répondre à la diversité d'activités et de groupes selon les attentes de la population et les projections démographiques.

Le Tableau 18 présente quelques tendances actuelles en matière de récréation au Québec [10]. De manière générale, les territoires récréatifs peuvent jouer les rôles suivants pour répondre aux besoins actuels et futurs :

- Pouvoir jouer le rôle de place publique et de lieu de rassemblement et de socialisation
- Être écologiques et encourager les bons comportements
- Être accessibles et bien répartis sur le territoire
- Être intégrées aux autres infrastructures et aux services

TABEAU 18. PRINCIPALES TENDANCES EN MATIÈRE DE RÉCRÉATION.

Tendances sociales	Tendances en matière de pratique sportive et récréative	Tendances en matière d'aménagements
Demande sociale pour une meilleure accessibilité, équité et inclusivité pour les différents groupes de la population	Intérêt croissant pour la pratique d'activités libres (activités non structurées)	Adaptation aux changements climatiques (réduire les îlots de chaleur, adapter l'entretien, gestion de l'eau de ruissellement)
Intérêt croissant des citoyens l'égard des saines habitudes de vie et de leur santé	Nécessité d'offrir de la flexibilité relativement aux activités structurées	Pertinence de tenir compte du bien-être et de l'expérience des spectateurs dans le choix des aménagements
Élargissement du modèle familial traditionnel (familles recomposées, personnes vivant seules, etc.)	Demande croissante pour des espaces intergénérationnels et multifonctionnels permettant une plus grande diversité d'usages des lieux de récréation (socialiser, faire du sport, se détendre, etc.)	Utilisation de matériaux recyclés ou naturels (p. ex., bois)
Phénomène de vieillissement de la population	Augmentation des déplacements actifs (marche, vélo, etc.), malgré la prédominance des déplacements en voiture	Intérêt croissant pour les microforêts et pour les zones naturelles plutôt que les zones entretenues dans les parcs
Les personnes de 65 ans et plus sont de plus en plus actives	Augmentation de la popularité du vélo, en particulier chez les 55 ans et plus, surtout avec l'arrivée des vélos électriques	Accessibilité universelle pour les accès et les équipements (p. ex. balançoire spécialisée, utilisation de certains matériaux pour les surfaces)
Intérêt de la population à participer et s'impliquer dans la vie communautaire des parcs de différentes façons	Augmentation de la popularité de certaines activités : vélo d'hiver, vélo de montagne, cyclotourisme, course d'orientation, pump track, Pickleball, jeux d'eau, slackline, spikeball/roundnet, pétanque, disque-golf	Panneaux de jeux pour favoriser le développement cognitif
Intérêt et préoccupations croissants de la population envers la protection de l'environnement	Augmentation de la pratique de loisirs et d'activités en famille	Espace dédié aux adolescents
	Augmentation de la demande pour les activités récréatives et culturelles en plein air	Diversité des usages et aménagements au sein de la municipalité
	Popularité des outils technologiques accompagnant les activités sportives (p. ex : montres GPS)	Équipements polyvalents (divers usages en diverses saisons)

Sources : [10] [11] [12] [13] [14] [15] [16] [17] [18] [19] [20] [21] [22] [23] [24] [25]

Secteurs de développement résidentiels futurs

- ▶ 6 secteurs identifiées par la Municipalité pourraient permettre d'accueillir près de 300 nouveaux ménages dans les prochaines années (Figure 31) :
 - Allen Falls III : environ 70 résidences
 - La Réserve III : environ 45 résidences
 - Blue Ridge II : environ 35 résidences
 - Lac aux Outardes : environ 50 résidences
 - Rue Montagnard : environ 25 résidences
 - Lac Hendrix Phase I et II : environ 70 résidences
- ▶ Selon la localisation de ces secteurs, l'accueil des nouveaux ménages pourraient se concentrer dans des endroits éloignés du cœur villageois.

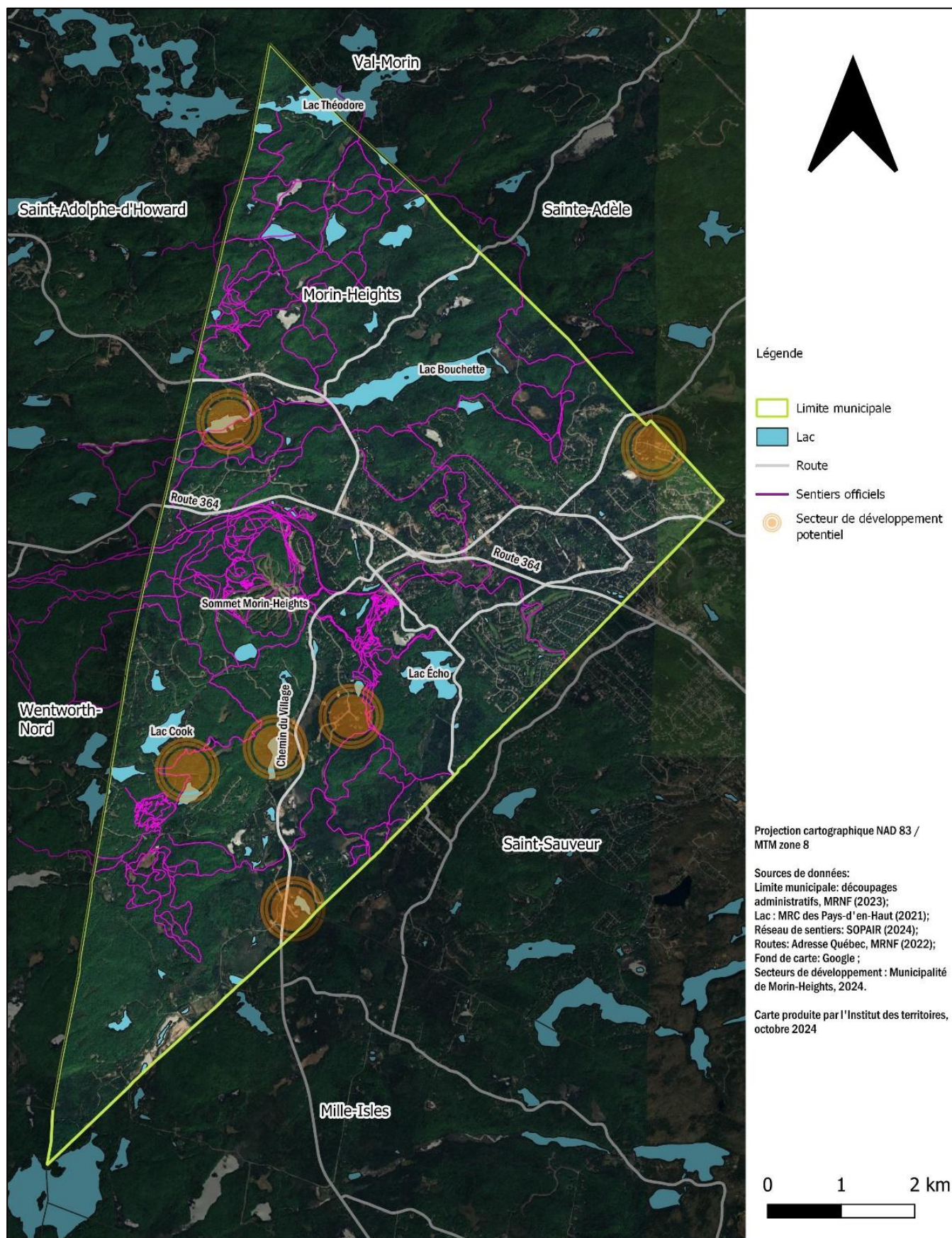


FIGURE 31. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES SECTEURS POUVANT ACCUEILLIR DES MÉNAGES DANS LES PROCHAINES ANNÉES.

4. Diagnostic



Le Diagnostic s'attarde à évaluer d'une part si le nombre et l'emplacement de parcs et sentiers dans la municipalité permettent de répondre aux besoins de la population actuelle et future, et d'autre part de mettre en évidence les enjeux et opportunités afin d'assurer que la municipalité puisse planifier son offre en matière de territoires récréatifs de manière cohérente avec les besoins de la population. Ainsi, cette section du plan directeur contient :

- L'analyse de la desserte pour les parcs
- L'analyse de la desserte pour les sentiers
- Les forces, faiblesses, opportunités et menaces relatives aux parcs et aux sentiers

4.1. Analyse de la desserte – parcs et espaces verts

L'analyse de la desserte des parcs permet d'apprécier la répartition de ceux-ci sur l'ensemble du territoire et d'identifier les carences récréatives, c'est-à-dire si la localisation des différents parcs existants couvre adéquatement le territoire.

La Figure 32 illustre la desserte en parcs sur le territoire de la Municipalité, représentée selon la distance entre les bâtiments et le parc le plus près. Cette approche permet d'analyser la desserte en tenant compte du territoire habité (caractérisé par la présence de bâtiments). Les distances ont été calculées sur la base du réseau routier afin de mieux illustrer l'accessibilité réelle, c'est-à-dire par les principaux axes de mobilité. Des distances de 400 m et de 800 m ont été utilisées, correspondant à un temps de marche approximatif de 5 à 10 minutes, de même qu'une distance de 5 km représentant un trajet d'environ 20 minutes en vélo.

Selon cette analyse de desserte, on remarque que :

- La majorité du territoire habité (58% des bâtiments) se situe entre 800m et 5 km d'un parc (Tableau 19)
- Une proportion importante du territoire habité (40% des bâtiments) se situe à distance de marche (moins de 800 m) d'un parc (Tableau 19)
- Le secteur du cœur villageois ainsi que l'axe nord-ouest/sud-est au nord du cœur villageois sont les secteurs les mieux desservis en termes d'accessibilité à un parc
- Une proportion importante du territoire habité dans la portion est de la municipalité, doit parcourir plus de 800 m pour se rendre à un parc. Ainsi, l'est est un secteur de la municipalité moins bien desservi en parc.
- La portion sud de la municipalité est la moins bien desservie et c'est aussi la portion du territoire où des secteurs de développement potentiel ont été identifiés

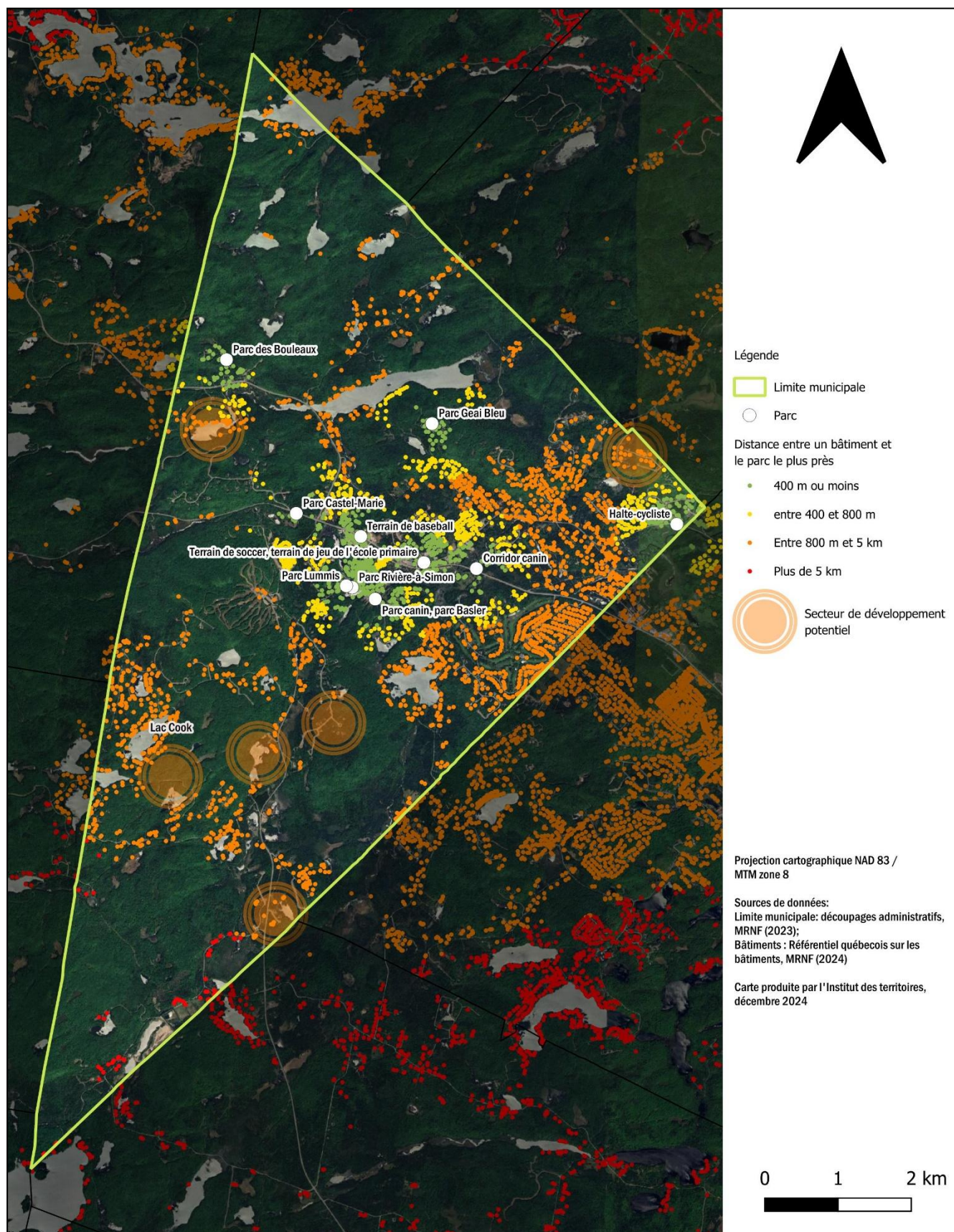


FIGURE 32. DESSERTE DES PARCS DE MORIN-HEIGHTS.

TABLEAU 19. NOMBRE ET PROPORTION DE BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ SELON LA DISTANCE AU PARC LE PLUS PRÈS.

Distance d'un bâtiment au parc le plus près	Nombre de bâtiments	Proportion des bâtiments
400 ou moins	576	18%
400 à 800 m	678	22%
800 m à 5 km	1809	58%
Plus de 5 km	54	2%

Plusieurs municipalités utilisent une valeur seuil afin de déterminer s'il existe des carences en espaces récréatifs sur leur territoire. Parmi les ratios utilisés, on retrouve ceux proposés par la National Recreation and Park Association (NRPA), qui considère qu'un territoire devrait compter minimalement 4 hectares (40 000 m²) de parcs et d'espaces verts par 1 000 habitants, soit 2 hectares pour les grands parcs et 2 hectares pour les autres types de parcs. Au Québec, l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) recommande quant à elle entre 0,4 et 0,8 hectare de parcs de secteur ou de quartier par 1 000 habitants [9]. En raison de nombreuses variables socioéconomiques et environnementales, ainsi que de l'aménagement d'un territoire donné, ces ratios doivent être considérés à titre d'indicateurs. Ainsi, l'évaluation de l'offre de parcs à Morin-Heights est réalisée par la combinaison de deux approches : l'évaluation normative (ratio de superficie par habitant), ainsi que l'approche participative (tenant compte des besoins exprimés par la population).

Selon la superficie des parcs (Tableau 20) et les ratios recommandés (Tableau 21), on note que la superficie globale de parcs à Morin-Heights répond largement aux normes, avec un ratio de 43,1 ha de parcs pour 1 000 habitants (pour un ratio recommandé de 4 ha/1 000 habitants). Ceci s'explique principalement par la présence de plusieurs grands parcs (parcs municipaux, parcs-nature et parc de secteurs) de grande superficie. Le ratio pour les autres parcs est inférieur à la norme recommandée pour les petits parcs (ratio de 1,7 ha/1 000 habitants pour une norme de 2,0), tout comme le ratio de parc de secteur (ratio de 0,2 ha/1 000 habitants pour ratio minimal recommandé de 0,4) (Tableau 21). Cette carence en superficie de petits parcs n'est pas considérée comme étant problématique, puisque les grands parcs sont aussi utilisés comme des petits parcs par la population. Retenons que la superficie totale de parcs sur le territoire de Morin-Heights est largement suffisante pour la quantité d'habitants de la municipalité, mais que les secteurs de développement résidentiel potentiels sont moins bien desservis en parcs.

TABLEAU 20. TYPOLOGIE ET SUPERFICIE DES PARCS DE MORIN-HEIGHTS.

Parcs	Superficie (ha)	Typologie						
		Parc municipal	Parc-nature	Parc linéaire	Parc de secteur	Mini-parc	Parc-école	Parc canin
Halte-municipale	2,4					⊙		
Parc canin	0,4							⊙
Parc Basler	173,7	⊙						
Terrain de baseball de la légion ¹	1,0				⊙			
Corridor canin	2,0							⊙
Terrain de jeu de l'école primaire ¹	2,6						⊙	
Terrain de soccer de l'école primaire ¹							⊙	
Parc Lummis	1,3	⊙						
Parc des Bouleaux	0,5		⊙					
Parc Geai Bleu	2,1		⊙					
Parc Rivière-à-Simon	0,6			⊙				
Parc Castel-Marie	22,2		⊙					
Superficies totales (ha)	208,8	175	24,8	0,6	1,0	2,4	2,6	2,4

¹ Parc situé sur un terrain n'appartenant pas à la Municipalité et faisant l'objet d'un partenariat.

TABLEAU 21. COMPARAISON AVEC LES RATIOS RECOMMANDÉS POUR L'OFFRE EN PARCS.

Ratio	Recommandation	État de la situation
National Recreation and Park Association (NRPA)		
Ratio global (ha/ 1 000 hab.)	4,0	43,1
Ratio grand parc (ha/ 1 000 hab.) (parcs municipaux, nature et de secteur)	2,0	41,4
Ratio petit parc (ha/ 1 000 hab.) (autres parcs)	2,0	1,7
Alliance québécoise du loisir public (AQLP) [9]		
Ratio parc de secteur (ha/ 1 000 hab.)	0,4 à 0,8	0,2

La proximité à un espace vert peut apporter de nombreux bénéfices sociaux et contribuer à une meilleure santé physique et mentale. L'OMS suggère un accès à un espace vert public d'au moins 0,5 à 1 hectare à 300 mètres à vol d'oiseau ou à 5 minutes de marche de son domicile [26]. Selon l'Atlas web de la vulnérabilité de la population québécoise aux aléas climatiques [27], la majorité des aires de diffusion de Morin-Heights est caractérisée par une population ayant une vulnérabilité modérée aux vagues de chaleur. Étant donné le caractère majoritairement rural de la municipalité, des espaces verts sont généralement omniprésents, voire souvent à même les terrains privés qui sont souvent boisés. Les parcs de la municipalité étant situés pour la plupart en pleine nature, l'accès aux espaces verts n'est actuellement pas une problématique.

Constats relatifs à la desserte des parcs et espaces verts

La Municipalité de Morin-Heights atteint le ratio minimal recommandé de parcs avec ses 43,1 ha par 1 000 habitants

La municipalité atteint le ratio minimal de 1 000 à 2 000 m² de mini-parc par 1 000 habitants avec ses 5 032m²/1000 hab.

Le secteur du coeur villageois est le mieux desservi en parcs, tandis que la portion sud de la municipalité est la moins bien desservie

Une proportion importante du territoire habité (40% des bâtiments) se situe à distance de marche (moins de 800 m) d'un parc

Aménagement et activités

De manière générale, l'accès à un plan d'eau est l'aménagement le plus largement en demande par l'ensemble des personnes ayant répondu au sondage. Bien que deux parcs proposent un accès à l'eau (parc Lummis et halte-municipale), une offre supplémentaire pourrait combler des besoins actuels et futurs de la population. Des espaces de repos et de socialisation (p.ex. zones ombragées, aires de pique-nique, jardin communautaire/aménagements comestibles) semblent également être manquants selon le sondage. Afin de répondre plus adéquatement à la demande en termes d'activités et d'événements, la Municipalité pourrait développer davantage les options comme les marchés fermiers, les spectacles de musique et les marchés de produits artisanaux, qui sont les idées les plus populaires souhaitées par la population, selon le sondage.

Compte tenu du profil démographique de la municipalité de Morin-Heights et de l'inventaire des équipements et aménagements offerts, certains besoins sont moins comblés, notamment ceux des groupes d'âges 65-80 ans et 80 ans et plus. Le Tableau 22 résume les aménagements, activités et événements que les personnes de 65 ans et plus souhaitent voir davantage se développer dans les parcs de la municipalité. Ces carences pourraient s'accroître dans le futur, puisque les projections démographiques suggèrent une augmentation de la population de 65 et plus dans les prochaines années. Selon les résultats du

sondage de la population, certains aménagements souhaités par les répondants sont peu présents ou absents des parcs actuellement (p.ex. aires de pique-nique, aménagements comestibles, module d'entraînement intergénérationnel).

Aucun parc ne comprend d'aire de jeux pour les enfants d'âge préscolaire (18 mois - 5 ans) et seuls le parc de l'école et le parc Lummis comprennent des modules pour les 5-12 ans. Malgré la croissance démographique projetée en baisse pour les jeunes, davantage d'aires de jeux pour les 18 mois-5 ans et pour les 5-12 ans pourraient répondre aux besoins de la population. Notons que cette demande a également été mise de l'avant par les personnes de 65 ans et plus, possiblement due aux occasions de partager du temps avec leurs petits-enfants, par exemple. Il est important de mentionner que les projections démographiques ne tiennent pas compte des stratégies municipales relatives aux populations cibles qu'elle souhaite attirer sur son territoire dans les prochaines années (p.ex. attirer de jeunes familles ou des personnes retraitées). Ainsi, il sera nécessaire d'ajuster l'offre de territoires récréatifs selon la demande et les tendances, mais également selon la planification stratégique et la vision de la Municipalité.

TABEAU 22. AMÉNAGEMENTS, ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS LES PLUS LARGEMENT SOUHAITÉS DANS LES PARCS PAR LES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LES RÉPONSES AU SONDAGE.

Aménagements souhaités en plus grande quantité dans les parcs par les personnes de 65 ans et plus (selon le sondage)¹	Activités et événements souhaités en plus grande quantité dans les parcs par les personnes de 65 ans et plus (selon le sondage)¹
Accès à un plan d'eau	Marché fermier
Aire de pique-nique	Spectacle de musique
Zones ombragées	Marché de produits artisanaux (p.ex. marché de Noël)
Jardin communautaire/aménagements comestibles	Exposition d'œuvres d'art
Module d'entraînement intergénérationnel	Activité découverte en nature pour enfants
Terrain de pétanque	Spectacle pour la famille
Panneaux d'interprétation	Événement sportif
Aire de jeu libre (sans aménagement spécifique)	
Aire de jeux 5-12 ans	
Jeux d'eau	

¹ Les aménagements, activités et événements souhaités sont listés selon la fréquence des réponses (les réponses les plus fréquentes se retrouvent au haut de la liste).

4.2. Analyse de la desserte – sentiers

Une analyse spatiale du réseau de sentiers a été réalisée afin de préciser la desserte en matière de sentiers. Étant donné l'étendue du réseau de sentiers qui chevauche des propriétés privées, l'analyse a d'abord tenu compte des lots sur lesquels passe un sentier. Les lots qui ne sont pas traversés par un sentier ont ensuite été catégorisés selon la distance avec un point d'accès à un sentier, en passant par le réseau routier. Comme pour les parcs, des distances de 400 m et de 800 m ont été utilisées, correspondant à un temps de marche approximatif de 5 à 10 minutes, de même qu'une distance de 5 km représentant un trajet d'environ 20 minutes en vélo pour accéder à une entrée de sentier (Figure 33).

Cette analyse permet de constater que :

- La majorité (51%) des lots de la municipalité se situe entre 800 m et 5 km de l'entrée officielle d'un sentier (Tableau 23)
- 30% des lots de la municipalité se situent à distance de marche (moins de 800 m) d'un accès au réseau de sentiers, dont 9% sont traversés par un sentier (Tableau 23)
- Le cœur villageois et la portion nord de la municipalité, qui sont également les secteurs les plus fréquentés, sont les mieux desservis
- Dans la portion sud de la municipalité, le secteur Viking est accessible, mais plusieurs lots se situent à plus de 5 km d'un accès par le réseau routier

TABLEAU 23. NOMBRE ET PROPORTION DE LOTS DE LA MUNICIPALITÉ SELON LA DISTANCE JUSQU'À L'ACCÈS LE PLUS PRÈS DU RÉSEAU DE SENTIERS.

Distance d'un lot jusqu'à l'accès officiel le plus près du réseau de sentiers	Nombre de lots	Proportion des lots
0 m (lots traversés par un sentier)	630	9%
400 ou moins	611	9%
400 à 800 m	861	12%
800 m à 5 km	3 649	51%
Plus de 5 km	1 354	19%

Pour le réseau de sentiers de Morin-Heights, c'est sa pérennité plutôt que son étendue qui constitue un enjeu, puisque plus de 61% des sentiers, en termes de longueur, passent par un terrain privé. Rappelons que la fermeture de sentiers sur terrains privés s'avère l'irritant le plus largement reconnu par la population. L'emplacement de plusieurs sentiers semble également être peu connu par plusieurs personnes, principale raison pour laquelle certaines personnes ne fréquentent pas certains secteurs.

Constats relatifs à la desserte des sentiers

En saison hivernale, un sentier passe sur 9% des lots de la municipalité

Un accès à un sentier se situe à distance de marche (moins de 800 m) pour 30% des lots de la municipalité

81% des lots de la municipalité se situent à moins de 5 km d'un accès au réseau de sentiers

Le cœur villageois et la portion nord de la municipalité sont les mieux desservis en matière d'accès aux sentiers

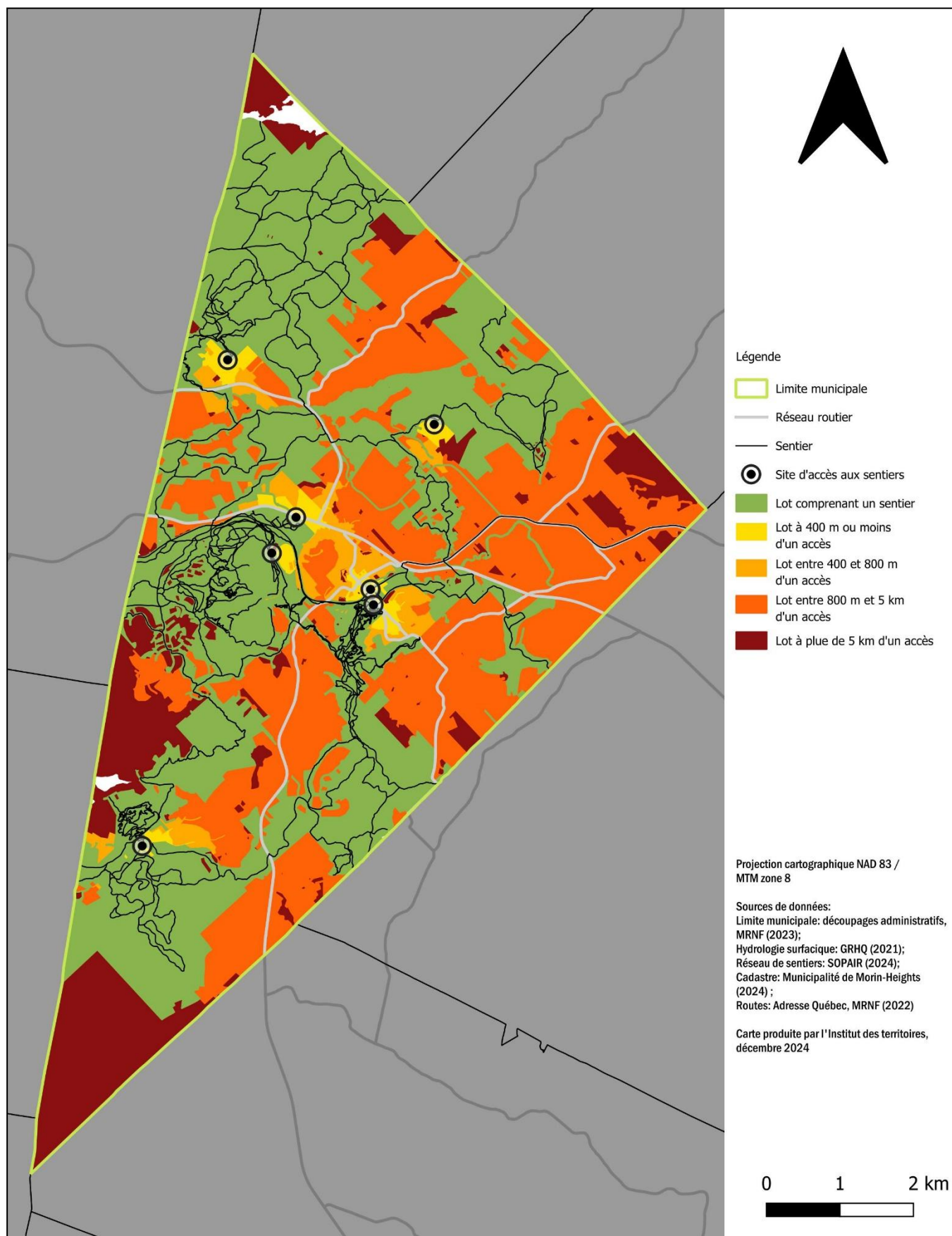


FIGURE 33. DESSERTE DU RÉSEAU DE SENTIERS SELON LA DISTANCE D'UN LOT À UN ACCÈS DE SENTIER.

4.3. Atouts, contraintes et opportunités

Le réseau de parcs, espaces verts et sentiers de Morin-Heights présente de nombreux atouts, mais également plusieurs contraintes, qui limitent le plein potentiel du réseau, tout en offrant plusieurs opportunités pour trouver l'adéquation nécessaire entre l'offre et la demande en matière de territoires récréatifs sur le territoire.

Sur la base du portrait et des analyses de desserte, les principaux atouts, contraintes et opportunités relativement aux parcs et aux sentiers de Morin-Heights sont présentés ci-dessous (Tableau 24 et Tableau 25). Une comparaison des différents points d'accueil est également présentée dans le Tableau 26.

TABLEAU 24. ATOUTS, CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS RELATIFS AUX PARCS ET ESPACES VERTS DE MORIN-HEIGHTS.

Atouts relatifs aux parcs et espaces verts
▶ Deux parcs ayant une desserte municipale sont bien aménagés et offrent une diversité d'aménagements et d'équipements ▶ Globalement, le ratio de superficie de parc par habitant dépasse les normes reconnues ▶ 40% des espaces habités se situent à distance de marche (moins de 800 m) d'un parc ▶ Contexte naturel et boisé de la plupart des parcs ▶ Deux accès à l'eau aménagés (sans baignade) (parc Lummis et halte-municipale) ▶ Fréquentation généralement bonne des événements culturels et sportifs en plein air ▶ Rôle important des parcs pour la qualité de vie de la population ▶ Cohabitation entre usagers et résidents peu problématique
Contraintes relatives aux parcs et espaces verts
▶ Carence au niveau de zone de fraîcheur (p.ex. accès à l'eau, zones ombragées) qui pourrait s'accroître avec les impacts des changements climatiques, comme l'augmentation des vagues de chaleur ▶ Carence en parcs dans la portion sud de la municipalité, où le développement résidentiel pourrait s'accroître dans les prochaines années ▶ Carence de certains d'équipements et aménagements en demande, entre autres pour les personnes âgées (p.ex. modules intergénérationnels, pétanque) et les jeunes (jeux d'eau, aires de jeux) ▶ Manque de variété de l'offre d'infrastructure de loisirs actuelle (selon la Politique des Familles et des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut, pour le territoire de Morin-Heights) ▶ Incertitude quant aux changements démographiques qui se produiront réellement vs l'évolution projetée ▶ Utilisation de la voiture comme principal moyen d'accéder aux parcs, causant une pression sur la disponibilité de stationnement et un achalandage près de certains parcs, ou pouvant réduire la fréquentation de certains parcs où le stationnement est interdit

Opportunités relatives aux parcs et espaces verts
▶ Développer des aménagements et une offre particulière pour bonifier l'attrait des parcs en toute saison, en particulier en hiver ▶ Faire connaître l'emplacement des différents parcs, les moyens de s'y rendre, la programmation d'activités, les usages permis, etc. ▶ Répondre à la demande en matière de zones fraîcheur, d'aires de socialisation et d'équipements récréatifs pour personnes âgées ▶ Développer une offre renouvelée d'activités ou d'événements en plein air dans les parcs ▶ Développer le réseau de transport actif pour se rendre aux parcs ▶ Bonifier l'affichage concernant l'information et la signalisation dans les parcs et dans la municipalité (p.ex. directions vers les parcs, stationnements)

TABLEAU 25. ATOUTS, CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS RELATIFS AU RÉSEAU DE SENTIERS DE MORIN-HEIGHTS.

Atouts relatifs aux sentiers
▶ Réseau de sentiers étendu et de renommée régionale pour usages en toute saison ▶ Grand sentier multifonctionnel récréatif (Corridor aérobique) accessible à tous, en tout temps et 4 saisons ▶ Proximité de Montréal et de la couronne nord ▶ Paysages naturels nombreux et variés ▶ Réseau de sentiers pour le ski nordique offrant une expérience unique dans les Laurentides ▶ Portion de sentiers de ski de calibre international pour l'entraînement et la compétition (homologués FIS) ▶ Majorité du réseau sous la gestion de la Municipalité ▶ Inventaire des terrains privés traversés par des sentiers réalisé ▶ Bonnes relations avec les propriétaires de terrains privés où passent des sentiers ▶ Copropriété de la Municipalité pour une portion du réseau de sentiers Viking depuis 2017 ▶ Ressources matérielles disponibles pour les sentiers d'hiver (motoneiges, VTT, traceurs, dameuse) ▶ Secteurs de sentiers du Sommet Morin-Heights et du parc Basler bien desservis et bien fréquentés par la population ▶ Rôle important des sentiers pour la qualité de vie de la population ▶ 4 pavillons d'accueil (Corridor aérobique, Chalet Bellevue, Basler (roulotte), Viking) offrant une diversité de services (salle de fartage, service de location, foyer, wifi, cuisine équipée, machines distributrices) ▶ 7 stationnements pour l'accès aux sentiers (Corridor aérobique, Chalet Bellevue, Basler, Bouleaux, Sommet Morin-Heights, Viking, Castel-Marie)
Contraintes relatives aux sentiers
▶ Nombre élevé de droits de passage pour des sentiers passant par des propriétés privées (menace à la pérennité des sentiers) ▶ Développement résidentiel (lotissement) avec pression supplémentaire sur la pérennisation ▶ Impacts des changements climatiques sur la saisonnalité des activités et du tourisme, l'entretien des sentiers et de la végétation, le tracé des sentiers (p.ex. ceux traversant cours d'eau et milieux humides) et l'accès en cas d'incendies de forêt ou d'inondations

- ▶ Construction de sentiers non autorisés en terre publique (confusion et sécurité des usagers)
- ▶ Concurrence d'autres centres (damage, entretien et signalisation, personnel, tarification, convivialité des pavillons)
- ▶ Fragilité et fiabilité incertaine de l'implication des bénévoles à long terme
- ▶ Conflits d'usages grandissants à prévoir si le réseau se développe et les usages se multiplient
- ▶ Capacité limitée de damage et attentes élevées de certaines clientèles relativement au damage (vs les contraintes liées à l'équipement disponible)
- ▶ Coûts d'entretien élevés pour le damage (plusieurs passages nécessaires pour un même sentier, dameuse en sous-traitance, difficulté d'offrir un réseau complètement entretenu après une bordée de neige)
- ▶ Forte pression sur les aires de stationnement due à la croissance du secteur plein air (selon la Politique des Familles et des Aînés)
- ▶ Niveaux de difficulté des sentiers : Peu de sentiers faciles (16% en été et 6% en hiver) et forte présence de sentiers difficile ou très difficile (affectant l'expérience des usagers et la facilité du damage)
- ▶ Peu de bouclage de sentiers tracé mécaniquement
- ▶ Maillage du réseau de sentiers avec l'extérieur de la municipalité peu satisfaisant pour certains usagers
- ▶ Gestion, aménagement et entretien de certains sentiers tributaires de partenariats
- ▶ Méconnaissance des sentiers par la population
- ▶ Présence de sentiers non officiels pouvant confondre les usagers
- ▶ Signalisation parfois source d'insatisfaction chez les usagers (p.ex. relativement aux usages permis)
- ▶ Ponts et passerelles à entretenir ou à réparer et certains ponts désuets et trop étroits pour le damage
- ▶ Érosion des sentiers les plus utilisés (p.ex. sentiers 4 saisons)
- ▶ Défis dans la planification et l'aménagement des sentiers de vélo de montagne
- ▶ Investissements importants nécessaires pour l'entretien et l'aménagement des sentiers de vélo de montagne au parc Basler, malgré une fréquentation du parc majoritairement par les randonneurs
- ▶ Manque d'espace de rangement dans le garage municipal pour les ressources matérielles et de rangement extérieur pour les matériaux
- ▶ Proximité de la clientèle du garage municipal
- ▶ Sentiers traversant les grands axes routiers (364, 329, chemin du Village) non sécuritaires pour se rendre dans le secteur de l'école
- ▶ Billetterie en ligne sous-utilisée et peu conviviale
- ▶ Revenus générés par la vente de billets insuffisants par rapport aux dépenses nécessaires pour le maintien des pavillons d'accueil (en particulier sur semaine et hors des périodes de vacances)
- ▶ Équilibre difficile entre les sources de revenus provenant des clientèles extérieures et les besoins relatifs au maintien du service au citoyen (p.ex. qualité des parcs et sentiers)
- ▶ Accessibilité et commodité des pavillons d'accueil (p.ex. aménagement de la billetterie au Corridor aérobique, accès confus, ambiance froide et éloignement des pistes au Chalet Bellevue, manque de pavillon d'accueil dans le secteur des Bouleaux, pérennité incertaine de l'accès au pavillon de Sommet Morin-Heights, accès au pavillon et au stationnement Viking pour membres seulement)
- ▶ Accès et configuration des stationnements (p.ex. Manœuvres des véhicules difficiles au Corridor aérobique, capacité limitée et configuration confuse au Chalet Bellevue, géométrie peu conviviale au parc Basler, capacité limitée, configuration en pente et indications déficientes au stationnement des Bouleaux, entretien et déneigement déficients au Sommet Morin-Heights, manque d'infrastructures pour accueillir les compétitions)

Opportunités relatives aux sentiers

- ▶ **Pérenniser le réseau de sentiers, p.ex. :**
 - Développement et maintien de partenariats importants (p.ex. Club Viking, Fondeurs Laurentides, Les Sommets, Ruisseau Jackson aire naturelle protégée, SOPAIR) pour l'entretien, la diversification de l'offre et la pérennisation du réseau
 - Implication de bénévoles de la communauté
 - Soutien de la MRC des Pays-d'en-Haut via la Politique de protection et d'accès aux sentiers
 - Mobilisation régionale pour la pérennisation des sentiers de ski patrimoniaux
 - Amélioration et développement de tracés en fonction des contraintes naturelles, des atouts paysagers et du contexte climatique
- ▶ **Améliorer la qualité et l'efficacité de l'entretien du réseau de sentiers, p.ex. :**
 - Ajout d'une dameuse visant plusieurs bénéfices, dont : augmentation de la longueur de sentiers damés, gains de productivité, damage complet du Corridor aérobique, mise en valeur de sentiers déjà existants passant sur des chemins forestiers, conversion de sentiers difficiles en plus faciles, avantage concurrentiel et image de marque rehaussée
- ▶ **Bonifier les services et l'accessibilité pour répondre à une clientèle plus élargie et plus âgée, p.ex. :**
 - Planification et développement du réseau de mobilité active en cohérence avec le besoin de limiter les nuisances liées aux voitures
 - Aménagement de stationnements pour faciliter l'accès
 - Création de nouvelles connexions du réseau avec les municipalités voisines
 - Mise en valeur et amélioration de certains pavillons
 - Aménagement des tabliers de sentiers à bonifier (p.ex. entretien mécanique)
- ▶ **Améliorer l'information, la signalisation et la sensibilisation, p.ex. :**
 - Diffusion de l'emplacement des sentiers, les moyens de s'y rendre, les usages permis, etc.
 - Optimisation des informations accessibles en ligne

TABLEAU 26. ÉVALUATION DES DIFFÉRENTS POINTS D'ACCUEIL.

Critères d'évaluation	Paramètres des critères		Points	Scénario idéal (pointage maximal)	Pointage pour les points d'accueil évalués						
					Chalet Bellevue	Corridor aérobique	Parc Basler	Sommet Morin-Heights	Parc Castel-Marie	Parc des Bouleaux	Montfort
Capacité du stationnement	Très grande (80 et +)		4	Très grande (4)	2	2	4	4	2	1	1
	Grande (0-80)		3								
	Moyenne (0-40)		2								
	Petite (0-20)		1								
Distance entre le stationnement et les sentiers de départ	Faible (accès direct aux sentiers)		1	Faible (1)	1	1	1	0	1	1	1
	Moyenne (accès avec déplacement requis)		0								
Accessibilité des autobus	Oui		1	Espace suffisant et accessible aux autobus (1)	0	0	1	1	0	0	1
	Non		0								
Aucun partage du stationnement avec d'autres opérations	Oui		1	Aucun partage (1)	0	1	0	0	1	1	0
	Non		0								
Présence de bornes électriques	Oui		1	Présence de bornes électriques (1)	1	0	0	0	0	0	0
	Non		0								
Niveau de difficulté des sentiers de départ	Facile	Oui	1	Sentiers de tous les niveaux de difficulté présents au départ (3)	1	1	0	0	1	0	1
		Non	0								
	Interméd.	Oui	1		0	1	1	1	0	1	0
		Non	0								
	Difficile	Oui	1		0	0	0	1	0	1	0
		Non	0								
Aire d'apprentissage pour les débutants	Oui		1	Aire d'apprentissage présente (1)	0	0	1	1	1	0	0
	Non		0								
Absence de traverses de rue à courte distance du départ	Oui		1	Absence de traverse (1)	0	0	0	1	1	1	1
	Non		0								
Départ en sentier indépendant des variations climatiques	Oui		1	Départ indépendant des variations climatiques (1)	0	0	0	1	0	0	0
	Non		0								
	Ski de fond classique	Oui	1	Plusieurs activités	1	1	1	1	1	1	1
		Non	0								

Critères d'évaluation	Paramètres des critères		Points	Scénario idéal (pointage maximal)	Pointage pour les points d'accueil évalués						
					Chalet Bellevue	Corridor aérobique	Parc Basler	Sommet Morin-Heights	Parc Castel-Marie	Parc des Bouleaux	Montfort
Activités offertes au départ des sentiers	Ski de fond patin	Oui	1	offertes au départ (12)	0	1	0	1	1	0	1
		Non	0								
	Ski de fond hors-piste	Oui	1		0	0	0	0	0	1	0
		Non	0								
	Raquette	Oui	1		0	0	1	1	1	1	1
		Non	0								
	Fatbike	Oui	1		0	0	1	0	0	0	0
		Non	0								
	Randonnée	Oui	1		1	1	1	0	1	1	1
		Non	0								
	Vélo de montagne	Oui	1		0	1	1	1	0	0	1
		Non	0								
	Vélo hybride	Oui	1		0	1	0	0	0	0	1
		Non	0								
	Terrains sportifs (pickelball, tennis, pétanque)	Oui	1		0	0	1	0	0	0	0
		Non	0								
	Glissade	Oui	1		0	0	1	0	0	0	0
		Non	0								
	Patinoire	Oui	1		0	0	1	0	0	0	0
		Non	0								
	Aire de pique-nique	Oui	1		1	1	1	0	1	1	1
		Non	0								
Bâtiment d'accueil présent avec services	Oui		1	Accueil présent (1)	1	1	0	0	0	0	0
	Non		0								
Potentiel d'aménager un nouveau bâtiment ou d'utiliser un bâtiment existant	Oui		1	Potentiel présent (1)	0	0	1	0	1	1	1
	Non		0								
Autres contraintes liées au stationnement					Entrée et sortie confuse		Les véhicules stationnés cachent la signalisation des pistes Stationnement peu convivial	Entretien et déneigement du stationnement déficient		Configuration en pente	

Critères d'évaluation	Paramètres des critères	Points	Scénario idéal (pointage maximal)	Pointage pour les points d'accueil évalués						
				Chalet Bellevue	Corridor aérobique	Parc Basler	Sommet Morin-Heights	Parc Castel-Marie	Parc des Bouleaux	Montfort
						par sa géométrie				
Autres forces				Proximité du Chalet Bellevue Centre de location actuel	Centre de location actuel	Circulation en boucle possible dans le stationnement Potentiel de centre de location	Au cœur du réseau Indications routières distinctes Potentiel de centre de location	Potentiel de centre de location	Au cœur du meilleur secteur de ski nordique et de sentiers de raquettes	Potentiel de centre de location
Autres faiblesses							Accueils différents d'une saison à l'autre		Indications routières déficientes	
Pointage total (/28)				9	13	18	14	13	11	13

5. Vision



Sur la base du Portrait et du Diagnostic et en cohérence avec la vision stratégique de la Municipalité, la vision du Plan directeur vient préciser les lignes directrices du plan d'action.

La vision

En 2030, la Municipalité de Morin-Heights offre un réseau de parcs et de sentiers **durable, accessible et diversifié** qui contribue à la **qualité de vie** de ses citoyens, tout en demeurant une **destination plein air** attrayante pour les touristes en quête d'expériences en nature.

La Municipalité s'est engagée à **maintenir, améliorer et pérenniser** son réseau de parcs et sentiers en tenant compte des contraintes liées aux **changements climatiques** et en favorisant une **diversité d'usages** permettant à chacun de profiter des espaces selon ses intérêts et ses capacités.

Elle a su optimiser la **gestion** et l'**entretien** de son réseau en toute saison en reconnaissant l'importance de développer et de consolider des **partenariats stratégiques** et de mettre en valeur la **mobilisation locale**.

6. Plan d'action



Le Plan d'action comprend des recommandations relativement à la bonification et au déploiement du réseau de parcs, espaces verts et sentiers de la Municipalité dans 4 axes d'intervention pour les 5 prochaines années :

AXE 1 – ACTUALISATION : Optimiser le potentiel des parcs, espaces verts et sentiers actuels

AXE 2 – DÉPLOIEMENT : Améliorer la desserte, la connectivité et la pérennité du réseau de parcs, espaces verts et sentiers

AXE 3 – COMMUNICATION : Favoriser l'appropriation des territoires récréatifs par les usagers

AXE 4 – GESTION DES TERRITOIRES RÉCRÉATIFS : Aménager et entretenir les territoires récréatifs dans une approche de développement durable

Un échéancier est proposé pour chacune des actions. Le plan d'action n'inclut pas l'évaluation des coûts pour la réalisation des actions; cette étape pourra être effectuée par la Municipalité ultérieurement. À la demande de la Municipalité, certaines recommandations concernant des parcs situés sur un terrain dont elle n'est pas propriétaire (terrain de baseball de la légion, terrain de jeu de l'école primaire et terrain de soccer) ont été incluses au plan d'action. La Municipalité pourra les transmettre à ses partenaires.

Le plan d'action sommaire est présenté ci-dessous, alors qu'une version détaillée se retrouve en Annexe.

PLAN D'ACTION

AXE 1 – ACTUALISATION

Optimiser le potentiel des parcs, espaces verts et sentiers actuels

Objectif 1. Réaliser les interventions prioritaires sur les terrains municipaux afin d'améliorer la qualité des parcs et sentiers et l'expérience des usagers

Actions		Échéancier
1.1	Réaliser les interventions prioritaires dans les différents parcs de la Municipalité (voir plan d'action détaillé en Annexe)	2025 à 2030
1.2	Intégrer à la réglementation municipale un système de vignettes pour le stationnement des résidents et des usagers ayant une passe annuelle	2026
1.3	Identifier les sentiers à préserver et ceux qui devraient être fermés et optimiser les tracés	2027
1.4	Réaliser un calendrier des travaux à réaliser dans les sentiers à préserver (doit être fait après l'Action 1.3)	2027
1.5	Mettre à jour les cartes du réseau de sentiers et afficher les cartes pertinentes aux départs des sentiers (doit être fait après l'Action 1.3)	2027
1.6	Évaluer les avantages et les inconvénients relatifs à l'achat d'une dameuse et à la sous-traitance du damage et mettre en place l'option privilégiée	2027

AXE 2 – DÉPLOIEMENT

Améliorer la desserte, la connectivité et la pérennité du réseau de parcs, espaces verts et sentiers

Objectif 2. Déployer une stratégie de pérennisation du réseau de sentiers

Actions		Échéancier
2.1	Faire l'acquisition de terrains ou mettre en place les servitudes nécessaires pour officialiser les droits de passage sur les terrains privés pour les sentiers actuels et futurs	2025 à 2030

Objectif 3. Planifier et mettre en œuvre le déploiement du réseau de parcs et sentiers en tenant compte des futurs besoins, des contraintes naturelles et climatiques et des atouts paysagers

Actions		Échéancier
3.1	Évaluer les terrains acquis et détenus par la Ville via la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (CFPTJEN) relativement à leur pertinence pour la mise en œuvre du Plan directeur des parcs et des sentiers, et procéder à la vente des terrains ne présentant pas de potentiel récréatif ou de conservation	2026
3.2	Faire l'acquisition de terrains permettant de desservir des secteurs en carence (actuelle ou future) de parcs et sentiers et favorisant la mobilité active et la création de milieux de vie complets, et prévoir les investissements requis (acquisition, ressources humaines)	2025 à 2030
3.3	Évaluer le tracé de nouveaux sentiers potentiels en maximisant les possibilités de connexion entre les nouveaux parcs qui seront créés et le réseau actuel, et aménager les sentiers identifiés (doit être fait après l'Action 3.2)	2028 à 2030
3.4	Réaliser une étude du potentiel récréotouristique pour un secteur stratégique de la municipalité	2028

Objectif 4. Renforcer le maillage du réseau de parcs et sentiers et améliorer son intégration au réseau de mobilité active

Actions		Échéancier
4.1	Réaliser un plan de mobilité active et y inclure des connexions sécuritaires au sein du réseau de parcs et sentiers	2027

AXE 3 – COMMUNICATION

Favoriser l'appropriation des territoires récréatifs par les usagers

Objectif 5. Améliorer l'information, la signalisation et la sensibilisation relativement aux parcs et sentiers

Actions		Échéancier
5.1	Développer un plan de signalisation pour faire connaître la localisation des parcs, les accès aux sentiers et les usages permis dans les sentiers	2026
5.2	Intégrer à la mise à jour annuelle de la programmation d'activités et d'événements les idées les plus populaires auprès de la population	2026
5.3	Optimiser le site Web de la Municipalité pour faciliter la recherche d'informations sur les parcs et sentiers	2026
5.4	Élaborer un plan de communication relatif au réseau de parcs et sentiers pour mieux faire connaître les défis et opportunités du réseau	2027
5.5	Développer un parcours d'interprétation au parc Castel-Marie et/ou au parc Basler avec des panneaux sur diverses thématiques (faune, flore, géologie, paysages, espèces envahissantes, milieux humides et hydriques, barrage de castor, histoire, aire protégée, etc.)	2027

AXE 4 – GESTION DES TERRITOIRES RÉCRÉATIFS

Aménager et entretenir les territoires récréatifs dans une approche de développement durable

Objectif 6. Améliorer l'efficacité et la durabilité de l'entretien des parcs et sentiers

Actions		Échéancier
6.1	Élaborer un plan d'entretien des parcs et sentiers	2027

Objectif 7. Assurer une gestion équilibrée et durable du réseau de parcs et sentiers

Actions		Échéancier
7.1	Développer ou mettre à jour les ententes avec les partenaires de la Municipalité	2026 à 2030
7.2	Maintenir l'organisation d'un événement annuel des bénévoles, gestionnaires de sentiers, organismes de conservation et autres partenaires impliqués dans la surveillance et l'entretien des sentiers	2026 à 2030
7.3	Revoir la tarification pour l'accès des non-résidents aux sentiers	2026
7.4	Modifier les horaires des employés présents aux accueils en tenant compte des périodes et heures d'affluence	2026
7.5	En collaboration avec la MRC et d'autres Municipalités, évaluer la faisabilité d'offrir une passe régionale aux usagers	2026

Objectif 8. Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur

Actions		Échéancier
8.1	Formaliser un comité de suivi du Plan directeur	2025

¹ Exemple d'entente scolaire : https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2024/11/OP5_FicheSavoirFaire_EntentesScolaires.pdf

7. Annexes



ANNEXE I : Fiches descriptives des parcs



Fiche P1

Halte-municipale

Adresse : Intersection du chemin du Village et de la rue du Bois-du-Ruisseau

Superficie : 24 385 m²

Typologie : Mini-parc

Vocation : Détente et conservation

CONTEXTE PAYSAGER	► Milieu naturel avec marécage riverain de la rivière à Simon. ► Situé en bordure d'une rue passante (Ch. du Village)	MOBILIER ET AFFICHAGE	► Bacs de collecte de la municipalité pour les déchets et le recyclage ► Tables à pique-nique ► Support à vélos ► Panneaux d'interprétation (faune et flore)
		AIRE DE JEU	► Aucune
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	► Aucune signalisation ou indication au moment de la visite ► Accessible et visible depuis le Ch. du Village ► Piste cyclable sur le chemin du Village ► Passerelle accessible aux usagers à mobilité réduite par le stationnement ► Accès au marécage et à la rivière par un escalier	ATTRAITES	► Point de vue sur le marécage et la rivière à Simon. ► Milieu naturel (faune et flore, présence d'oiseaux)
		INFRASTRUCTURES	► Passerelle de bois et de métal ► Plateforme d'observation couverte avec une structure de bois (style gazebo)
		PROPRETÉ ET ENTRETIEN *	► Bon
STATIONNEMENT	► Surface de gravier séparée du milieu naturel par de grosses pierres ► Espace pour 3 voitures	VÉGÉTATION	► Naturelle
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	► Aucun	NOTE	► Potentiel d'ajouter éclairage (p.ex. solaire)

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Halte- municipale, vue du stationnement.



Halte- municipale, vue de la plateforme.



Fiche P2 Parc canin Adresse : 100, chemin du Lac-Écho		Superficie : 3 531 m ² Typologie : Parc canin Vocation : Récréative	
CONTEXTE PAYSAGER	► Urbain ► Cœur villageois	AIRE DE JEU	► Aucune
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	► Accès visible depuis la rue. ► Trottoir sur le chemin du Lac-Écho ► Aucun escalier, parc accessible par des surfaces d'herbe ou de graviers. ► La clôture est munie de portes doubles.	MOBILIER ET AFFICHAGE	► 1 panneau d'affichage : nom et adresse du parc ► 2 panneaux d'affichage : chiens admis dans chaque zone ► 1 panneau de conseils ► 1 panneau de règlements ► 2 bancs (un par zone) ► 1 poubelle fixe (déchets et recyclage) hors de la zone clôturée
STATIONNEMENT	► Chemin de gravier vers le stationnement du chalet Bellevue	ATTRAITES	► À proximité du Parc Basler, du Corridor aérobique et du Chalet Bellevue
ÉQUIPEMENT PRÉSENT	► 1 pelle ► 1 bol ► 2 distributeurs de sacs à excréments	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	► Bon
		VÉGÉTATION	► 2 bacs à fleurs du côté du chemin du Lac-Écho ► Arbres autour, mais offrant un ombrage limité
INFRASTRUCTURES	► Clôture avec portes doubles qui délimite les 2 zones ► 1 abreuvoir pour chiens hors de la zone clôturée	NOTE	► Zones distinctes pour les petits et les gros chiens (plus ou moins de 20 kg). Condition et expérience de l'utilisateur : ► Manque d'ombre ► Surface de gravier qui forme de la boue à la fonte des neiges

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Parc canin, zone pour les chiens de plus de 20 kg.



Parc canin, zone pour les chiens de moins de 20 kg.



Fiche P3

Parc Basler

Adresse : 99, chemin du Lac-Écho

Superficie : 1 736 698 m²

Typologie : Parc municipal

Vocation : Récréative, sportive

CONTEXTE PAYSAGER	► Cœur villageois ► En grande partie boisé	MOBILIER ET AFFICHAGE	► 7 tables à pique-nique ► 2 poubelles fixes (déchets et recyclage) ► 2 bacs de collecte pour compost ► 2 supports à vélos (pour 9 vélos chacun) ► 1 panneau d'affichage : nom et adresse du parc ► Panneau d'information : frais d'entrée ► Panneaux d'indications : directions et activités pour les sentiers ► Panneau avec carte des sentiers ► Panneau avec codes QR pour payer les frais d'entrée et télécharger les cartes des sentiers ► Panneau de bois pour affichage temporaire : codes de conduite en vélo de montagne et en randonnée, publicités pour événements, etc. ► 2 panneaux de règlements : terrains de tennis et de pickleball ► 1 panneau d'interdictions
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	► Accès visible depuis la rue ► Trottoir et traverse piétonne sur le chemin du Lac-Écho ► Accès possible au parc pour les personnes à mobilité réduite, mais aucun équipement ou aménagement n'est accessible ► Point d'entrée du réseau de vélo de montagne ► Point d'accès du réseau de ski de fond et de raquette		
STATIONNEMENT	► Grand stationnement de sable délimité par de grosses pierres ► Pas ombragé		
AIRE DE JEU	► Aucune		
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	► 4 terrains de pickleball qui servent de patinoire en hiver (barrière et filet, 4 bancs). Contenant pour balles.	ATTRAITES	► Centre historique et ancien équipement agricole ► Accès gazonné au corridor aérobique ► Accès aux sentiers ► Boîte à livres

INFRASTRUCTURES	▶ 2 terrains de tennis en gazon synthétique et section de gravier qui servent de patinoire en hiver (barrière et filet, bancs couverts)		▶ 4 panneaux avec des extraits d'une pièce de théâtre et des codes QR pour l'écouter
	Condition et expérience de l'utilisateur : ▶ La surface des terrains de pickleball est utilisée.	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Bon
	▶ 1 cabane d'accueil ▶ 2 toilettes sèches ▶ Garage ▶ Fontaine (robinet pour remplir les bouteilles et un abreuvoir pour chiens) ▶ Station de réparation de vélo (pompe non fonctionnelle, disponible auprès du préposé) ▶ Cendrier ▶ Zone ombragée avec structure de bois (style gazebo)	VÉGÉTATION	▶ Pelouse ▶ Bacs à fleurs ▶ Peu d'arbres hors des sentiers
		NOTE	▶ 4 zones : terrains de sports de raquette / aire de repos / aire gazonnée / sentiers ▶ Chiens permis en laisse

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Parc Basler, vue sur l'entrée de certains sentiers.



Parc Basler, local de l'Association historique et ancien équipement agricole.



Parc Basler, terrains de pickleball.



Parc Basler, zone ombragée avec structure de bois (style gazebo).



Fiche P4

Terrain de baseball de la Légion

Adresse : 645, route 364

Superficie : 9 627 m²

Typologie : Parc de secteur

Vocation : Sportive

CONTEXTE PAYSAGER	▶ Boisé ▶ En bordure d'une route très passante	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 2 bacs de collecte de déchets de la municipalité ▶ 2 bacs de collecte de recyclage de la municipalité ▶ 1 bancs ▶ 4 tables à pique-nique ▶ 1 table haute ▶ 2 estrades ▶ 2 panneaux « chiens interdits » fixés à la clôture
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Accès peu visible depuis la route ▶ Pas de panneau d'affichage ▶ Pas d'obstacle majeur pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, mais surface irrégulière		
STATIONNEMENT	▶ Grand stationnement de pelouse et de gravier	AIRE DE JEU	▶ Aucune
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ Surface de jeu clôturée (sable et pelouse) ▶ Panneau pour le pointage ▶ Lignage du terrain	ATTRAITES	▶ Aucun
	Condition et expérience de l'utilisateur ▶ Les buts ne sont pas clairement marqués au sol ▶ Peu d'espace pour les spectateurs ▶ Manque d'éclairage	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Moyen ▶ Présence de déchets
		VÉGÉTATION	▶ Nombreux arbres autour de la clôture du terrain

INFRASTRUCTURES	➤ 1 toilette sèche ➤ 1 cabanon ➤ 1 seau servant de cendrier	NOTE	➤ Chiens interdits ➤ Sentier informel derrière le terrain
------------------------	---	-------------	--

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Terrain de baseball, tableau d'affichage du pointage et estrade.



Terrain de baseball, cabanon près du terrain.

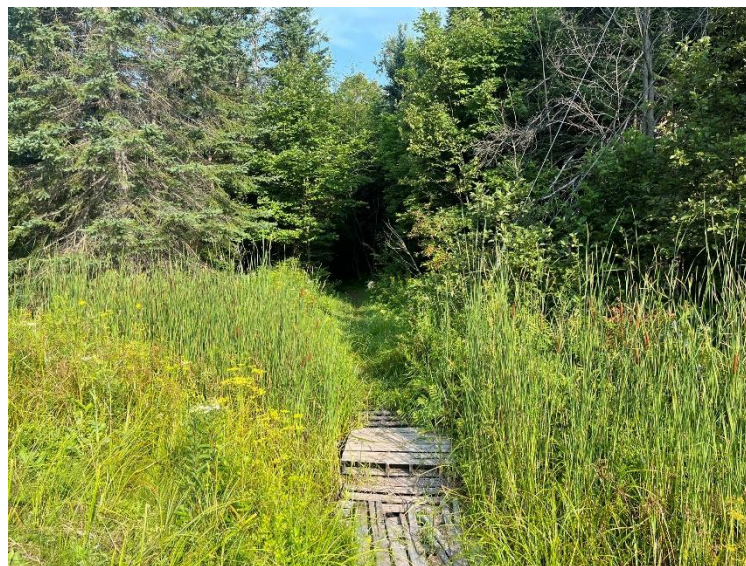


Fiche P5 Corridor canin Adresse : 15, rue du Midi		Superficie : 19 710 m ² Typologie : Parc canin Vocation : Récréative	
CONTEXTE PAYSAGER	▶ Boisé ▶ Sentier de terre bordé de milieux humides à quelques endroits	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 1 distributeur de sacs à excréments (marqué d'un graffiti) ▶ 1 bac de collecte de la municipalité pour les déchets ▶ 1 panneau avec nom et adresse du parc ▶ 1 panneau de stationnement
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Facilement accessible depuis la route 364 ▶ Accès bien indiqué		
STATIONNEMENT	▶ Stationnement de gravier pour 8 à 10 voitures (90 minutes maximum) ▶ Le stationnement sert d'accès aux boîtes aux lettres	AIRE DE JEU	▶ Aucune
		ATTRAITS	▶ Aucun
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ Aucun	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Bon
INFRASTRUCTURES	▶ Passerelle de bois pour traverser un fossé en bordure du chemin de Christieville. La passerelle a un aspect artisanal et n'est pas en très bon état.	VÉGÉTATION	▶ Milieu boisé
		NOTE	Condition et expérience de l'utilisateur : ▶ Sentier d'une longueur d'environ 800 m, et d'une largeur d'environ 3 mètres pour les 100 premiers mètres, puis devient plus étroit ▶ Présence d'un chien sans laisse au moment de la visite

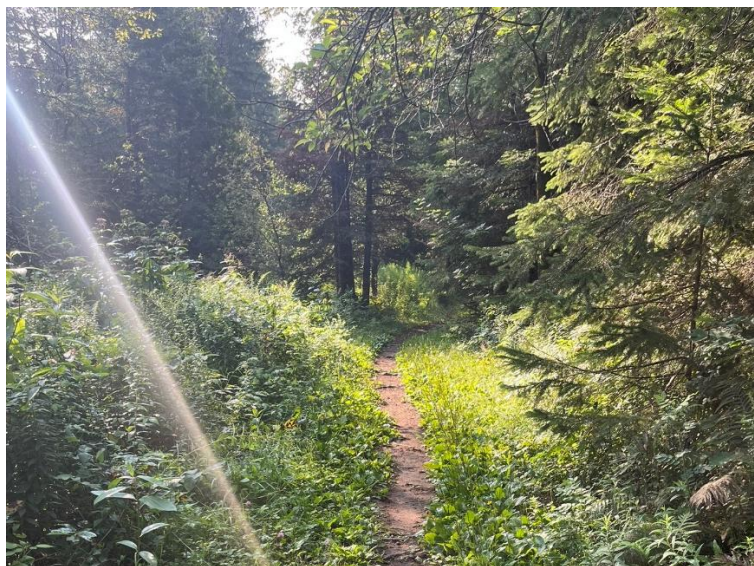
* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Corridor canin, vue sur l'entrée du sentier.



Corridor canin, passerelle à entretenir près du chemin Christieville.



Corridor canin, portion de sentier étroite



Corridor canin, panneau de stationnement et distributeurs de sacs avec graffiti apparent.



Fiche P6

Terrain de jeu de l'école primaire

Adresse : 647, chemin du Village

Superficie : 26 066 m² (incluant le terrain de soccer)

Typologie : Parc-école

Vocation : Récréative

CONTEXTE PAYSAGER	▶ Zone scolaire ▶ Rue passante (Ch. du Village) ▶ Rue résidentielle peu passante (rue Campbell)	STATIONNEMENT	▶ Stationnement asphalté de l'école, séparé du terrain de jeu par une clôture
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Visible depuis la rue ▶ Trottoir sur le Ch. du Village et sur la rue Campbell ▶ 8 accès dans la clôture du stationnement, dont 3 accès directs au terrain de soccer ▶ 2 accès donnant sur le Ch. du Village ▶ 1 accès double sur la rue Campbell	NOTE	▶ Accès interdit aux chiens ▶ Aucune séparation physique avec le terrain de soccer ▶ Îlots de chaleur aux emplacements des modules de jeux

TERRAIN DE JEU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE – PORTION AVANT

ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ 1 panier de basketball ▶ Aire de jeux 5-12 ans ▶ Jeux peints au sol (peinture défraîchie mais visible)	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Bon
INFRASTRUCTURES	▶ 1 fontaine	VÉGÉTATION	▶ Buissons, arbres et fleurs le long de la clôture ▶ 1 arbre isolé ▶ Îlot de 8 arbres ▶ Jardin (ruban bloquant l'accès)

MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 3 supports à vélos (6 places chacun) ▶ 1 poubelle attachée à un arbre ▶ 1 banc ▶ 4 tables à pique-nique (dont 1 attachée à un arbre) ▶ Zone d'enseignement extérieur (table et banc en cercle)	AIRE DE JEU	▶ Pelouse ▶ Petites roches sous les modules de jeux ▶ Paillis sous la table d'enseignement extérieur
		NOTE	Condition et expérience de l'utilisateur ▶ Supports à vélo déformés, en très mauvais état
TERRAIN DE JEU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE – PORTION ARRIÈRE			
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ 1 terrain de basketball (2 paniers) ▶ Panier de basketball multiple ▶ 1 filet de volleyball sur pelouse ▶ Aire de jeux 5-12 ans ▶ 4 balançoires ▶ Jeux peints au sol (peinture défraîchie mais visible)	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Bon ▶ Quelques déchets par terre ▶ Aucune poubelle
MOBILIER	▶ Abri de bois avec toiture en bardeaux ▶ 2 tables à pique-nique (dont 1 sous l'abri) ▶ Sièges faits de pierres et de bûches disposés en cercle ▶ Bancs enchaînés à un arbre, disposés en cercle ▶ 1 lampadaire	VÉGÉTATION	▶ Environnement naturel en périphérie du fond de la cour, derrière une clôture de bois ▶ 6 petits arbres protégés par des palettes ▶ 1 grand thuya
		AIRE DE JEU	▶ Pelouse ▶ Petites roches sous les modules de jeux et les balançoires ▶ Asphalte sur le terrain de basketball
ATTRAITES	▶ 3 mangeoires à oiseaux ▶ Panneaux « École verte » avec codes QR ▶ Ruche		

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion avant), aire de jeux 5-12 ans.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion avant), zone d'enseignement extérieur.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion avant), jardin.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion avant), supports à vélos.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion arrière), aire de jeux 5-12 ans.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion arrière), terrain de basketball.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion arrière), balançoires.



Terrain de jeu de l'école primaire (portion arrière), zone boisée clôturée.



Fiche P7

Terrain de soccer de l'école primaire

Adresse : 647, Ch. du Village

Superficie : 26 066 m² (incluant le terrain de jeu de l'école primaire)

Typologie : Parc-école

Vocation : Sportive

CONTEXTE PAYSAGER	▶ Zone scolaire ▶ Rue passante (Ch. du Village) ▶ Rue résidentielle peu passante (rue Campbell)	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 3 bacs de collecte de la municipalité (déchets, recyclage, compost) à l'extérieur du terrain ▶ 2 tables à pique-nique ▶ 6 tours d'éclairage ▶ 2 panneaux d'interdictions ▶ 1 panneau fixé à la clôture : chiens interdits
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Visible depuis la rue ▶ Situé sur le terrain clôturé de l'école primaire ▶ 3 accès par des escaliers donnant sur le stationnement clôturé ▶ 2 accès possibles dans la clôture sur le chemin du Village ▶ 1 accès double dans la clôture sur la rue Campbell. ▶ Accès possible sans escalier par le terrain de l'école primaire ▶ Trottoir sur le Ch. du Village et sur la rue Campbell	AIRE DE JEU	▶ Aucune
		ATTRAIITS	▶ Terrain de jeu de l'école primaire (adjacent)

STATIONNEMENT	▶ Stationnement asphalté et clôturé de l'école	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Moyen ▶ Plusieurs déchets par terre autour des estrades ▶ Pelouse bien tondue au moment de la visite
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ 3 estrades ▶ 2 bancs des joueurs ▶ 6 buts de soccer ▶ 1 grillage de baseball	VÉGÉTATION	▶ Aucun arbre à l'intérieur de la clôture ▶ Quelques arbres à l'extérieur de la clôture autour du terrain
INFRASTRUCTURES	▶ 2 toilettes sèches à une extrémité du stationnement ▶ 1 cabanon ▶ 1 fontaine incluant un robinet pour remplir les bouteilles	NOTE	▶ Accès interdit aux chiens Condition et expérience de l'utilisateur ▶ Le lignage extérieur du terrain est clair ▶ Le lignage intérieur du terrain est sommaire ▶ Pas d'ombre pour les spectateurs

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Terrain de soccer, avec stationnement et cabanon en arrière-plan.



Terrain de soccer, vue sur le grillage de baseball.



Fiche P8 Parc Lummis Adresse : 928, Ch. du Village		Superficie : 12 796 m ² Typologie : Parc municipal Vocation : Détente, récréative, conservation	
CONTEXTE PAYSAGER	▶ Cœur villageois ▶ Milieu boisé et riverain	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 11 poubelles sur l'ensemble du site ▶ 1 support pour 5 vélos ▶ 1 panneau d'affichage : nom et adresse du parc
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Accès visible depuis la route ▶ Accès universel	ATTRAITS	▶ Rivière à Simon
STATIONNEMENT	▶ Grand stationnement de poussière de roche	PROPRETÉ ET ENTRETIEN *	▶ Bon
		NOTE	▶ Très fréquenté au moment de la visite ▶ Baignade, chiens et BBQ interdits
PARC LUMMIS – PORTION ACCESSIBLE À TOUS			
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ Terrain de volley-ball de plage (surface de sable, filet)	VÉGÉTATION	▶ Plates-bandes fleuries et surfaces gazonnées ▶ Plusieurs arbres
INFRASTRUCTURES	▶ Fontaine incluant un robinet pour remplir les bouteilles ▶ Pont de bois	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 2 cendriers ▶ 5 tables à pique-nique ▶ 1 aire de pique-nique ombragée ▶ Plusieurs grosses pierres plates pouvant servir de bancs ▶ 1 panneau avec plan du parc ▶ 2 panneaux – interdit de fumer ▶ 1 panneau d'interdictions
ATTRAITS	▶ Plaque commémorative ▶ Boîte à livres ▶ 1 panneau « Fleurons du Québec »		

			▶ 1 panneau de bois avec affichage d'évènements à venir
PARC LUMMIS – PORTION AVEC ACCÈS PAYANT POUR NON-RÉSIDENTS			
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	▶ 5 balançoires pour enfants, dont 2 pour bébés ▶ 1 balançoire à bascule ▶ Aire de jeux 5-12 ans ▶ Maissonnette ▶ Glissoire seule	VÉGÉTATION	▶ Surfaces gazonnées ▶ Plusieurs arbres ▶ Bande riveraine inadéquate par endroits
INFRASTRUCTURES	▶ Cabane d'accueil pour droits d'accès ▶ 2 toilettes sèches	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 8 tables à pique-nique ▶ 8 bancs ▶ 1 plate-forme de bois ▶ 1 panneau sur la qualité de l'eau ▶ 2 panneaux d'interdictions ▶ 2 panneaux – baignade interdite ▶ 1 panneau – interdit de fumer ▶ 2 panneaux – pêche interdite
AIRE DE JEU	▶ Surface de sable sous les équipements récréatifs		

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



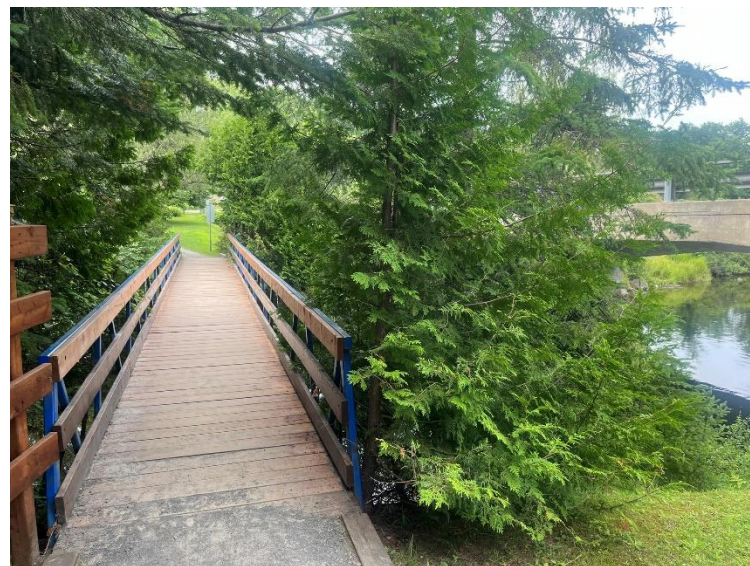
Parc Lummis (entrée).



Parc Lummis, aire de pique-nique et aménagement paysager.



Parc Lummis, terrain de volley-ball de plage.



Parc Lummis, passerelle traversant la rivière à Simon.



Parc Lummis, aire de jeux 5-12 ans.



Parc Lummis, aire de jeux 5-12 ans.



Parc Lummis, section avec balançoires.



Parc Lummis, accès à la rivière (baignade interdite).



Fiche P9 Parc des Bouleaux Adresse : 19, rue des Bouleaux		Superficie : 5 188 m ² Typologie : Parc-nature Vocation : Détente, récréative, conservation	
CONTEXTE PAYSAGER	▶ Boisé ▶ Accès par une route passante	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 3 bacs de collecte de la municipalité (compost, recyclage, déchets) ▶ 1 table à pique-nique ▶ 1 panneau d'affichage : nom et adresse du parc ▶ 1 panneau d'interdiction ▶ 1 panneau d'avis (Stationnement les Bouleaux – Secteur des terres publiques) bilingue ▶ 1 panneau - carte des sentiers d'hiver et état des sentiers ▶ 1 panneau – motocross interdit ▶ 1 panneau – stationnement ▶ 1 panneau – code de conduite en randonnée
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Accès visible depuis la route ▶ Sentier de terre/naturels		
STATIONNEMENT	▶ Surface de gravier ▶ Espace pour environ 20-30 voitures		
INFRASTRUCTURES	▶ 1 toilette sèche ▶ 1 cabane d'accueil		
ATTRAITES	▶ Ruisseau près de l'entrée		
PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	▶ Bon	NOTE	▶ Chiens permis en laisse ou interdits, selon le sentier
VÉGÉTATION	▶ Secteur boisé		

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Parc des Bouleaux, panneau à l'entrée du parc.



Parc des Bouleaux, vue sur l'entrée des sentiers.



Fiche P10 Parc Geai Bleu Adresse : 56, rue des Hirondelles		Superficie : 20 694 m ² Typologie : Parc-nature Vocation : Détente, récréative, conservation	
CONTEXTE PAYSAGER	► Quartier résidentiel ► Boisé	MOBILIER ET AFFICHAGE	► Panneau d'affichage avec nom et adresse du parc ► 1 panneau d'interdictions avec heures d'ouverture
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	► Accès bien indiqué ► Accès entre deux maisons ► Aucun stationnement (stationnement sur rue seulement) ► Sentier de terre/naturel	ATTRAITES	► Secteur tranquille peu fréquenté, menant à un belvédère
		INFRASTRUCTURES	► Clôture endommagée en bois de grange à l'entrée du parc
		VÉGÉTATION	► Secteur boisé
		PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	► Bon

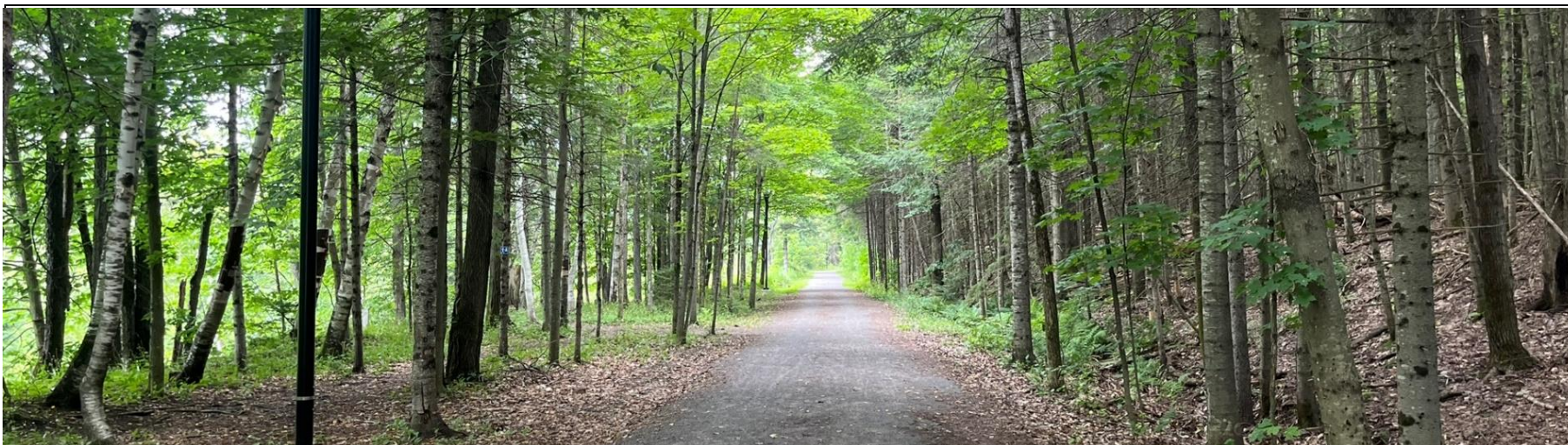
* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Parc Geai Bleu, panneau à l'entrée du parc.



Parc Geai Bleu, vue sur l'entrée des sentiers et le panneau d'interdictions.



Fiche P11

Parc Rivière-à-Simon

Adresse : 928, Ch. du Village

Superficie : 6 456 m²

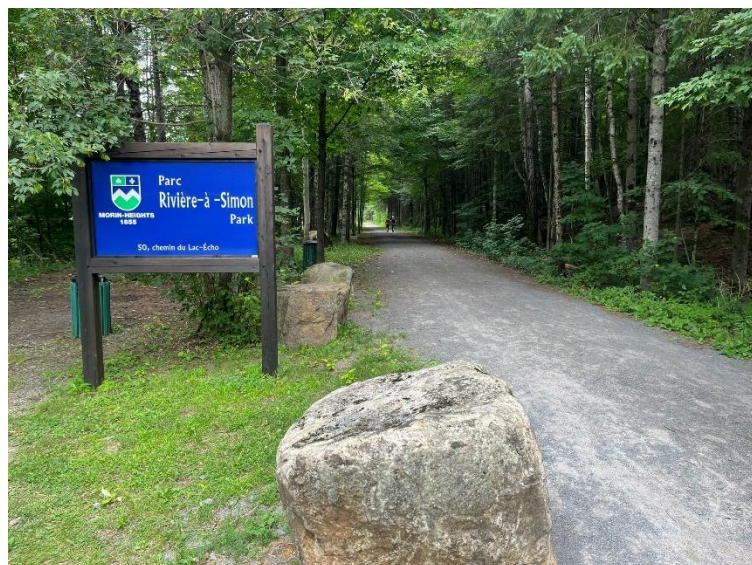
Typologie : Parc linéaire

Vocation : Détente, récréative, sportive, conservation

CONTEXTE PAYSAGER	► Cœur villageois ► Boisé ► Riverain	MOBILIER ET AFFICHAGE	► Panneau d'affichage avec nom et adresse du parc ► Panneaux d'indications dans les sentiers ► 1 panneau d'obligations pour propriétaires de chiens ► 1 table à pique-nique ► 2 poubelles (dont 1 avec un couvercle) ► Lampadaires dans le sentier principal
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	► Pas visible depuis la rue ► Lien entre le Corridor aérobique et Vélocité ► Accès à d'autres sentiers par le sentier principal ► Sentier principal en poussière de roche ► Accès universel pour le sentier principal, mais pas pour les autres sentiers.	AIRE DE JEU	► Aucune
		ATTRAITS	► Art naturel dans le sentier ► Rivière à Simon
STATIONNEMENT	► Stationnement du Corridor aérobique ► Surface de gravier	PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	► Bon ► Escalier glissant, à balayer
ÉQUIPEMENT SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS	► Aucun	VÉGÉTATION	► Naturelle

INFRASTRUCTURES	► Escalier menant à la rivière ► Pont de bois avec rambarde de métal passant au-dessus de la rivière à Simon	NOTE	► Chiens permis en laisse Condition et expérience de l'utilisateur ► L'escalier mène à une berge abrupte, risqué
------------------------	---	-------------	---

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Parc de la rivière à Simon, vue sur l'entrée du parc.



Parc de la rivière à Simon, aire de pique-nique.



Parc de la rivière à Simon, œuvre d'art dans le sentier.



Parc de la rivière à Simon, lien Vélocité et pont traversant la rivière à Simon.



Parc de la rivière à Simon, vue sur l'escalier menant à la rivière à Simon.



Parc de la rivière à Simon, vue sur d'autres sentiers.



Fiche P12 Parc Castel-Marie Adresse : 900, route 364		Superficie : 221 985 m² Typologie : Parc-nature Vocation : Détente	
CONTEXTE PAYSAGER	▶ Boisé ▶ Accès près d'une route passante (364) ▶ Ancienne résidence d'été d'une communauté religieuse	MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ Bacs de collecte de la municipalité : 2 bacs de compost, 1 bac de recyclage, 1 bac de déchets ▶ 1 panneau d'affichage de bois près de l'entrée (avec affiches camping interdit et chiens permis en laisse) ▶ 1 panneau – accès interdit aux raquetteurs et aux piétons ▶ 1 panneau – chiens interdits ▶ 1 panneau – Personnel autorisé seulement
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Ancien panneau visible depuis la route ▶ Sentier depuis le stationnement (gravier, asphalte)		
STATIONNEMENT	▶ Délimité par de grosses pierres ▶ À l'ombre avec aire gazonnée	ATTRAITS	▶ Ancien équipement agricole ▶ Présence d'étangs et de ruisseaux ▶ Nature présente ▶ Ruches et panneau du Rucher collectif ▶ Accès au Corridor aérobique (voir secteur de l'étang 3)
INFRASTRUCTURES	▶ 1 toilette sèche ▶ Plusieurs bâtiments, dont : ▶ Anciennes résidences ▶ Chapelle ▶ Garage ▶ Véranda ▶ Clôture dans le stationnement ▶ Ponceaux/tuyaux près des étangs	PROPRETÉ ET ENTRETIEN *	▶ Bon ▶ Pelouse tondue à tous les endroits possibles ▶ La clôture du stationnement est en mauvais état

VÉGÉTATION	► Pelouse sur une grande superficie ► Présence de nombreux arbres, dont certains potentiellement centenaires (pins, thuyas, érables) ► Plusieurs portions végétalisées ► Bande riveraine inadéquate à certains endroits ► Plantes aquatiques dans les étangs ► Plates-bandes fleuries près des bâtiments	NOTE	► Chiens permis en laisse ou interdits à certains endroits (affichage à clarifier) ► Présence d'un chien sans laisse au moment de la visite Condition et expérience de l'utilisateur ► Le sentier depuis le stationnement est abîmé ► L'eau du fossé est de couleur orangée (présence de pyrite suspectée)
CASTEL-MARIE – SECTEUR DE L'ÉTANG 1			
INFRASTRUCTURES	► Tuyaux à l'entrée et à la sortie de l'étang, faisant le lien avec un ruisseau aménagé (pelouse tondue, enrochement)	MOBILIER ET AFFICHAGE	► 3 tables à pique-nique ► 2 bancs
CASTEL-MARIE – SECTEUR DE L'ÉTANG 2			
ATTRAITES	► Potentiel pour la pêche en rive (pêcheur présent au moment de la visite).	MOBILIER ET AFFICHAGE	► 2 tables à pique-nique ► 6 bancs ► 1 plateforme d'observation ► 3 panneaux – baignade interdite
INFRASTRUCTURES	► Ouvrage de retenue en bois et en béton	VÉGÉTATION	► Certaines portions végétalisées ► Bande de pelouse tondue d'une largeur d'environ 9 m autour de l'étang
		PROPRETÉ ET ENTRETIEN*	► La plateforme d'observation a besoin de réparation

CASTEL-MARIE – SECTEUR DE L'ÉTANG 3			
ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Sentier vers le corridor aérobique : surface de terre et de sable, avec paille sur les côtés pour protéger de l'érosion ▶ Petit sentier gazonné vers l'étang 4	VÉGÉTATION	▶ Étang bordé d'arbres ▶ Bande riveraine d'une largeur de 1 arbre, puis pelouse tondue
INFRASTRUCTURES	▶ Passerelle qui traverse un ruisseau sur le sentier vers l'étang 4	NOTE	Condition et expérience de l'utilisateur ▶ Passage de VTT de la municipalité, ravinement, traces de contaminants dans le fossé ▶ Accès interdit (barrière) depuis le Corridor aérobique au moment de la visite, même si un panneau indique la direction de Castel-Marie
MOBILIER ET AFFICHAGE	▶ 1 support pour 5 vélos ▶ 1 panneau – baignade interdite ▶ 1 panneau d'affichage en bois vide		
CASTEL-MARIE – SECTEUR DE L'ÉTANG 4			
CONTEXTE PAYSAGER	▶ Alimenté par un cours d'eau ▶ Barrage de castor à proximité	ACCESSIBILITÉ ET CIRCULATION	▶ Sentier d'une largeur de 2 m gazonné puis en terre qui mène à la rivière et à un barrage de castor
ATTRAITES	▶ Potentiel d'interprétation	VÉGÉTATION	▶ Autour de l'étang : bordure d'arbres et d'arbustes (largeur de 1 ou 2 arbres), puis 5 m de pelouse tondue

* Sur la base d'une inspection visuelle sommaire permettant d'évaluer le niveau général de propreté et d'entretien comme étant bon, moyen ou faible.



Parc Castel-Marie, vue du chemin d'accès depuis le stationnement.



Parc Castel-Marie, chapelle.



Parc Castel-Marie, vue générale de quelques bâtiments.



Parc Castel-Marie, panneau à l'entrée.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 2.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 2.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 2.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 2.



Parc Castel-Marie, ouvrage de retenue, secteur de l'étang 2.



Parc Castel-Marie, aire de repos, secteur de l'étang 2.



Parc Castel-Marie, bande riveraine autour de l'étang 3.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 3.



Parc Castel-Marie, secteur de l'étang 3.



Parc Castel-Marie, accès au Corridor aérobie, secteur de l'étang 3.



Parc Castel-Marie, ouvrage de retenue dans le secteur de l'étang 4.



Parc Castel-Marie, pont de bois dans le secteur de l'étang 4.



Parc Castel-Marie, vue sur l'étang 4.



Parc Castel-Marie, barrage dans le cours d'eau, secteur de l'étang 4.



Parc Castel-Marie, signes de contamination, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, signes de contamination, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, signes de contamination, secteur de l'étang 1.



Parc Castel-Marie, ruches.

ANNEXE II : Plan d'action détaillé

AXE 1 – ACTUALISATION Optimiser le potentiel des parcs, espaces verts et sentiers actuels		
Objectif 1. Réaliser les interventions prioritaires sur les terrains municipaux afin d'améliorer la qualité des parcs et sentiers et l'expérience des usagers		
Actions		Échéancier
1.1	Réaliser les interventions prioritaires dans les différents parcs de la Municipalité :	
	Parc canin - Ajouter de l'ombrage (p.ex. toile ou abri rigide) - Restaurer la surface et améliorer le drainage pour éviter la formation de boue au printemps et lors de pluie	2026
	Corridor canin - Communiquer avec la MRC pour évaluer la possibilité d'aménager un ponceau pour traverser le fossé en bordure du chemin de Christieville - Évaluer les options de sous-contractants internes ou externes pour améliorer l'entretien hivernal - Nettoyer les graffitis sur le distributeur de sacs	2027
	Parc Lummis - Ajouter des panneaux indiquant la localisation des autres parcs à proximité (Corridor aérobique, parc Basler, Chalet Bellevue) - Aménager un bloc sanitaire - Vérifier la conformité de la bande riveraine et renaturaliser les endroits où la largeur n'est pas suffisante - Installer des nichoirs et abris à insectes et prévoir leur entretien - Réaliser un aménagement comestible, incluant la plantation d'arbres et arbustes fruitiers et/ou des potagers en bacs (p.ex. légumes, fines herbes faciles d'entretien) dans le parc et dans le stationnement	2025 2027
	- Installer une affiche pour informer et sensibiliser les usagers concernant l'interdiction de baignade en expliquant les risques pour la sécurité et la santé et informer les usagers à l'accueil	2028
	- Ajouter un module de jeux pour les tout-petits (18 mois-5 ans)	2030
	Parc Basler - Ajouter des toiles d'ombrage au-dessus des terrains de pickelball	2025
	- Restaurer la surface des terrains de pickelball - Mettre en œuvre le plan d'aménagement du parc Basler	2026
	- Installer des nichoirs et abris à insectes et prévoir leur entretien - Réaliser un aménagement comestible, incluant la plantation d'arbres et arbustes fruitiers et/ou des potagers en bacs (p.ex. légumes, fines herbes faciles d'entretien) - Ajout de jeux d'eau style brumisateurs et jet individuel (pour toutes générations) - Aménager une piste d'hébertisme - Aménager une zone de socialisation ombragée dans le nouveau sentier piétonnier au bout du chemin d'Habitat Morin-Heights, incluant des modules ou bancs multifonctionnels avec panneaux d'exercices Note : Ces interventions sont minimales et pourraient ne pas être nécessaires advenant la mise en œuvre du projet d'aménagement complet du parc Basler réalisé en octobre 2023	2027
	Parc des Bouleaux - Agrandir le stationnement (ajout d'environ 20 places) - Afficher les cartes à jour des sentiers d'été et d'hiver	2025

		- Reconfigurer le départ des sentiers et des activités (p.ex. séparer les départs des activités)	
		- Changer la toilette chimique pour une toilette au compost	2028
		- Aménager un refuge et un bloc sanitaire (selon l'évolution du projet d'acquisition des terrains)	2030
	Parc Geai Bleu	- Réparer la clôture en bois de grange à l'entrée du parc - Ajouter des espaces de stationnement réservés (voir Action 1.2)	2025
	Parc de la Rivière-à-Simon	- Retirer l'affichage de l'appellation du parc et le remplacer par un affichage de halte-municipale - Assurer l'entretien de l'escalier qui mène à la rivière pour éviter de glisser (balayer les marches régulièrement) - Installer des bancs et tables à pique-nique avec vue sur la rivière - Installer des nichoirs et abris à insectes et prévoir leur entretien	2026
	Parc de l'école	- Planter des arbres en périphérie des aires de jeux pour apporter de l'ombre - Remplacer les supports à vélos - Rafraîchir la peinture des jeux au sol - Ajouter une poubelle derrière l'école - Remplacer la clôture derrière l'école	2027
	Terrain de soccer	- Ajouter de l'ombrage (p.ex. toiles d'ombrage) au-dessus des estrades du terrain de soccer - Améliorer l'entretien du parc relativement à la gestion des déchets	2027
	Terrain de baseball	- Ajouter une affiche visible de la route indiquant la localisation de terrain - Améliorer l'entretien du parc relativement à la gestion des déchets	2026
	Parc Castel-Marie	- Aménager un bâtiment de services (p.ex. toilettes, aire de repos, tables, etc.)	2026
		- Définir un départ unique pour toutes les activités - Réparer les clôtures du stationnement ou les retirer complètement - Renaturaliser la bande riveraine et appliquer une gestion différenciée en bordure des étangs et ruisseaux (laisser des accès pour la pêche et tenir compte des besoins spécifiques relatifs aux activités du parc) - Aménager des zones sans pelouse (p. ex. ensemercer pour créer des prés fleuris, arbustaie avec îlots fruitiers et îlots conifériens pour les petits mammifères) - Installer des nichoirs et abris à insectes et prévoir leur entretien - Aménager une piste d'hébertisme ou une zone avec des éléments naturels (bûches et roches) pour inspirer le jeu libre des enfants - Aménager une zone de socialisation ombragée - Réparer la plateforme d'observation de l'étang 2 - Aménager un pont pour rejoindre le sentier des Rapides - Gérer l'érosion et le ravinement dans le sentier qui mène au Corridor aérobique	2027
1.2	Intégrer à la réglementation municipale un système de vignettes pour le stationnement des résidents et des usagers ayant une passe annuelle - Identifier les secteurs où le stationnement sur rue serait permis aux détenteurs de vignettes (p.ex. parc Geai bleu) - Diffuser l'information aux citoyens et usagers - Ajouter l'affichage nécessaire aux endroits ciblés		2026
1.3	Identifier les sentiers à préserver et ceux qui devraient être fermés et optimiser les tracés - Évaluer la possibilité de concentrer certains usages dans certains secteurs - Identifier les portions de sentiers posant des enjeux de sécurité ou d'entretien étant donné leur localisation dans un milieu humide ou en pente forte - Identifier les sentiers informels à intégrer au réseau de sentiers officiels, les ajouter aux cartes officielles et fermer les sentiers informels restant pour éviter la confusion des usagers et assurer leur sécurité - Revoir certains tracés pour ajouter des boucles intermédiaires/débutantes		2027

1.4	Réaliser un calendrier des travaux à réaliser dans les sentiers à préserver (doit être fait après l'Action 1.3) - Effectuer un inventaire des infrastructures (ponts, ponceaux, etc.) et de leur état - Retirer les roches dans les sentiers de ski de fond pour maximiser la durée de la saison et la sécurité - Prioriser les interventions à réaliser (élargissement, réparation, construction, plantation, etc.) sur les terrains municipaux d'abord	2027
1.5	Mettre à jour les cartes du réseau de sentiers et afficher les cartes pertinentes aux départs des sentiers (doit être fait après l'Action 1.3) - Clarifier les usages permis et les niveaux de difficulté selon la saison (lignes de contour) - Indiquer le départ des sentiers, la localisation des parcs et autres repères (p.ex. services, toilette, stationnement, point de vue, etc.) - Intégrer un lien pour l'importation des cartes dans une application	2027
1.6	Évaluer les avantages et les inconvénients relatifs à l'achat d'une dameuse et à la sous-traitance du damage et mettre en place l'option privilégiée	2027

AXE 2 – DÉPLOIEMENT

Améliorer la desserte, la connectivité et la pérennité du réseau de parcs, espaces verts et sentiers

Objectif 2. Déployer une stratégie de pérennisation du réseau de sentiers

Actions		Échéancier
2.1	Faire l'acquisition de terrains ou mettre en place les servitudes nécessaires pour officialiser les droits de passage sur les terrains privés pour les sentiers actuels et futurs - Créer un registre des droits de passage (notariés ou non) et des servitudes existantes (incluant celles non enregistrées sous forme numérique) - Identifier les terrains à acquérir et les servitudes à mettre en place - Prioriser les acquisitions ou dons nécessaires en tenant compte des autres planifications territoriales et des priorités stratégiques (p.ex. présence d'un sentier de ski patrimonial, connexion importante, secteur de développement, temps nécessaire pour l'entretien et la configuration) - Faire les démarches avec les propriétaires des terrains ciblés - Collaborer avec l'Institut des territoires pour l'acquisition de servitudes pour les terrains permettant la pérennisation des sentiers de ski patrimoniaux Edelweiss, Portageur, Western et Loup-Garou	2025 à 2030

Objectif 3. Planifier et mettre en œuvre le déploiement du réseau de parcs et sentiers en tenant compte des futurs besoins, des contraintes naturelles et climatiques et des atouts paysagers

Actions		Échéancier
3.1	Évaluer les terrains acquis et détenus par la Ville via la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (CFPTJEN) relativement à leur pertinence pour la mise en œuvre du Plan directeur des parcs et des sentiers, et procéder à la vente des terrains ne présentant pas de potentiel récréatif ou de conservation. Note : Pour évaluer les terrains, la procédure de décision présentée à l'Action 7.3 pourrait être utilisée. Les produits de la vente pourront constituer un fonds d'investissement pour la mise en œuvre du Plan directeur des parcs et des sentiers	2026
3.2	Faire l'acquisition de terrains permettant de desservir des secteurs en carence (actuelle ou future) de parcs et sentiers et favorisant la mobilité active et la création de milieux de vie complets, et prévoir les investissements requis (acquisition, ressources humaines) :	2025 à 2030

	- Secteur du lac aux Outardes : 4 lots ciblés avec accès possible à l'eau, vue sur le lac aux Outardes, stationnement, présence du sentier patrimonial Le Portageur - Secteur du lac Beaulieu : un grand lot à subdiviser pour l'acquisition d'une portion adjacente au lac Beaulieu et à un terrain appartenant à la Municipalité, possibilité de faire un parc avec sentier et point de vue sur le lac - Secteur du lac Lefebvre dans Allen Falls : 8 lots ciblés, possibilité de faire une entrée officielle et des sentiers pour connecter au parc Basler, un lot ciblé pour un stationnement et module de jeux - Secteur Nord du lac Hendrix : Possibilité d'aménager un parc avec petit stationnement sur un lot de la Municipalité (selon les modalités du zonage conservation) - Acquisition des terres publiques au parc des Bouleaux (en cours) Note : Selon la population ciblée pour les développements résidentiels, inclure des aménagements adaptés, p. ex. un parc pour les 18 mois-5 ans, jeux d'eau, des accès universels (pour poussettes ou personnes à mobilité réduite), bancs ou modules d'exercices multifonctionnels et intergénérationnels, etc.	
3.3	Évaluer le tracé de nouveaux sentiers potentiels en maximisant les possibilités de connexion entre les nouveaux parcs qui seront créés et le réseau actuel, et aménager les sentiers identifiés (doit être fait après l'Action 3.2)	2028 à 2030
3.4	Réaliser une étude du potentiel récréotouristique pour un secteur stratégique de la municipalité - Identifier les avantages et les coûts relatifs à l'élargissement de l'offre pour ces secteurs (p.ex. proximité du bassin d'usagers, conditions météorologiques favorables, quiétude des résidents, achalandage, stationnement, qualité de l'environnement et des paysages, qualité des services aux citoyens, investissements nécessaires, retombées économiques pour les commerces et la Municipalité, etc.)	2028
Objectif 4. Renforcer le maillage du réseau de parcs et sentiers et améliorer son intégration au réseau de mobilité active		
Actions		Échéancier
4.1	Réaliser un plan de mobilité active et y inclure des connexions sécuritaires au sein du réseau de parcs et sentiers - Développer des axes de voisinage sécuritaires pour marcheurs et cyclistes afin d'interconnecter différents secteurs de la municipalité (p.ex. entre le chemin Bélisle et la rue Carver, entre la rue Perry et le secteur Allen Falls phase 2 et entre la rue des Outardes et la rue des Huarts, entre le Chalet Bellevue, la résidence pour personnes âgées et le IGA) - Créer des liens cyclables pour améliorer l'accès aux parcs (p.ex. entre le parc Basler, le Corridor aérobique et le parc Lummis, prolonger le Corridor aérobique jusqu'à Christieville, relier le parc de la Rivière-à-Simon à Vélocité et à Christieville) - Prolonger le corridor canin jusqu'au cœur villageois - Améliorer la sécurité sur le Chemin Belisle, Vélocité, le lien entre l'école et le Corridor aérobique et le Chemin du lac Écho pour se rendre au parc Basler, traverses de sentiers sur les grands axes routiers (routes 364 et 329) - Effectuer les suivis nécessaires auprès du ministère des Transports concernant la demande déposée pour la réduction de la vitesse	2027

AXE 3 – COMMUNICATION

Favoriser l'appropriation des territoires récréatifs par les usagers

Objectif 5. Améliorer l'information, la signalisation et la sensibilisation relativement aux parcs et sentiers

Actions		Échéancier
5.1	Élaborer un plan de communication relatif au réseau de parcs et sentiers pour mieux faire connaître les défis et opportunités du réseau - Cibler les messages à diffuser aux différents publics cibles (p.ex. cartes des parcs et sentiers, clarifier les accès selon les activités et les niveaux de difficulté, partenariats, sécurité relative au damage, plan d'entretien (Action 6.1), bonnes pratiques, cohabitation des usages, respect des terrains privés, histoire et mise en valeur des parcs et sentiers, découverte de Vélocité, etc.)	2027

	- Développer les outils et moyens de communications appropriés - Intégrer la diffusion des informations aux activités courantes du service des communications de la Municipalité - Assurer l'uniformité des outils et des messages entre la Municipalité et les différents partenaires (p.ex. cartes de sentiers)	
5.2	Développer un plan de signalisation pour faire connaître la localisation des parcs, les accès aux sentiers et les usages permis dans les sentiers	2026
5.3	Intégrer à la mise à jour annuelle de la programmation d'activités et d'événements les idées les plus populaires auprès de la population (p.ex. marché fermier, marché de produits artisanaux, activité d'éducation environnementale et sur les sciences naturelles, soirées d'observation d'étoiles, concerts classiques, activités sportives, spectacles de théâtre)	2026
5.3	Optimiser le site Web de la Municipalité pour faciliter la recherche d'informations sur les parcs et sentiers - Développer un système de recherche par critère (accessibilité au site, espaces de stationnement, activités possibles à partir du départ, services offerts sur place, niveau de difficulté pour les activités, distance des sentiers, etc.) - Implanter une billetterie en ligne plus conviviale	2026
5.4	Développer un parcours d'interprétation au parc Castel-Marie et/ou au parc Basler avec des panneaux sur diverses thématiques (faune, flore, géologie, paysages, espèces envahissantes, milieux humides et hydriques, barrage de castor, histoire, aire protégée, etc.) - Évaluer la possibilité d'inclure du contenu adapté aux enfants, à développer avec l'école selon le programme scolaire (pour certains thèmes)	2027

AXE 4 – GESTION DES TERRITOIRES RÉCRÉATIFS

Aménager et entretenir les territoires récréatifs dans une approche de développement durable

Objectif 6. Améliorer l'efficacité et la durabilité de l'entretien des parcs et sentiers

Actions		Échéancier
6.1	Élaborer un plan d'entretien des parcs et sentiers - Identifier les secteurs de sentiers à entretenir en priorité selon les saisons, les précipitations reçues, la topographie et les contraintes naturelles - Intégrer au plan d'entretien le Formulaire d'évaluation des besoins d'inspection et d'entretien d'un parc et les recommandations de l'Institut Québécois de la Sécurité dans les Aires de Jeu - Préciser les ressources humaines et matérielles requises selon différentes situations (événement climatique, événement récréatif, agrandissement du réseau, etc.) et saisons - Établir un calendrier d'entretien et d'inspection - Identifier les situations qui peuvent requérir la collaboration de partenaires ou l'implication de bénévoles de la communauté (p.ex. corvées par secteur) - Diffuser le plan d'entretien pour informer les usagers du niveau de service auquel ils peuvent s'attendre (voir Action 5.1)	2027

Objectif 7. Assurer une gestion équilibrée et durable du réseau de parcs et sentiers

Actions		Échéancier
7.1	Développer ou mettre à jour les ententes avec les partenaires de la Municipalité : - Définir les besoins en termes d'entretien, de diversification de l'offre (p.ex. vélo de montagne, accès au parc-école (terrains soccer, basketball), cours, location d'équipement, restauration), de pérennisation du réseau, d'utilisation des sentiers pour des événements, de stationnements, de partage de ressources, etc. - Cibler les partenaires potentiels pour la gestion, l'entretien et l'offre de services connexes	2026 à 2030

	- Rencontrer les partenaires pertinents afin de clarifier les responsabilités de chacun (p.ex. école¹, Club Viking, Fondateurs Laurentides, Sommet Morin-Heights, Club Vélo Pays-d'en-Haut, Girl Guides, Ruisseau Jackson aire naturelle protégée, SOPAIR, MRC) - Formaliser les ententes et les renouveler lorsqu'à échéance en apportant les ajustements nécessaires pour optimiser la gestion et l'entretien des sentiers	
7.2	Maintenir l'organisation d'un événement annuel des bénévoles, gestionnaires de sentiers, organismes de conservation et autres partenaires impliqués dans la surveillance et l'entretien des sentiers	2026 à 2030
7.3	Revoir la tarification pour l'accès des non-résidents aux sentiers : - Recueillir des statistiques sur la provenance des usagers du réseau de sentiers - Évaluer l'apport des revenus provenant des usagers non-résidents - Ajuster la tarification pour les non-résidents	2026
7.4	Modifier les horaires des employés présents aux accueils en tenant compte des périodes et heures d'affluence	2026
7.5	En collaboration avec la MRC et d'autres Municipalités, évaluer la faisabilité d'offrir une passe régionale aux usagers	2026
Objectif 8. Assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur		
Actions		Échéancier
8.1	Formaliser un comité de suivi du Plan directeur - Réunir des responsables des services pertinents (loisirs, culture et vie communautaire, urbanisme, communications, etc.) - Établir un plan de suivi et d'évaluation et le calendrier associé - Tenir compte des nouvelles opportunités, de la planification urbanistique et de toute autre planification pertinente - Apporter des ajustements au plan d'action pour garder le plan vivant et actuel	2025

¹ Exemple d'entente scolaire : https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2024/11/OP5_FicheSavoirFaire_EntentesScolaires.pdf

8. Limitations

LIMITES, RÉSERVES ET TERMES

Dans le cadre du présent mandat, l'Institut des territoires (IdT) s'engage envers son client à une obligation de moyens. Les conclusions et avis professionnels du projet, document, étude ou rapport ne devront ou ne doivent pas être considérés comme des avis légaux.

DROITS, RESPONSABILITÉS, DEVOIRS ET CONTRÔLE-QUALITÉ

L'IdT agira pour le client de façon professionnelle et apportera dans l'exécution des services que lui a confiée le client, le soin, la compétence, l'attention, l'habileté et la diligence qui prévalent habituellement dans l'exécution de services relatifs à des projets similaires au présent projet.

Le contrôle de la qualité à chacune des étapes de production sera ou a été rigoureux. Il est validé par le chargé de projet qui chapeaute l'ensemble des étapes de l'échéancier en collaboration avec le chargé de l'administration chez l'IdT. Des suivis hebdomadaires à l'interne chez l'IdT sont aussi mis en place pour le développement des projets permettant ainsi de synchroniser les différentes expertises mises à profit dans le cadre de ces derniers, et il en sera de même pour la gestion de l'occupation transitoire.

La qualité des échanges avec les citoyen.nes, les parties prenantes, les groupes d'intérêt et les occupants constitue un des principaux défis du travail de communication et de médiation territoriale. C'est pourquoi l'IdT apporte une attention particulière aux processus de contrôle de qualité concernant les échanges et aux communications relatifs aux projets qu'elle met en œuvre. L'équipe de l'IdT fait un suivi interne régulier pour tous ces projets et est très proactif si des enjeux potentiels sont soulevés, il en sera de même pour le présent mandat.

Afin de garantir la qualité des rapports produits par l'IdT, l'organisation adaptera sa méthodologie actuelle en fonction des besoins du client et selon les objectifs, l'échéancier et les budgets définis au mandat. L'IdT prend toutes les dispositions de révision nécessaires afin d'assurer la qualité des informations obtenues, des fichiers et des rapports produits dans le cadre de son mandat.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Le respect du client de l'IdT offre la rigueur dans le développement, les stratégies, la mise en œuvre et l'opération des projets qu'il développe avec ses clients dans le respect des échéanciers et des budgets établis.

La courtoisie, l'ouverture d'esprit et le respect du cadre spécifique au projet demeurent les éléments essentiels pour inviter les citoyen.e.s, groupes d'intérêt et parties prenantes à participer aux projets territoriaux que développe l'IdT. À la fin d'une prise de contact, sur les réseaux sociaux, sur une plateforme participative ou dans le cas des appels et entrevues téléphoniques, l'IdT répond avec professionnalisme à son interlocuteur.trice et l'oriente vers toutes sources d'information publique disponible ou autres responsables le cas échéant.

L'IdT s'engage à garder confidentielle toute donnée et information transmise par le client et identifiée comme telle. Cette obligation de confidentialité ne peut s'appliquer aux données et informations du domaine public. L'IdT pourra utiliser et donner une description générale du mandat dans le but d'informer d'autres clients ou clients potentiels sur l'expérience et les qualifications de l'IdT.

Si des espèces à statut précaire étaient observées sur le site, l'IdT se réserve le droit de transmettre toute information pertinente relative aux espèces végétales et animales à statut précaire observées (CDPNQ, AARQ, etc.).

L'IdT et le client conviennent aussi que la découverte non anticipée de dommages à l'environnement ou d'écosystèmes exceptionnels peut nécessiter de la part de l'IdT de prendre action afin de protéger la santé, la sécurité ou l'environnement, tel qu'il est exigé (ou non) par les lois en vigueur au Québec. D'ailleurs, l'IdT s'engage à avertir le client si des sols ou de l'eau semblant être ou étant potentiellement contaminés sont rencontrés.

RÈGLES DE L'ART

Les services fournis par L'IdT seront/ont été réalisés selon le niveau de précaution et d'expertise généralement exercé par les autres membres de la profession soumis aux conditions similaires de limites dans le temps et de contraintes financières, physiques ou autres applicables au mandat.

INFORMATIONS

L'IdT doit être en mesure de se fier aux rapports, données, études, plans, devis, documents et autres informations fournis dans le cadre de la réalisation du mandat. L'IdT n'assume aucune responsabilité quant à leur précision ou leur état complet.

L'IdT ne sera pas responsable des interprétations ou recommandations produites par un tiers et basées, en tout ou en partie, sur les données, les interprétations et les recommandations et informations à produire/produites par l'IdT dans le cadre du mandat.

INSTRUMENTS ET DONNÉES

Les instruments (GPS, sonar, sonde, clinomètre, etc.) à utiliser/utilisés dans le cadre de la présente étude comportent une marge d'incertitude.

Les données d'inventaire botanique, faunique, récréatif, social, économique et/ou physique de la présente étude seront/ont été recueillies par échantillonnage et comportent donc une marge d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité.

Les sondages et autres processus participatifs s'appuient également sur de l'échantillonnage et comportent une marge d'incertitude.

TEMPORALITÉ

Les données de l'étude seront/ont été recueillies selon une méthode d'échantillonnage reconnue à l'époque des inventaires sur le terrain et du ou des processus consultatifs ou participatifs. Il est probable que cette méthode évolue dans le temps.

Les constatations à présenter/présentées dans le rapport sont strictement limitées à la période de leurs évaluations et pour un horizon de temps spécifié dans le rapport (une année maximum, à moins d'avis contraire dans l'offre de service ou dans le rapport). L'évaluateur ne saurait être tenu responsable de dommages survenus au-delà de cet horizon de temps. Les conclusions seront/sont basées sur les informations et documents disponibles, de même que des observations faites lors de la visite de la propriété et des renseignements fournis par les intervenants rencontrés, ou encore lors du ou des processus consultatifs ou participatifs.

Les milieux naturels étant dynamiques temporellement, une évaluation à un moment autre pourrait mener à des conclusions différentes suite à des perturbations et/ou à l'évolution du milieu ainsi que de son environnement immédiat.

Dans le cas de plantations et des infrastructures, celles-ci seront sujettes dans le futur à des perturbations naturelles telles sécheresses, verglas, tempêtes, maladies ou insectes, de même qu'à des perturbations d'origine anthropique telles vandalisme, compaction des sols, usage, etc. L'IdT ne peut garantir l'état des arbres ou des infrastructures advenant un manque de soins arboricoles dans l'avenir.

Si le rapport inclut une évaluation des risques (arboricoles, récréation, etc.), cette dernière doit être comprise/interprétée dans un contexte de conditions météorologiques normales (et non pour des épisodes de conditions climatiques anormales ou extrêmes). À moins d'avis contraire dans l'offre de service ou dans le rapport, les risques relatifs à des aléas anormaux ne seront ou n'ont pas été évalués dans la présente expertise, et l'évaluateur ne saurait être tenu responsable de dommages conséquents à ces aléas.

Le client approuve les documents soumis par l'IdT dans un délai de 10 jours ouvrables, à défaut de quoi il sera réputé les avoir acceptés.

L'échéancier du mandat stipulé dans les documents soumis par l'IdT (offre de service, rapport) sera respecté dans la mesure où le client respecte de son côté l'échéance des tâches qui lui sont imparties dans le mandat (fourniture de données, autorisations requises, validation de choix requis, etc.).

TERRITORIALITÉ

L'établissement des limites de propriété à l'intérieur desquelles l'étude sera/a été réalisée est la responsabilité du client. Toutes contestations au sujet des limites de propriété seront l'entière responsabilité du client.

À moins d'avis contraire dans l'offre de service ou dans le rapport, les données seront ou ont été recueillies à partir du sol et aucun inventaire aérien ne sera ou ne fut réalisé. Cette lacune de visibilité ou d'accès entraîne une limite importante relative à la responsabilité professionnelle de l'évaluateur. À moins qu'il ne soit clairement spécifié dans l'offre de service ou le rapport, il est de la responsabilité du client de faire inspecter en détail la cime des arbres, le cas échéant.

ATTENTES ENVERS LE CLIENT

Déterminer les personnes-ressources clés, y compris un chef de projet (le cas échéant), s'assurer de la collaboration de tous les membres importants de l'équipe du client, faire preuve d'un engagement continu tout au long du projet en respectant l'échéancier du projet, en fournissant les renseignements importants nécessaires au projet et en terminant les activités en temps opportun, donner une rétroaction rapide et claire au sujet des livrables et prendre en charge les décisions d'affaires.

UTILISATION DE L'ANALYSE, DE DONNÉES ET DE DOCUMENTS

Les informations et les interprétations à présenter/présentées dans le rapport/analyse ne se rapportent qu'au mandat spécifique octroyé par le client à l'IdT.

L'interprétation des données, les commentaires et les conclusions contenus dans le rapport/analyse seront/sont basés, au mieux de notre connaissance, sur les politiques, règlements et les critères (PRC) en vigueur et applicables au projet. Si ces PRC sont modifiés ou diffèrent de ceux présumés, l'IdT devra être consulté afin de réviser, s'il y a lieu, le contenu de l'analyse. En l'absence de PRC permettant l'interprétation des données, l'interprétation est fondée, au mieux de notre connaissance, sur les pratiques environnementales et professionnelles acceptées.

Les conclusions générales concernant l'ensemble du terrain d'étude seront/sont fournies à titre indicatif et sur une base de probabilité. Les réponses données par des participants à des processus consultatifs ou participatifs n'engagent pas l'Institut des territoires et ne constituent pas l'opinion de l'IdT. L'IdT ne peut être tenu responsable des opinions émises par des participants, ou encore d'informations qui seraient divulguées par des participants lors des processus consultatifs.

Le client a le droit de détenir des copies, éventuellement reproductibles, des plans, devis, schémas, avis, rapports, cahiers des charges, pour son information et pour consultation en rapport avec l'utilisation de l'ouvrage. Il ne peut les utiliser pour agrandir, modifier l'ouvrage, ou pour réaliser d'autres projets.

EXPERTISES PROFESSIONNELLES SUPPLÉMENTAIRES

Sous réserve d'obtenir l'approbation écrite du client, l'IdT retiendra au nom et aux frais de ce dernier, les services professionnels d'expert requis à la réalisation du présent mandat.

BUDGET ET HONORAIRES

Ni l'IdT ni le client n'ont la maîtrise du coût de la main-d'œuvre, des matériaux ou du matériel, des techniques d'estimation des entrepreneurs, des conditions des négociations ainsi que du niveau de concurrence au moment de l'appel d'offres et de l'état du marché de la construction. Par conséquent, l'IdT ne peut garantir ou affirmer que les prix obtenus par appel d'offres ou par négociation ne s'écarteront pas de l'estimation du coût probable des travaux. Le client ne peut arguer d'un écart entre le budget du projet et le coût réel de construction pour retenir des honoraires dus à l'IdT.

CONDITIONS DU TERRAIN

La description du terrain à inclure/incluse dans le rapport/analyse sera/est présentée dans le but de fournir une information générale sur le terrain. Cette information ne devra/doit en aucun cas être utilisée comme données géotechniques. Les conditions hydriques peuvent varier suivant les précipitations, les saisons ou des activités dans son voisinage. Lorsque les conditions des lieux diffèrent de façon significative de celles présentées dans le rapport/analyse, le client ou son représentant autorisé doit prévenir l'Institut des territoires, afin de permettre la révision du contenu de l'analyse, s'il y a lieu. Le terrain pourra/pourrait comprendre d'autres milieux humides, il sera/est donc impératif d'effectuer des vérifications avant toute construction.

REMPLACEMENT DES RESSOURCES DANS LE CAS D'ABSENCE

L'IdT étant un organisme de bienfaisance qui prône la multidisciplinarité, l'ensemble de l'équipe a des connaissances générales sur le développement, la mise en œuvre et l'opération d'un projet territorial. Ainsi, dans l'éventualité où une ressource devait être remplacée, les effectifs internes actuels pourront prendre le flambeau de n'importe quel membre d'ici son remplacement par une autre personne-ressource. De plus, l'organisation interne de l'IdT a accès à l'ensemble des procès-verbaux des rencontres avec le client, études, devis, documents, ententes et outils de mise en œuvre qui permettront une reprise rapide du dossier le cas échéant, peu importe la ressource à remplacer.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les plans, devis, schémas et autres documents à préparer/préparés par l'IdT aux fins du mandat sont la propriété de l'IdT. Toutefois, une copie desdits plans, devis, schémas, dessins, avis, rapports et autres documents sera remise au client à sa demande, et pour fins documentaires seulement. Le client ne pourra les utiliser ou en permettre l'utilisation, en tout ou en partie, pour un autre projet ou pour l'addition d'autres travaux au projet, sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de l'IdT et moyennant rémunération de ce dernier selon les tarifs en vigueur au moment de la réutilisation desdits plans, devis, schémas, dessins, rapports et autres documents.

Le client comprend que les données à recueillir/recueillies dans le cadre du mandat peuvent être utilisées par l'IdT à des fins de recherches scientifiques ou promotionnelles. Les données pourraient toutefois être anonymisées avant leur utilisation.

ASSURANCES

L'IdT s'engage à maintenir en vigueur pendant la durée du mandat une assurance de responsabilité civile, une assurance de responsabilité professionnelle et déclare être un employeur en règle avec les exigences de la Commission des Normes, de l'Équité et de la santé et de la sécurité au travail (C.N.E.S.S.T.) du Québec, afin d'être adéquatement protégée face à des réclamations pouvant survenir à la suite des services requis par ce contrat.

RÉMUNÉRATION

Les services de l'IdT sont rémunérés selon la méthode prescrite dans la proposition d'honoraires/offre de service (forfaitaire, pourcentage, honoraire, banque d'heures, etc.) et convenue avec le client. Si l'IdT est rémunéré selon une somme forfaitaire, le client est tenu de payer toute augmentation résultant de services ou dépenses qui pourraient raisonnablement être prévus par l'IdT.

FRAIS REMBOURSABLES

À moins d'indications contraires dans la proposition d'honoraires, tous les frais d'impression, de messagerie, d'achat de matériaux, d'hébergement et de repas seront facturés au client au prix coûtant, avec preuves justificatives à l'appui. Les frais de déplacement seront facturés en termes de frais de kilométrage et d'heures passées en déplacement.

MODIFICATION AU MANDAT

Nonobstant les modalités de rémunération de l'IdT, toute modification au mandat demandée par le client qui impose des services supplémentaires ou qui rend inutile une partie des services déjà réalisés, fera l'objet d'un avis écrit adressé au client avant que l'IdT n'entreprenne les services supplémentaires. Dans un tel cas, l'IdT doit être rémunéré en sus des honoraires convenus en vertu d'une entente spécifique à être négociée.

SUSPENSION DES SERVICES ET RÉSILIATION DE CONTRAT

Aucune interruption de contrat ne sera envisageable, sauf dans le cas où l'expertise de l'IdT relève une atteinte importante à la viabilité du développement du mandat. L'IdT peut, après avoir donné au client un avis écrit de cinq (5) jours, suspendre la prestation des services ou résilier le contrat en cas notamment de non-paiement total ou partiel d'une facture. En cas de suspension des services ou de résiliation du contrat, le client est tenu de payer, dans la proposition du prix convenu, les honoraires et dépenses encourus jusqu'à la date de suspension ou de la résiliation ainsi que les frais de démobilisation et de remobilisation, le cas échéant.

MODALITÉS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Le contrat est régi et interprété selon les lois du Québec.

Les parties conviennent/ont convenu d'élire domicile dans le district judiciaire de Terrebonne.

L'IdT ne peut garantir l'obtention des autorisations et des permis souhaités et ne peut être tenu responsable des délais causés par des situations hors de son contrôle. L'IdT n'est pas responsable d'un refus du projet ou d'un retard dans l'émission du permis ou de toute autre autorisation par les autorités. Le client ne pourra retenir des honoraires dus pour ces causes.

Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements émise dans le rapport sera/est exprimée à titre indicatif ; elle ne sera pas et ne devra pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

9. Références

- [1] Gouvernement du Québec, «Superficies des entités inscrites au répertoire des municipalités,» 2022. [En ligne]. Available: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/repertoire_municipalites/superficies_entites_repertoire_municipalites.pdf. [Accès le 11 Juin 2024].
- [2] Institut des territoires, «Identification des milieux naturels d'intérêt pour la conservation à Morin-Heights,» 2023.
- [3] Réseau des milieux naturels protégés, «Le répertoire des sites de conservation volontaire du Québec,» [En ligne]. Available: <https://rmnat.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=728c2afa86434cd2b2ff24a40f3c24f7>. [Accès le 05 06 2024].
- [4] MRC des Pays-d'en-Haut, «Schéma d'aménagement et de développement juillet 2022,» 2022.
- [5] Institut de la statistique du Québec, «Population et structure par âge et genre,» 2024. [En ligne]. Available: <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>. [Accès le 11 06 2024].
- [6] Institut de la statistique du Québec, «Projections de population - Municipalités (500 habitants et plus),» 2024. [En ligne]. Available: <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites-500-habitants-et-plus>. [Accès le 11 06 2024].
- [7] Soubrier, Planification aménagement et loisir, PUQ, 2000.
- [8] Municipalité de Morin-Heights, «Parcs et réseaux de sentiers,» [En ligne]. Available: <https://www.morinheights.com/Parcs-et-reseaux-de-sentiers>. [Accès le 18 06 2024].
- [9] Alliance québécoise du loisir public, «Cadre de référence des parcs et autres espaces publics.,» 2017. [En ligne]. Available: <http://www.projetespaces.ca>.
- [10] Miaux et Roux, «Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme. Perspectives théoriques, pragmatiques et réglementaires. PUQ. 378 p.,» 2016.
- [11] M. Tison, «Se réfugier à l'extérieur,» 09 03 2021. [En ligne]. Available: <https://www.lapresse.ca/voyage/plein-air/2021-03-09/se-refugier-a-l-exterieur.php>. [Accès le 07 2024].
- [12] M.-È. St-Pierre, P. Gauvin et K. Sfar-Felfoul, «Enjeux, besoins et tendances en loisir : Résultats de la troisième édition de la cellule de veille,» 2024. [En ligne]. Available: https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/FWG/GSC/Publication/4177/25/1765/1/669243/5/00006000606_Bulletin_vol._21_14_.pdf. [Accès le 07 2024].

- [13] A. Thibault, «Infrastructures : tendances nouvelles, vision nouvelle,» 2022. [En ligne]. Available: https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/FWG/GSC/Publication/4177/25/1765/1/619577/5/00004606054_Bulletins_OQL_no2.pdf. [Accès le 07 2024].
- [14] É. Bilodeau, «Pratique du sport depuis la pandémie: Les gars et les aînés s'activent,» 18 10 2023. [En ligne]. Available: <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-10-18/pratique-du-sport-depuis-la-pandemie/les-gars-et-les-aines-s-activent.php>. [Accès le 07 2024].
- [15] Ami.es des parcs, «Indicateurs,» 2023. [En ligne]. Available: <https://ccpr.parkpeople.ca/2023/fr/indicateurs-cles#1>. [Accès le 07 2024].
- [16] B. Branget, «L'aménagement des espaces récréatifs: un défi de générations,» 2023a. [En ligne]. Available: https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portail/docs/FWG/GSC/Publication/4177/25/1765/1/634247/5/00005020925_Bulletins_OQL_20_7_.pdf. [Accès le 07 2024].
- [17] Vélo Québec, «Le vélo de plus en plus populaire! - Résumé de L'état du vélo au Québec en 2020.,» 2022. [En ligne]. [Accès le 07 2024].
- [18] V. Simard, «Aménagement urbain: Les parcs urbains à l'heure de la transition,» 08 08 2023. [En ligne]. Available: <https://www.lapresse.ca/maison/immobilier/2023-08-05/amenagement-urbain/les-parcs-urbains-a-l-heure-de-la-transition.php>. [Accès le 07 2024].
- [19] Radio-Canada (média numériques), «Tendances dans le milieu sportif,» 22 07 2023. [En ligne]. Available: <https://ici.radio-canada.ca/tele/tout-inclus/site/segments/reportage/450266/tendances-sports-pumptrack-entrainement-danse>. [Accès le 07 2024].
- [20] M. Lalancette, «Le pickleball, plus d'adeptes, moins de préjugés,» 12 05 2024. [En ligne]. Available: <https://www.lesoleil.com/sports/2024/05/12/le-pickleball-plus-dadeptes-moins-de-prejuges-5FOM3KMOJNDSLP5TOORPONT5RI/>. [Accès le 07 2024].
- [21] J. Corriveau, «Des aires de jeux nouveau genre pour enfants,» 18 07 2022. [En ligne]. Available: <https://www.ledevoir.com/societe/734919/-des-aires-de-jeux-nouveau-genre-pour-enfants>. [Accès le 07 2024].
- [22] N. Villeneuve, «La «slackline», un sport entre ciel et terre,» 11 08 2023. [En ligne]. Available: <https://www.ledevoir.com/societe/796062/jouer-au-parc-la-slackline-un-sport-entre-ciel-et-terre>. [Accès le 07 2024].
- [23] Radio-Canada, «<https://ici.radio-canada.ca/sports/1218500/spikeball-roundnet-quebec-tournois>,» 10 07 2019. [En ligne]. Available: <https://ici.radio-canada.ca/sports/1218500/spikeball-roundnet-quebec-tournois>. [Accès le 07 2024].
- [24] Radio-Canada, «Le disque-golf gagne du terrain partout au Canada,» 20 09 2021. [En ligne]. Available: <https://ici.radio-canada.ca/sports/1825504/disque-golf-sport-canada-femmes-disc-golf>. [Accès le 07 2024].
- [25] «Le disque-golf : un sport qui gagne en popularité,» 24 08 2022. [En ligne]. Available: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1907369/disque-golf-popularite-passionne-pierre-dube>. [Accès le 07 2024].

- [26] Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), «Verdissement,» 29 04 2024. [En ligne]. Available: <https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/actions/verdissement#:~:text=L'OMS%20sugg%C3%A8re%20un%20acc%C3%A8s,de%20marche%20de%20son%20domicile..> [Accès le 11 2024].
- [27] Université Laval, «Cartographie de la vulnérabilité aux vagues de chaleur,» 2018. [En ligne]. Available: <https://ulaval.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=00785fd406c34b1a906978af69074af7>. [Accès le 11 2024].
- [28] Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, *Cadre écologique de référence - Fichier de forme - Version du 2023-06-26*, 2023.
- [29] Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, «Classification écologique du territoire québécois,» 2023. [En ligne]. Available: <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/systeme-hierarchique-de-classification-ecologique-du-territoire>. [Accès le 08 11 2023].
- [30] SOPAIR, «Comptage de Motin-Heights - Année 2023,» 2024.
- [31] Ville d'Ottawa, Manuel d'aménagement des parcs, 2e version, Ottawa, 2017.